

245

DT5

Projets d'élargissement de la route 131 entre
Notre-Dame-des-Prairies et Saint-Félix-de-Valois
et de contournement à Saint-Félix-de-Valois

St-Félix-de-Valois

6211-06-073

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. LOUIS DERIGER, Président
MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire

AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'ÉLARGISSEMENT DE LA ROUTE 131
ENTRE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES ET SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS ET DE
CONTOURNEMENT À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 5

Séance tenue le 17 mai 2007 à 19h00 à
Salle communautaire de
Notre-Dame-de-Lourdes (Québec)

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PRÉSIDENT	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	11
M. YVES BENNY:	11
M. YVES PERRON:	18
M. GUY BEAUCHAMP:	23
M. GABY GRÉGOIRE:	39
M. RAYMOND CARBONNEAU:	44
M. GILLES FRÉCHETTE:	61
M. DANIEL ARSENAULT:	66
M. DANIEL ADAM:	83
M. BENOIT FONTAINE:	90
M. BRUNO ARCHAMBAULT:	98
M. YVES BENNY:	111
DISCOURS DE FERMETURE:	117

MOT DU PRÉSIDENT

M. LOUIS DERIGER, Président:

5 Donc si vous voulez bien vous asseoir, nous allons débiter la séance. Donc bonsoir, bienvenue à cette cinquième séance de la première partie de l'audience publique portant sur les projets d'élargissement de la route 131 entre Notre-Dame-des-Prairies et Saint-Félix-de-Valois, et de contournement à Saint-Félix-de-Valois par le ministère des Transports. Mon nom est Louis Deriger, je préside cette commission, qui est également constituée de madame Lucie Bigué, commissaire.

10 **MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

 Bonsoir.

15 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

 Alors je vous rappelle l'objectif de cette première partie. Alors cette partie est consacrée au questionnement sur les 2 projets qui sont sous examen, des questions qui me sont adressées, et que je redirige, selon le thème abordé, soit au promoteur, soit aux personnes ressources, pour obtenir des réponses à vos questions. Je rappelle la règle de procédure, qui est toujours la même, que nous suivons depuis le début de cette première partie. Donc une question par intervention, pas de sous-questions, et ni de préambule, à moins que ce soit des préambules qui servent à comprendre la question.

20 Je profite dès maintenant pour vous souligner qu'il y aura la deuxième partie de l'audience, qui elle sera consacrée à la présentation des mémoires et des présentations verbales, pour connaître votre opinion sur les projets. Cette deuxième partie va débiter le 12 juin prochain, à 19h00, ici même, à la salle communautaire de Notre-Dame-de-Lourdes. Donc, à 19h00 le 12 juin. Il y a des séances supplémentaires par la suite, mais pour le moment, on ne peut pas vous dire combien de séances il y aura, ça dépendra du nombre de mémoires et de présentations qui nous aura été signifié.

25 À ce sujet, je vous inviterais à communiquer avec madame Primeau, pour la question des intentions concernant les mémoires, de présenter à la commission un mémoire, ou de faire un exposé, une présentation verbale. Ce n'est pas nécessairement un mémoire écrit. Et je vous demanderais de le faire le plus tôt possible, idéalement peut-être la semaine prochaine, et au plus tard le 29 mai prochain. Par ailleurs, pour ce qui est des mémoires qui vont nous être déposés, on vous demanderait de bien vouloir nous les transmettre au plus tard le 8 juin prochain, c'est-à-dire 4 jours avant la première séance de la deuxième partie. Ça nous permet, nous, la commission, d'en prendre connaissance, et lorsque vous allez venir présenter les mémoires, à ce moment-là, nous, on pourra discuter avec vous des éléments qu'on veut, additionnels, dont on veut avoir des précisions par rapport à ce que vous nous dites.

30 Un point là-dessus, c'est que quand vous allez venir à la deuxième partie, vous allez voir que c'est un peu différent comme organisation. Il n'y aura pas l'étape de promoteur, ni celle des personnes ressources. C'est seulement la table des participants avec la commission, donc l'échange se fait avec la commission. Bien sûr, toutes les personnes ressources sont invitées à assister, de même que le promoteur, mais il n'y a pas un rôle particulier pour les personnes ressources et le promoteur à cette étape-là du projet.

50 Je vous rappelle, bon, que tout ce qu'on dit, tout ce qui est dit en audience est enregistré, et les transcriptions vont être disponibles environ une semaine après la première partie de l'audience.

Également, vous avez pu remarquer qu'il y a plusieurs questions, plusieurs documents qui nous ont été promis, ou des questions où on n'a pas encore obtenu de réponse. La commission charge d'obtenir ces réponses dans un délai le plus bref possible, et toutes ces réponses vont être déposées dans les centres de consultation, donc les 3 centres de consultation ici en région, c'est-à-dire la bibliothèque municipale de Notre-Dame-de-Lourdes, je pense, celle de Saint-Félix-de-Valois, également à l'hôtel de de Notre-Dame-des-Prairies. Est-ce que, madame Hawey, est-ce que c'est bien ça? Merci. Et également, dans les centres permanents du Bureau d'Audiences publiques à Québec, et également à l'UQAM à Montréal.

60 Également, je vous rappelle qu'on a, vous avez peut-être sur vos chaises un sondage, donc, qui nous permet, pour nous, d'apprécier, donc, qui nous permet de connaître votre appréciation vis-à-vis le travail qu'on fait ici au niveau de la commission, et ça nous permet, nous, de pouvoir mieux vous servir dans l'avenir.

65 Peut-être avant de débiter, donc, je vais faire un appel pour savoir les documents qui ont été déposés depuis qu'on s'est, depuis la fin de cette journée, s'il y a des questions additionnelles qu'on a demandées, s'il y a des réponses qu'on a obtenues. Alors je vais commencer par monsieur Barabé du ministère des Transports. Est-ce qu'il y a des documents que vous avez déposés, et des réponses à certaines questions?

70 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

On n'a pas d'autres documents à déposer. On n'a pas de questions en suspens pour aujourd'hui.

75 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Pour aujourd'hui. Merci. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Dallaire?

80 **MME DANIELLE DALLAIRE:**

Pas de nouveaux documents, monsieur.

85 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Monsieur Chatagnier?

M. HERVÉ CHATAGNIER:

90 Non plus.

M. LOUIS DERIGER, Président:

Non plus? Monsieur Locat?

95 **M. GILLES LOCAT:**

Pas de nouveaux documents non plus.

M. LOUIS DERIGER, Président:

100

Parfait. Madame Bonin?

MME MANON BONIN:

105

Aucun document.

M. LOUIS DERIGER, Président:

110

Monsieur Laramée?

M. SYLVAIN LARAMÉE:

Non plus.

115

M. LOUIS DERIGER, Président:

Non plus. Monsieur Lefebvre?

M. MARCEL BÉLANGER:

120

Bélanger. Non plus.

M. LOUIS DERIGER, Président:

125

Monsieur Sirois?

M. MARTIN SIROIS:

130

Non. L'étude de caractérisation espace visuel vous sera envoyée, bien, la semaine prochaine, en fait.

M. LOUIS DERIGER, Président:

135

Parfait.

M. MARTIN SIROIS:

Incessamment, sous peu, là.

140

M. LOUIS DERIGER, Président:

Excellent. Donc on attend de vos nouvelles pour ce document-ci. Monsieur Gagnon, de votre côté?

145 **M. SYLVAIN GAGNON:**

Les documents qui vous avaient été promis cet avant-midi sur les périmètres urbains et sur les îlots déstructurés sont déposés.

150 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Parfait, merci beaucoup. Monsieur Serge Bonin, ministère des Ressources naturelles et de la Faune?

155 **M. SERGE BONIN:**

Non. Pas de nouveaux documents.

M. LOUIS DERIGER, Président:

160

Monsieur Bernard?

M. XAVIER BERNARD:

165

Non plus, pas de documents.

M. LOUIS DERIGER, Président:

170

Donc, il n'y a rien non plus à signaler pour le moment, donc...

M. XAVIER BERNARD:

Bien il y aurait peut-être quelques... Vous m'aviez, cet après-midi...

175

M. LOUIS DERIGER, Président:

Oui.

M. XAVIER BERNARD:

180

... offert l'opportunité de, soit de faire des commentaires ou...

M. LOUIS DERIGER, Président:

185

Est-ce que vous avez des choses à nous communiquer?

M. XAVIER BERNARD:

190

J'aurais, oui, peut-être quelques petits points d'interrogation ou d'information.

M. LOUIS DERIGER, Président:

Donc allez-y, donc on vous permet de...

195 **M. XAVIER BERNARD:**

200 Bon. J'aimerais peut-être, cet après-midi on a glissé un mot au niveau des brise-vent. J'aimerais peut-être juste dire, au niveau du MAPAQ, qu'il y a une certaine expertise au niveau des brise-vent. Dans la région, avec le ministère des Transports, il y a eu un travail de fait au niveau de la route 25. La seule chose, je sais qu'il y a des normes, au niveau des distances à respecter sur les brise-vent, les arbres par rapport à la route, puis des fois, tu sais, quand les emprises ne sont pas très larges, on peut se ramasser avec le, le brise-vent se ramasse, finalement, chez les citoyens ou dans les champs en bordure. Donc il reste à tout considérer tout le côté qui s'occupe de la plantation, l'entretien. On peut avoir, il faut avoir une certaine porosité au niveau du brise-vent, il faut reboucher les trous, parce que les arbres, il y en a qui meurent, sinon ça peut faire des corridors, faire des lames de neige. Donc il y a beaucoup de choses à considérer, mais...

M. LOUIS DERIGER, Président:

210 Mais est-ce que c'est, quand vous implantez les écrans et les brise-vent, est-ce que c'est, dans ce cas-ci ça serait en milieu agricole, est-ce que, normalement, est-ce que le Ministère, comment est-ce que cette mesure-là, est-ce qu'elle est compatible avec les usages qu'on retrouve?

M. XAVIER BERNARD:

215 Oui. En fait, il y a des programmes d'aide au niveau des producteurs agricoles qui veulent planter des brise-vent au niveau des champs, ou des brise-odeur autour des bâtiments. Si vous montez vers St-Félix, il y a des poulaillers, d'ailleurs, à droite, qui en ont implanté un, un brise-odeur, dans ce cas-ci. On les aide pour monter leur projet, mais ça reste que c'est selon, toujours, la volonté du producteur et son désir, parce que c'est du long terme, et... L'implanter, ça va bien. C'est tout l'entretien, et remplacer, et surtout entretenir. Parce que quand on n'entretient pas, ça... En général, au bout de quelques années, les producteurs ont plutôt tendance à les couper qu'à les garder.

M. LOUIS DERIGER, Président:

225 Est-ce que vous avez de l'information, disons écrite, à ce sujet, est-ce que les études...

M. XAVIER BERNARD:

230 En tout cas, sur les brise-vent en milieu agricole, certainement, oui, on a pas mal d'information.

M. LOUIS DERIGER, Président:

235 Est-ce que vous pouvez vérifier, voir s'il y a des choses que vous pouvez peut-être déposer à la commission, ou...

M. XAVIER BERNARD:

240 Oui. Je pourrai vous les déposer dans les, peut-être la semaine prochaine.

M. LOUIS DERIGER, Président:

Parfait. Merci beaucoup.

245 **M. XAVIER BERNARD:**

Donc ça c'était pour le côté information sur les brise-vent. Il y avait, au niveau, en tout cas, un ques... Bon. On disait qu'au niveau de l'agriculture, ça ne touchait peut-être pas au niveau régional énormément. Un des points que j'ai pu voir, il y avait peut-être des interrogations au niveau des superficies d'épandage, bien c'est sûr que là on parle d'à peu près 12, 15 hectares de perte de superficie agricole. C'est minime, sur ce qui peut être épandu, comme entre autres des fumiers de poulet au niveau de la région. Donc, c'est peut-être l'équivalent du fumier de 6, 7 000 poulets, un petit calcul que j'ai fait, donc c'est très faible, puis possiblement que c'est des terres qui n'en reçoivent pas vraiment actuellement. Je n'ai pas fait la vérification auprès de chacun des propriétaires, mais ça... En tout cas. 255 Ce n'est pas un point qui a un impact important. La seule chose, c'est sûr que pour les propriétaires de ces terres-là, on se ramasse dans un contexte où le règlement sur les exploitations agricoles du ministère de l'Environnement interdit le déboisement, donc le producteur qui perd une certaine superficie ne peut pas aller, s'il y a du boisé, aller rechercher la même superficie via un déboisement. Donc ça a quand même un impact, la seule façon c'est d'aller acquérir ou louer d'autres terres. Il peut y avoir des 260 équivalences, par exemple s'il y avait du reboisement quelque part, il peut faire un échange. Ça fait qu'à la limite, je pense que s'il y avait, peut-être justement des brise-vent ou des choses d'implantées, ça pourrait amener une équivalence à ce niveau-là. Selon les informations que j'avais obtenues.

M. LOUIS DERIGER, Président:

265 Donc quand ils ont témoigné de démembrer certains lots...

M. XAVIER BERNARD:

270 C'est ça.

M. LOUIS DERIGER, Président:

275 J'imagine, pour justement répondre aux exigences de l'épandage, c'est ça que je comprends?

M. XAVIER BERNARD:

Bien en fait, bon. Je dirais, l'épandage ce n'est pas vraiment, je ne pense pas que ça soit vraiment une préoccupation dans ce cas-ci. Il y a moyen de trouver des receveurs ou d'autres 280 superficies d'épandage. C'est sûr que c'est des superficies en culture, puis bon, on en perd toujours un peu par toutes sortes de développements, donc pour les producteurs c'est une perte nette de leur superficie en culture, mais je dirais, ce n'est pas le côté épandage de fumier qui doit être la préoccupation dans ce cas-ci. C'est sûr aussi qu'on se ramasse avec, on regarde les superficies qui vont être perdues 285 au niveau de la route comme telle, mais il faut regarder aussi qu'on va se ramasser, dans certains cas peut-être, avec des champs de petite superficie, puis aujourd'hui, avec la machinerie qui grossit, ça devient de plus en plus difficile d'aller cultiver, ou en tout cas il y a une perte d'intérêt pour aller cultiver des petits champs, ça fait qu'il faudra voir, entre autres dans le haut de la voie de contournement, il y a des champs qui se ramasseront peut-être avec des superficies pas très grandes, et peut-être pas mal

290 moins intéressants. Ils vont rester disponibles, mais est-ce que quelqu'un va être intéressé de les utiliser encore? Ça fait qu'il y a une conséquence aussi sur quelques champs à ce niveau-là.

295 Puis quelques autres, là c'était le reste, peut-être un peu, des questionnements. Il y a quelqu'un qui a porté à mon attention qu'il y avait à peu près, le long de la 131, une douzaine d'entrées directes aux champs pour les producteurs agricoles. Bien en fait, qu'il y avait un certain nombre, mais j'ai fait le tour tout à l'heure, j'ai compté une douzaine d'entrées...

M. LOUIS DERIGER, Président:

300 Mais dans quel secteur, secteur de Notre-Dame-de-Lourdes?

M. XAVIER BERNARD:

En fait, entre le Rang Ste-Rose et le Rang Frédéric.

305 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

O.k.

310 **M. XAVIER BERNARD:**

Un certain nombre en bas d'ici, puis quelques... Sauf, la majorité en haut. Là, bon, en tout cas, si on veut éviter les accès, ou en tout cas, les virages dans les, le plus possible, bien là, ces gens-là vont avoir des petits problèmes au niveau de leur entrée dans leur champ.

315 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Mais l'accès est directement sur la 131, c'est ça que vous me dites?

320 **M. XAVIER BERNARD:**

C'est ça.

M. LOUIS DERIGER, Président:

325 O.k.

M. XAVIER BERNARD:

330 C'est une douzaine d'accès directs sur la 131. Là on a beaucoup, depuis 3 jours, parlé des accès aux maisons, aux commerces, et caetera, mais les accès aux champs qui n'ont peut-être pas été mentionnés au cours des derniers jours.

M. LOUIS DERIGER, Président:

335 Juste un instant, monsieur Barabé, je vais revenir pour vous, mais je pense que je vais vous demander de répondre à cette question-là juste après que monsieur Bernard ait terminé. Alors vous

pouvez continuer, monsieur Bernard, s'il y a d'autre chose qui...

M. XAVIER BERNARD:

340

O.k. Oui. Puis peut-être un dernier point, encore là au niveau peut-être inquiétude. On a calculé qu'il y avait peut-être une quarantaine d'entreprises de producteurs agricoles qui pouvaient exploiter des terres, soit à St-Jean-de-Matha, Notre-Dame-de-Lourdes, et caetera, qui se promènent sur la route. Les machineries sont de plus en plus larges, on peut voir facilement des équipements qui peuvent avoir 16, 345 18 pieds de large sur la route. Quand on reste à droite puis on prend la voie d'accotement, je pense que ça peut faire l'affaire. S'ils ont des virages à gauche puis qu'ils prennent la voie protégée, il va y avoir la moitié de l'équipement dans cette voie-là, mais la moitié de l'équipement dans la voie rapide de gauche, si je ne me trompe pas. Ça risque d'amener un côté assez dangereux, à considérer. Pour une voiture ou un véhicule plus petit, ça va bien, mais au niveau de la machinerie, ça augmente peut-être un certain 350 risque. Ça c'est un point.

Et encore là, au niveau de la machinerie, on se posait la question au niveau des demi-tours, c'est, en tout cas, on n'a pas vraiment vu, ou on n'a pas compris le principe des demi-tours qu'il va y avoir à différents endroits, c'est quoi la largeur, puis est-ce que, justement, la machinerie agricole va être 355 capable de fonctionner dans ces demi-tours-là, avec les largeurs de machinerie. Ça fait que c'est à peu près les points qui nous intéressaient.

M. LOUIS DERIGER, Président:

360

Merci beaucoup.

M. XAVIER BERNARD:

365

Merci.

M. LOUIS DERIGER, Président:

Juste avant que je passe à monsieur Barabé, il y a aussi monsieur Lefebvre, ministre de la Sécurité publique, qui est avec nous. Ça va? Est-ce qu'il y a d'autres Ministères que j'ai, je pense... 370 Non. Ça va. Monsieur Barabé. En fait, si on revient aux questions qui ont été soulevées, pour la question de l'agriculture, donc la question des accès, les accès qui sont directement situés sur la route 131, est-ce que c'est, est-ce qu'ils vont être toujours accessibles, est-ce qu'ils vont être fermés? Comment est-ce que vous gérez cette situation?

375

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Oui, les accès sont maintenus.

M. LOUIS DERIGER, Président:

380

Sont maintenus?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

385 De mémoire, je pense qu'il y a un accès qu'il faut qu'on relocalise, juste au nord de Frédéric. Il n'y a pas un producteur avicole ou quelque chose, là? De mémoire, je pense que... Mais ils sont maintenus.

M. LOUIS DERIGER, Président:

390 Ils sont maintenus

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

395 Les accès sont maintenus comme ils sont là, présentement.

M. LOUIS DERIGER, Président:

400 Puis au niveau de la machinerie, la circulation de la machinerie agricole, est-ce qu'elle va circuler dans l'accotement? Comment ça va fonctionner?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

405 Elle va circuler comme elle circule présentement, dans le sens que les agriculteurs circulent le plus à droite possible, par, justement à cause de leur largeur. Et puis pour les virages en U, bien, je pourrais dire, c'est sûr qu'ils vont occuper une partie. Ils vont peut-être occuper la voie de gauche, qui est prévue pour virer à gauche, pour accéder au virage en U, puis une partie de la voie du centre. Mais je pense que ce n'est pas plus dangereux qu'actuellement, où ils sont obligés d'occuper 100% de la route, lorsqu'ils veulent accéder à gauche dans une entrée. Tu sais, ce n'est pas... Le danger, d'après
410 nous autres, n'est pas plus éminent là.

M. LOUIS DERIGER, Président:

415 Puis la question des demi-tours, est-ce que les demi-tours permettent que les...

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

420 Les demi-tours sont faits pour, entre autres, les camions, qu'on dit, les transporteurs, des 17, 18 mètres, ils sont faits pour ça. Donc, normalement, une machinerie agricole devrait être en mesure de pouvoir accéder facilement.

M. LOUIS DERIGER, Président:

425 Parfait, merci beaucoup.

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

430 Pouvez-vous, est-ce qu'on peut revenir sur les demi-tours, comment ça fonctionne, pour expliquer ça en détail, pour comprendre précisément? Où est-ce qu'ils sont situés, puis comment une machinerie lourde, agricole, peut tourner là-dedans.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

435

C'est sûr, c'est une représentation schématique qu'on a, mais on fonctionne un peu de la même manière que pour une intersection de rues. C'est-à-dire qu'on aménage, disons qu'on a 2 voies direction sud, 2 voies direction nord, avec un muret au centre, on aménage une voie additionnelle pour que le véhicule qui s'en va en direction sud puisse accéder dans la voie, pour après ça attendre ici, dans l'ouverture dans le terre-plein, il y a une ouverture dans le terre-plein, dans le muret, si on peut dire, il atteint un créneau pour pouvoir s'insérer, traverser, s'insérer dans la voie de demi-tour, et revenir en direction nord, avec une voie, disons qu'il y a une voie d'accélération ici, pour lui permettre d'atteindre une certaine vitesse pour s'intégrer dans la circulation. Ça fait qu'ils fonctionnent tous de la même manière, qu'ils soient du côté est ou du côté ouest.

440

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

445

Est-ce qu'il y en a beaucoup de demi-tours?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

450

On a 3 demi-tours de prévus.

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

Où sont-ils situés?

455

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Il y en a un juste un petit peu au nord de Ste-Rose, après ça on en a un au nord de Principale, et puis un au sud de Frédéric. C'est celui au sud de Frédéric, puis en direction nord, puis on a celui au nord de la rue Principale ici.

460

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

O.k. Merci.

465

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

C'est beau?

M. LOUIS DERIGER, Président:

470

Merci beaucoup. Donc nous allons poursuivre avec les participants pour le questionnement. Je vous rappelle que si vous voulez poser des questions, vous devez vous inscrire au registre à l'arrière, auprès de madame Hawey. Donc j'inviterais madame Hélène Deblois. Je ne sais pas si elle est ici ce soir? Monsieur Daniel Adam. Monsieur Yves Benny. Excusez. Monsieur Adam, Benny? C'est monsieur Benny?

475

M. YVES BENNY:

Oui. Vous me reconnaissez?

480

M. LOUIS DERIGER, Président:

Ça ressemble à une annonce commerciale, ça. Bonsoir.

485 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. YVES BENNY:

490 Oui, c'est ça. Bonsoir. Ma question porte un petit peu encore peut-être sur les coûts d'une telle réalisation. J'ai de la misère à comprendre, c'est peut-être une déformation professionnelle, étant un homme d'affaires depuis une vingtaine d'années dans la région, je vois mal comment on peut dépenser autant d'argent dans un projet comme ça, puis... La question se pose ainsi. Je me demandais, pour résoudre la problématique des poids lourds dans le village de St-Félix, parce qu'on semble trouver que c'est ça qui pourrait être dérangeant, il m'apparaissait assez clair, moi, que d'une façon rapide, et même
495 efficace, on pourrait détourner les poids lourds sur le chemin Barrette, et les faire contourner le village de St-Félix par une route qui est déjà existante et qui accommode les poids lourds, il s'agit de la route de St-Gabriel, chemin St-Gabriel, pour ensuite emprunter le 2^{ième} Ramsay, et puis revenir à la route 131 en direction nord.

500 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Je vais juste demander au Ministère de nous, peut-être de nous montrer, est-ce que vous avez une carte de ce secteur ? Secteur général ? Juste pour qu'on voie, nous, exactement où ça se situe.

505 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Je vais faire le...

M. LOUIS DERIGER, Président:

510

Le pointeur?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

515 Le trajet que monsieur Benny mentionne là.

M. LOUIS DERIGER, Président:

Parfait.

520

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

525 Ce que monsieur Benny mentionne, c'est que pour résoudre le problème des poids lourds, c'est de contourner le milieu, c'est-à-dire c'est de les amener ici, en partant du sud, de les amener sur le chemin Barrette, ici, les ramener après ça sur ce qu'on appelle, nous autres, le chemin de St-Gabriel, qui passe, qui fait jonction avec le 2^{ième} Ramsay, ici, qui est la route 348, puis de les ramener par ici. Ça fait que de cette manière-là, vous contournez...

530 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Parce que c'est un contournant plus du côté est, mais par les rangs qui sont, les chemins existants.

535 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Les chemins existants qui sont sous responsabilité du ministère des Transports. C'est nous autres qui les entretient, on a...

540 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Donc ça serait la 348 qui serait, en fait, la connexion avec la 131.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

545 348, c'est-à-dire que la 348, ici, puis ce secteur-là ici, c'est le chemin de St-Gabriel, qui vient rejoindre la 345, et le chemin Barrette qui arrive ici, à la route 131.

M. LOUIS DERIGER, Président:

550 Juste pour bien comprendre, c'est-à-dire qu'à ce moment-là les camions doivent passer par le secteur patrimonial de St-Félix?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

555 Oui. Il y a une courte distance ici qui est...

M. YVES BENNY :

560 Il y a peut-être 500 mètres, je dirais, sur la rue Principale, ou 1 000 mètres ? Ah non, même pas.

M. LOUIS DERIGER, Président:

C'est où est-ce qu'il y a l'église et tout ça, c'est ce secteur-là qui...

565 **M. YVES BENNY:**

Non, c'est plus au sud, dans le...

M. LOUIS DERIGER, Président:

570 Plus au sud?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

575 C'est plus au sud.

M. YVES BENNY:

Plus à l'est, c'est...

580

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

C'est plus au sud. Bien, oui.

585

M. YVES BENNY:

Oui. Oui.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

590

Plus à l'est de l'église. C'est vraiment à la limite, là. Oui.

M. YVES BENNY:

595

En fait, présentement, au bout de ce chemin-là il y a un carrefour d'aménagé avec un parc, puis il y a un restaurant. Je ne sais pas si vous avez visualisé ça en arrivant dans le bas du village. En fin de compte, ma question était la suivante. Est-ce que, d'abord, je ne sais pas si le Ministère aurait pu estimer ou voir la faisabilité et les coûts engendrés par l'installation de panneaux qui détourneraient les poids lourds, tout simplement, par ce réseau-là, pour ensuite rejoindre la 131, si... Parce que je pense que la portion trafic lourd, dans le village, c'est peut-être beaucoup plus minime, en fait, les quelques 100 mètres qui peuvent être parcourus par un camion dans ce cas-là, et relativement aux coûts que ça pourrait engendrer, moi je pense à quelques panneaux seulement, il me semble que, en tout cas, ça faisait...

600

605

M. LOUIS DERIGER, Président:

Bien, on va poser la question au Ministère, si...

M. YVES BENNY:

610

Oui, s'il vous plaît.

M. LOUIS DERIGER, Président:

615

Si c'est envisagé, puis qu'est-ce que ça impliquerait comme aménagement. Monsieur Barabé, est-ce que c'est un scénario qui a été envisagé dans vos solutions par rapport au transport lourd? Je sais que cet après-midi vous aviez dit ce n'est pas juste le transport lourd, c'est aussi pour les véhicules, mais essayez peut-être de nous expliquer si cette variante-là a été examinée de votre part.

620

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

C'est que, c'est parce qu'on parle d'un autre sujet, là. On parle du sujet d'interdire des poids lourds, ou de les dévier, alors que la problématique, ce n'est pas une problématique de poids lourds, c'est une problématique de circulation, comme on vous a expliqué cet après-midi, la présentation qu'on a

625 faite. Les poids lourds représentent entre 5 et 6% de la circulation. Ça fait qu'on veut dévier 60% de la
circulation qu'il y a actuellement dans Saint-Félix-de-Valois. Ça fait que ça représente moins de 1% des
camions à dévier. Ça fait que ce n'est pas une problématique de poids lourds, c'est une problématique
de circulation en général. Puis dévier des poids lourds, il faut qu'il y ait un problème, puis ça génère des
630 coûts assez importants, quand on demande à une entreprise de transport de faire un détour de quelques
kilomètres pour... Puis en plus, ce que je veux souligner, on a quand même l'intersection, on ne la voit
pas sur la carte ici, l'intersection du chemin de St-Gabriel avec la route 348, c'est une intersection,
actuellement, qui n'est pas suivant les standards, si on peut dire. On est en pente descendante, là, avec
une visibilité qui était au niveau, je ne dirais pas, peut-être minimum, donc ça prendrait, si on voulait
dévier une circulation lourde par ce secteur-là, ça prendrait un réaménagement complet de l'intersection.

635

M. LOUIS DERIGER, Président:

Dans la politique du Ministère, est-ce que vous avez, est-ce que vous pouvez, par exemple,
interdire du camionnage sur vos routes, est-ce que c'est quelque chose qui se fait habituellement, ou si
640 normalement les routes du Ministère sont toujours permises à tout type de trafic?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Non, il y a des routes qui peuvent être interdites, dépendamment de la capacité de la route.
645 Règle générale, ils sont autorisés.

M. LOUIS DERIGER, Président:

À moins que la capacité de...

650

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

À moins qu'il y ait une particularité, c'est vraiment quelque chose de spécial. Les municipalités
ont restreint à la circulation locale certaines de leurs routes, d'un commun accord, avec la MRC, avec les
655 municipalités voisines. Ils peuvent définir que telle route est interdite aux camions lourds. Mais sur notre
réseau à nous autres, c'est très, très, très rare. Je ne crois pas, moi, que dans le territoire ici, à ma
connaissance, qu'on a, mettons un réseau qui est rouge, tu sais? Ça veut dire, qui est vraiment pour
local, pour une route régionale, ou pour une route provinciale. Sur notre territoire.

660 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Merci. Monsieur Benny, est-ce que ça répond... Excusez-moi? Oh! Excusez-moi.

M. DORIS MERCIER:

665

Je peux me permettre?

M. LOUIS DERIGER, Président:

670

Oui, absolument, oui.

M. DORIS MERCIER:

675

C'est que c'est quand même la vocation de la route. La route 131 est une route majeure. Elle fait partie du réseau supérieur québécois, et le Ministère n'enlèverait pas des véhicules lourds sur le réseau supérieur. C'est la vocation de ce réseau-là, de supporter le développement régional. Contrairement à une collectrice ou une route qui a moins d'importance. S'il y avait un élément physique qui ferait que, exemple une structure trop faible qu'on est obligé de réduire les charges pour les camions lourds, c'est un des endroits qu'on intervient de façon prioritaire, parce que pour nous, de maintenir tout le transport sur le réseau supérieur, c'est une priorité pour le Ministère. C'est la vocation de cette...

680

M. LOUIS DERIGER, Président:

C'est votre mission.

685

M. YVES BENNY:

Ma question rattachée à ça, ça serait de dire est-ce qu'un investissement de 40 millions, ça justifierait de ne pas laisser des poids lourds passer par un contournement de quelques kilomètres? C'était ça....

690

M. LOUIS DERIGER, Président:

Là j'ai de la misère à vous saisir, parce que là je me demande si ce n'est pas votre opinion.

695

M. YVES BENNY:

O.k. O.k. O.k.

700

M. LOUIS DERIGER, Président:

Vous êtes allé...

705

M. YVES BENNY:

Bien, moi j'estimais que dans un... Oui, en fait, la question elle serait comme ça. Est-ce que, pour quelques milliers de dollars, on pourrait, pratiquement, faire, réaliser cette, admettons, ce détour-là, comparativement à, est-ce qu'il y a un équilibre de budget, ou je pense que le budget n'est pas important dans la gestion du chemin?

710

M. LOUIS DERIGER, Président:

Je ne serais pas porté à, je ne pense pas que le Ministère pense que ce n'est pas important. Bon, monsieur Barabé va nous répondre. Quand vous faites des investissements de l'ordre de 20, 40 millions, comme c'est le cas pour les 2 projets, est-ce que c'est dans l'ordre des choses, en termes de, je dirais de budget alloué des travaux de ce type-là, est-ce que c'est des coûts qui sont, je dirais élevés, par rapport à des travaux routiers, ou si ça rentre dans la moyenne des travaux routiers que vous faites pour, en termes de, par exemple, de coût par kilomètre, est-ce que ça rentre dans les moyennes?

715

720

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

725 Pour le type de travaux, c'est des coûts normaux, que je pourrais dire. C'est sûr qu'il y a des
endroits où des contraintes font en sorte que c'est beaucoup plus dispendieux, mais pour le type qu'on a
là, si on prend le secteur du 4 voies, on n'a quand même pas d'étagement, on n'a pas de structure à
faire, donc c'est les coûts qui sont... C'est sûr qu'il y a des coûts d'acquisition qui sont élevés,
déplacement des utilités publiques, mais c'est des coûts normaux pour le type, type de travaux-là. De
même que la voie de contournement, avec... C'est sûr que la voie de contournement, on a mis les accès
minimum qu'on peut mettre, puis peut-être maximum aussi, on n'a pas exagéré. Donc c'est vraiment des
travaux qui sont défendables. Puis c'est une solution qu'on, c'est la solution. On n'en a pas d'autres
solutions à moindre coût. Même, si on voulait contourner par des routes existantes, il faut rebâtir la route
730 existante pour accepter le volume de circulation qui va aller sur la route. Ça fait qu'on est... La
problématique, c'est un volume de circulation. Ça fait que c'est là qu'est le problème. Ce n'est pas une
capacité structurale d'une route, parce que la route, elle est bonne, la route qu'on a là, la route 131. On
l'entretient, on fait des investissements régulièrement pour bien la maintenir, mais c'est une question de
capacité d'accueil par rapport à la demande des usagers.

735 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Je sais que vous allez avoir une opinion sur cet aspect, mais je pense...

740 **M. YVES BENNY:**

Oui, certainement.

M. LOUIS DERIGER, Président:

745 Pour la réponse qu'on peut obtenir, je pense qu'on a...

M. YVES BENNY:

750 O.k. Je pense que je vais prendre la réponse que monsieur Barabé nous donne, c'est correct.
Est-ce que je peux demander, en rapport encore avec les coûts de l'aménagement au niveau de la voie
de contournement, combien de kilomètres est-ce que mesure notre contournement?

M. LOUIS DERIGER, Président:

755 Oui, absolument. Le...

M. YVES BENNY:

760 Puis je sais, je pense qu'il y a 5 viaducs qui sont enlignés pour...

M. LOUIS DERIGER, Président:

Il y a 5 ouvrages. C'est 5 structures.

765 **M. YVES BENNY:**

5 structures?

770 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Certains, c'est des viaducs, d'autres c'est des échangeurs. Peut-être juste, monsieur Barabé, nous préciser le kilométrage du contournement, et nous dire, bon, spécifier les structures qui sont prévues...

775 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

780 Et je vais vous le dire de mémoire, 5.7 kilomètres pour le contournement, puis 8 kilomètres pour le 4 voies. On a des structures au niveau de l'accès, l'échangeur pour le parc industriel, l'accès, si on peut dire, sud. On a une structure au-dessus de la ligne Frédéric, au-dessus de la voie ferrée. Ensuite de ça on a une structure au-dessus de Rang Ste-Marie, montée Ste-Marie. On a une autre structure pour l'accès nord, ou, qui est en dessous de la route 131. C'est les structures que l'on a.

M. LOUIS DERIGER, Président:

785 Donc 5 structures, et...

M. YVES BENNY:

790 Je peux faire l'addition, là. 20 millions pour...

M. LOUIS DERIGER, Président:

8 kilomètres.

795 **M. YVES BENNY:**

Pour 7 kilomètres?

M. LOUIS DERIGER, Président:

800 Pour 7 kilomètres...

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

805 5.7 quelque chose, là.

M. YVES BENNY:

810 5.7 kilomètres? O.k.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Oui.

815 **M. YVES BENNY:**

Avec 5 structures.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

820

Oui. Il ne faut pas oublier aussi qu'on a une protection de la nappe d'eau sur 2 point, à peu près 2.5 kilomètres de longueur. On peut parler facilement près de 2 millions de protection pour la nappe d'eau.

825

M. LOUIS DERIGER, Président:

Puis, juste pour préciser, je pense que ce coût-là, aussi, inclut les acquisitions.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

830

Ça inclut les acquisitions, ça inclut la préparation des plans, les honoraires professionnels pour la gestion de tout le projet.

M. YVES BENNY:

835

O.k. Merci.

M. LOUIS DERIGER, Président:

840

Merci beaucoup. Merci monsieur Benny. Nous invitons maintenant monsieur Yves Perron. Bonsoir.

M. YVES PERRON:

845

Bonsoir. Moi, ma question, elle va porter, considérant les impacts, bon, au niveau de la menace sur la source d'eau, on en a déjà parlé, des territoires agricoles qu'on ampute, des zones basées qu'on ampute. J'aimerais savoir avec précision pourquoi l'hypothèse du réaménagement et de l'agrandissement du tracé actuel a été écartée rapidement.

850

M. LOUIS DERIGER, Président:

Surtout dans la section de...

M. YVES PERRON:

855

Oui, ça n'a pas été étudié au même titre que les 3 autres possibilités. On nous a présenté 3 possibilités qui avaient été analysées à fond, puis on a choisi celle dont on discute ce soir. Moi j'aimerais savoir pourquoi le réaménagement de la voie actuelle, du tracé actuel, dans le fond, a été écarté.

860

M. LOUIS DERIGER, Président:

Je sais que hier...

M. YVES PERRON:

865 Pourquoi on ne l'a pas étudié à fond.

M. LOUIS DERIGER, Président:

870 Parfait. Hier, on a eu un début de réponse à ce sujet-là, donc je vais demander à monsieur Barabé de peut-être nous rappeler les éléments qui ont fait en sorte que l'élargissement de la 131, dans son emprise, dans la section Saint-Félix-de-Valois, n'a pas été étudié aussi à fond, que l'étude d'impact a porté principalement sur le contournement comme tel. Donc qu'est-ce qu'il y a eu comme première analyse, pour arriver à une décision comme celle-là. Donc les éléments, principaux éléments qui ont fait en sorte que, ou les contraintes qui font en sorte qu'on se retrouve avec une voie de contournement.

875

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

880 O.k. À première vue, nous autres, quand on l'a examiné sommairement, tout d'abord ça nous est avéré non fonctionnel. Quand on parle de, d'ailleurs, le milieu bâti, on parle de déstructurer complètement un centre villageois. Parce que ça nous prend, pour accueillir le volume de circulation actuel et futur, c'est un minimum de 4 voies. Ça, on ne s'en sort pas. Parce qu'on garde tout le trafic. On garde le trafic local, puis on garde le trafic de transit.

885 Donc c'est la même, ça nous prend la même capacité qu'on a au sud de St-Félix, dans la partie d'élargissement à 4 voies. Après ça il faut qu'on gère tous les accès. Donc, ça veut dire le minimum d'accès pour avoir le minimum de contraintes et de feux de circulation pour l'insertion sur cette route-là à 4 voies. On parle de l'obligation d'avoir un mail central, pour fermer justement tous les mouvements de virage à gauche au maximum, des mouvements erratiques. Après ça il faut regarder tout le redéploiement du flot de circulation locale à l'intérieur du milieu. C'est-à-dire que monsieur madame tout-le-monde, qui sort de son entrée, se retrouve devant un boulevard où il peut seulement que tourner à droite. Donc s'il veut revenir chez lui, ça lui prend un réseau secondaire pour être capable de revenir. Tu sais, donc ça prend une boucle, autrement dit. Et puis ça, c'est à l'intérieur d'un milieu qui est déjà bâti, c'est très, très, très difficile de rétablir un réseau comme ça. Un réseau parallèle pour faire les retours. Ensuite de ça on a l'intersection de la 345 avec la 131, qui est une intersection en T, qui a une capacité 895 très limitée, dans le sens qu'on ne pourrait jamais passer le volume de circulation anticipé à cette intersection-là. Donc ça prendrait, je sais que l'étude que la firme Enviram avait faite, qu'on a déposée d'ailleurs, aménageait une grande courbe pour permettre les virages. Ça veut dire que là on déstructure encore tout ce secteur-là. Ça fait qu'à prime abord, juste à regarder tous les impacts que ça génère, il y a une incompatibilité entre le besoin, circulation, et le besoin du milieu villageois. C'est 900 pour ça qu'on n'a pas poussé plus à fond l'étude de ce corridor-là.

M. LOUIS DERIGER, Président:

905 Monsieur Perron, peut-être juste pour poursuivre un peu, monsieur Sirois avait aussi intervenu hier à ce sujet-là, nous expliquant qu'aussi, ça pourrait entraîner des conflits d'usage. Donc ces questions-là ont été un peu abordées hier. Je ne sais pas si vous étiez présent hier soir, donc...

M. YVES PERRON:

910 Non, sinon je ne l'aurais pas reposée.

M. LOUIS DERIGER, Président:

C'est ça. Donc, en fait, ce que je peux faire, peut-être vous conseiller, c'est que dans les
verbatim, transcriptions, vous allez retrouver toutes ces discussions-là.

915

M. YVES PERRON:

O.k.

920

M. LOUIS DERIGER, Président:

Mais essentiellement, ce sont les éléments qui avaient été soulevés.

M. YVES PERRON:

925

Puis juste pour compléter, au niveau des coûts puis tout ça, ça n'a pas été chiffré du tout, du tout,
là, ça...

M. LOUIS DERIGER, Président:

930

C'est-à-dire la portion, le coût que peut représenter un élargissement?

M. YVES PERRON:

935

Oui, pour qu'on puisse comparer, admettons, avec les autres projets, ou...

M. LOUIS DERIGER, Président:

Avec les 2. Est-ce qu'il y a eu une analyse de coûts sur...

940

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Non.

945

M. LOUIS DERIGER, Président:

Non?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

950

On n'a pas fait l'analyse de coûts, parce que ce n'est pas une solution retenue. On fait l'analyse
de coûts lorsque la solution est retenue, mais ce n'est pas une solution retenue, envisageable. Ça fait
que... Mais au niveau des coûts, ça pourrait facilement être comparable. Ça pourrait, sous toutes
réserves, par expérience, je pourrais vous dire, ça pourrait être comparable.

955

M. LOUIS DERIGER, Président:

À cause des acquisitions...

960

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

À cause des acquisitions, à cause que, d'abord le trajet serait beaucoup plus long. On parle de, en contournement, on parle de 5.7 à 5.8 kilomètres. Le parcours complet, c'est un triangle qu'on a, on aurait peut-être 8 kilomètres, je ne sais pas, je ne l'ai pas fait, là. Je dis des chiffres comme ça, là... Donc la longueur, c'est plus long, beaucoup plus d'acquisitions. Si on achète la moitié de l'agglomération, installer peut-être plusieurs feux de circulation, peut-être reconstruire des rues pour ramener les gens pour être capable d'avoir, être capable de circuler, de ne pas se retrouver, dire, bien, ma maison est de l'autre bord de la rue, je ne peux pas y aller, à moins que j'aille virer en dehors du village. Ça, ça n'a pas été relevé, puis ça peut représenter des coûts importants.

965

970

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

Puis aucune analyse d'impact non plus?

975

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Non. Il n'y a pas eu d'analyse d'impact de faite. D'ailleurs, dans toutes les analyses qu'on a faites, cette solution-là, même, dans les toutes premières analyses d'étude d'opportunité, elle a été rejetée au départ.

980

M. LOUIS DERIGER, Président:

Est-ce que ça répond, monsieur Perron, à votre...

985

M. YVES PERRON:

Oui, ça répond.

990

M. LOUIS DERIGER, Président:

En tout cas, comme je vous dis, il y a aussi de l'information dans les transcriptions que vous allez retrouver, sur la discussion, puis le sujet.

995

M. YVES PERRON:

Oui. Puis l'option de continuer tout droit au stop puis de retourner après, qui avait été soumis par des commerçants, ça n'a pas été étudié non plus, ça, si je comprends bien. C'est ça?

1000

M. LOUIS DERIGER, Président:

Là, par exemple, il faudrait peut-être me préciser un peu plus cette option-là.

1005

M. YVES PERRON:

Bien, au coin du, au T dont vous parlez, où il y a le Pétro-Canada, de continuer tout droit puis de reprendre la 131 à peu près dans le coin du 1^{er} Ramsay. Est-ce que ça a été...

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

C'était dans les premières options, dans les études d'opportunité.

1010

M. LOUIS DERIGER, Président:

Est-ce que ça a été...

1015

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Quand on parlait, le contournement par...

1020

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

À l'est?

1025

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

À l'est, là.

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

C'est ça, oui.

1030

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Puis les impacts étaient majeurs par rapport à...

1035

M. LOUIS DERIGER, Président:

C'était plus...

1040

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Puis agricole, c'était très, très important.

M. LOUIS DERIGER, Président:

1045

C'était plus la culture, je pense, l'agricole était touché...

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Ah oui, oui, beaucoup.

1050

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

Oui, oui, énormément.

1055

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Il y avait des impacts assez importants, oui.

M. LOUIS DERIGER, Président:

1060

Non, monsieur Archambault, non, je ne vous permets pas tout de suite.

M. ARCHAMBAULT:

1065

C'est parce que ce n'est pas celle-là qui a été étudiée.

M. LOUIS DERIGER, Président:

1070

Non, non, non, non. Monsieur Archambault...

M. ARCHAMBAULT:

C'est parce que ce n'est pas celle-là, il se trompe.

1075

M. LOUIS DERIGER, Président:

Non. Monsieur Archambault, monsieur Archambault, écoutez.

M. ARCHAMBAULT:

1080

Il se trompe.

M. LOUIS DERIGER, Président:

1085

Monsieur Archambault...

M. ARCHAMBAULT:

O.k.

1090

M. LOUIS DERIGER, Président:

Je ne vous permets pas, là. Merci. Donc monsieur Perron, ça vous va?

1095

M. YVES PERRON:

Merci.

M. LOUIS DERIGER, Président:

1100

Merci. Donc j'inviterais maintenant monsieur Guy Beauchamp, s'il vous plaît.

M. GUY BEAUCHAMP:

1105 Bonsoir.

M. LOUIS DERIGER, Président:

Bonsoir.

1110

M. GUY BEAUCHAMP:

Avant de passer à mes questions, j'aimerais éclaircir le plan au niveau de l'élargissement au nord de la ligne, du rang Frédéric. Je ne sais pas si on peut le présenter.

1115

M. LOUIS DERIGER, Président:

Oui, absolument, je pense que oui. Monsieur D'Astous, monsieur Barabé... C'est la partie du, où est-ce qu'on a le marché aux puces et tout ça, là.

1120

M. GUY BEAUCHAMP:

Oui, c'est ça.

1125

M. LOUIS DERIGER, Président:

Parfait.

M. GUY BEAUCHAMP:

1130

C'est bien ça. Bon, très bien. Bien écoutez, je vais utiliser les chiffres qui sont indiqués, là. C'est entre le 803, le 8 plus 3, je ne sais pas ce que ça veut dire exactement, et 8 plus 50. Donc entre les 2 chemins mis en commun.

1135

M. LOUIS DERIGER, Président:

Alors la jonction du contournement et...

M. GUY BEAUCHAMP:

1140

Pas exactement, là. Exactement où est-ce qu'on a le bleu foncé.

M. LOUIS DERIGER, Président:

1145

O.k. Donc juste, le secteur du marché aux puces.

M. GUY BEAUCHAMP:

Oui, mais du côté est.

1150

M. LOUIS DERIGER, Président:

Du côté est?

1155 **M. GUY BEAUCHAMP:**

Du côté est, effectivement.

1160 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Parfait. O.k.

M. GUY BEAUCHAMP:

1165 Il y a 2 chemins qui sont mis en commun. Ces chemins-là, actuellement, appartiennent à ma
famille, et il y a des X rouges qui indiquent les entrées qui sont condamnées, les entrées... Bien, les
sorties, c'est-à-dire, sur la route 131. Sur le plan actuel, on peut remarquer qu'il y a, bien en tout cas,
pour ma part, il manque exactement 4 entrées dans cette distance-là, dans cette région-là. Soit 2 qui
appartiennent à monsieur René Corfield, une qui appartient à une de mes tantes qui demeure au 1301
1170 chemin Barrette, et la mienne. À peu près à 100 pieds du deuxième chemin mis en commun, qui est le
1301 chemin Barrette. J'aimerais savoir si c'est un oubli du Ministère, ou si ces entrées-là vont rester
fonctionnelles.

M. LOUIS DERIGER, Président:

1175 Parfait. Donc...

M. GUY BEAUCHAMP:

1180 C'est un éclaircissement, parce que, il y a quelque chose de confus. Il y a des chemins mis en
commun, et les entrées ne figurent pas là-dessus.

M. LOUIS DERIGER, Président:

1185 Parfait. Donc on va demander à monsieur Barabé, est-ce que, au niveau des entrées du côté est,
donc, il semblerait qu'il y ait d'autres entrées qui ne sont pas indiquées sur vos plans, est-ce que c'est
des entrées qui n'ont pas été illustrées, ou s'il y a des réaménagements qui ont été faits, qu'on ne voit
pas sur la carte actuellement

1190 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

C'est possible qu'il y ait des entrées qui ne figurent pas sur le plan. On n'a pas fait... Il peut y en
avoir, des entrées, qui ont été oubliées, ou des entrées qui sont plus récentes. C'est possible qu'il en
manque sur le plan.

1195 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

1200 À ce moment-là, ce qu'on retrouve actuellement, c'est quoi, donc c'est des regroupements
d'entrées? Qu'est-ce que ça va changer s'il y a d'autres entrées supplémentaires qui ne sont pas
indiquées sur votre... Ce qu'on aimerait savoir, parce que dans le fond, là on voit qu'il y a un

regroupements d'entrées, il y en a certaines qui sont éliminées, on a discuté de cette question-là hier, là s'il manque des entrées, est-ce que celles-là vont rester, est-ce qu'elles vont être regroupées à nouveau?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

1205

Cette section-là, c'était la section où on voulait essayer d'avoir le minimum d'entrées, parce que, ou les regrouper. Parce que quand on a beaucoup d'entrées qui sont une à côté de l'autre, comme ça, si vous imaginez que j'en rajoute une là, une là, une là, tu sais, plusieurs, ça fait en sorte que les conflits sont très grands. Donc ça insécurise la circulation. Nous autres on a proposé, justement, d'aménager, c'est pour ça qu'il y a des X qui montrent que les entrées seraient fermées, on propose d'aménager les entrées en arrière-lot, avec ces dessertes-là qui sont existantes. Ça c'est les propositions qu'on a faites. Ça n'a pas été examiné en détail, dire, est-ce que, effectivement, par exemple, si je prends un lot entre autres, la possibilité, il peut y avoir des contraintes rendu à aujourd'hui, au moment où on va négocier les accès. Il va falloir que ça soit regardé cas par cas. Mais idéalement parlant, ça serait de ne pas en avoir. De ne pas avoir d'entrées, ou d'avoir des entrées très isolées, pour sécuriser les mouvements.

1210

1215

M. LOUIS DERIGER, Président:

Est-ce que ça, ça a été présenté aux citoyens, aux gens qui sont concernés directement par ces entrées? Ce que je comprends, c'est que cette proposition que vous avez illustrée, mais qu'il n'y aurait pas eu encore de discussions avec chacun des propriétaires...

1220

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Non. Il n'y a pas eu de discussions avec les propriétaires. C'est des discussions qu'on a eues avec les élus municipaux, au niveau de la façon de faire. Mais il n'y a eu aucune discussion avec les propriétaires, en ce moment, pour ces accès-là. Mais il va y en avoir.

1225

M. GUY BEAUCHAMP:

Oui. Écoutez, aussi, il y a un autre oubli sur ce plan-là. Au 1207 chemin Joliette, soit, mon Dieu, le dernier chemin mis en commun, sortie accès sur 131, 1, 2, 3, et le quatrième terrain. Non, toujours, plus au sud, mais... Vous venez de le passer, là. 1, 2, 3, 4. Juste ici. Juste là. Il y a une autre entreprise qui s'est établie là. Donc le plan n'est pas exact. Et cette entreprise-là, d'ailleurs les 2 entreprises, les 2 commerces qui sont là font circuler des 45 pieds, des remorques 45 pieds, pour avoir accès à la route 131. Je tiens à préciser ça, et ça ne figure pas sur ce plan-là. Ni dans l'étude d'impact, d'ailleurs.

1230

1235

M. LOUIS DERIGER, Président:

Mais monsieur...

1240

M. GUY BEAUCHAMP:

Là je vais pouvoir passer à ma question, après avoir eu l'éclaircissement là-dessus.

1245

M. LOUIS DERIGER, Président:

1250 Mais monsieur Barabé, est-ce que, de votre côté, est-ce que vous pouvez nous mettre à jour les entrées de ce secteur? Puis en plus il y a un commerce qui s'est ajouté. Est-ce que c'est possible pour vous de mettre à jour cette carte?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

1255 Oui. On a fait la mise à jour, là.

M. GUY BEAUCHAMP:

1260 C'est que le plan actuel, si je me réfère au plan que j'ai pu avoir accès ici, à la commission, puis je vous en remercie d'ailleurs, fait mention d'un commerce. Donc, et, bien c'est-à-dire, il y a un commerce dans le fond d'une résidence, il y a une industrie en avant, à côté de l'industrie il y a un autre commerce. Donc...

M. LOUIS DERIGER, Président:

1265 Est-ce que, pendant que les gens cherchent, est-ce que c'est un commerce que ça fait longtemps qu'il existe, ou si...

M. GUY BEAUCHAMP:

1270 Écoutez, à ma connaissance, ça fait au moins 5 ans que ça a été construit. La Municipalité pourrait nous renseigner sur le moment où ils ont autorisé la construction de ce commerce-là, et émis des permis de construction.

M. LOUIS DERIGER, Président:

Donc c'est, disons, depuis les 5 dernières années, environ, juste une...

M. GUY BEAUCHAMP:

1280 Environ.

M. LOUIS DERIGER, Président:

1285 Est-ce que je peux savoir, monsieur Barabé, qu'est-ce que vous cherchez exactement, est-ce que vous pouvez nous le dire?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

1290 On a fait la mise à jour des commerces dans le secteur...

M. LOUIS DERIGER, Président:

Oui, ça je sais qu'il y a un document...

1295 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Ça fait que, peut-être qu'il n'est pas représenté sur la carte, mais...

M. LOUIS DERIGER, Président:

1300

Non. En fait, la question, qu'est-ce que je vous demanderais de faire, c'est, je sais qu'il y a une liste de mise à jour...

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

1305

Oui.

M. LOUIS DERIGER, Président:

1310

... qui a été déposée à la commission sur les commerces, je pense que ça a été fait récemment. Par contre, c'est sur l'illustration, ça serait bien si vous pouviez indiquer, en tout cas pour ce secteur-là en particulier, s'il y a un commerce supplémentaire, peut-être l'indiquer, s'il y a une entrée, et voir, de votre côté, si ça change.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

1315

Oui.

M. LOUIS DERIGER, Président:

1320

Parce que si vous avez, par exemple, un regroupement de certains accès, on comprend que quand c'est des habitations, des résidences, c'est une chose, mais quand c'est des commerces avec du camionnage, c'est peut-être autre chose. Donc...

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

1325

Oui, oui, ce n'est pas la même chose, c'est sûr.

M. LOUIS DERIGER, Président:

1330

Non, hein?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

1335

Non. On ne parle pas de la même, le même volume de circulation.

M. LOUIS DERIGER, Président:

1340

Alors à ce moment-là, ça peut peut-être changer les...

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Oui.

1345 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

... les accès, donc, que vous illustrez?

1350 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Oui, oui.

M. LOUIS DERIGER, Président:

1355 Même si c'est schématique.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Oui.

1360

M. LOUIS DERIGER, Président:

Alors c'est un peu, c'est le sens de la question, donc, de mettre à jour cette section, puis d'ajuster, en fonction des mises à jour, les accès qui seraient, à ce moment-là, suggérées.

1365

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

D'ailleurs, sur nos plans, ça c'est le plan schématique, mais sur nos plans plus détaillés, il est possible que les commerces sont déjà identifiés dessus.

1370

M. LOUIS DERIGER, Président:

Sont déjà identifiés.

1375 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Mais on va le valider, là. C'est pour ça que...

M. LOUIS DERIGER, Président:

1380

C'est parce que...

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

1385 On va faire des mises à jour, puis on va vérifier, au niveau de nos plans, pour ne pas en manquer, parce que, il faut le traiter en conséquence.

M. LOUIS DERIGER, Président:

1390

Je sais que lors des plans et devis, vous allez le faire, mais pour les besoins de l'audience, pour les besoins de l'information de la population, on doit quand même, pour que les gens puissent se

prononcer sur le projet, il faut quand même qu'ils aient un peu une image, tout au moins, de qu'est-ce qui est le plus proche de la réalité. C'est un peu le sens, je pense, de la question de monsieur.

1395 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

C'est parce que dans, ce qu'on cherche, ce qu'on voulait vous présenter, c'est la mise à jour qu'on a déposée au début de l'audience, pour voir réellement si la...

1400 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Mais c'est une liste de...

1405 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Il est peut-être dessus, là.

M. LOUIS DERIGER, Président:

1410 O.k. Mais pendant que vous cherchez, peut-être qu'on peut peut-être passer à la question de monsieur...

M. GUY BEAUCHAMP:

1415 Oui bien écoutez, vous comprendrez mon étonnement de voir la situation, puis de ne pas avoir un plan conforme au moment des audiences publiques. Donc je vais passer à ma question. On va parler essentiellement, et, bien, principalement des chemins qui vont être mis en commun, dont il y en a 2. Vous comprendrez que le chemin plus au nord, est-ce qu'on peut revoir le plan s'il vous plaît? Oui. Vous comprendrez que le chemin plus au nord m'interpelle énormément, puisque ce chemin-là va demander à
1420 plusieurs résidants du secteur de passer à proximité de ma résidence. Plus exactement à 15 pieds 6 pouces de la vitrine de ma salle à dîner, va longer tout mon terrassement arrière, et ainsi que mon voisin qui est mon oncle, où une piscine creusée est faite. On perd toute intimité, toute vie privée, tout lieu de recueillement. On a l'impression d'avoir, de faire partie d'un bien commun, mais on est pourtant une propriété privée. J'aimerais savoir, monsieur le Président, finalement, qu'est-ce que le Ministère entend
1425 faire là-dessus, et je reste étonné que les résidants, les premiers concernés, les propriétaires, n'aient pas été consultés avant la Municipalité, et plus informés sur la situation. Le stress que ça engendre aujourd'hui à une famille qui est établie depuis 1961, qui a participé au développement économique de la région et de Saint-Félix-de-Valois, par les infrastructures qui ont été établies puis les résidences construites, je comprends mal qu'on mérite ce geste-là. J'aimerais avoir des réponses ce soir.

1430 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

1435 Donc monsieur Barabé, est-ce que... Ça va, je peux... Est-ce que, pour la situation qui est actuellement présentée sur les plans, ce qu'on comprend, c'est que le chemin, les chemins communs feraient en sorte qu'il y a des propriétés qui vont être dérangées, je pense que le mot, on peut utiliser ce mot-là, par la circulation, tout ce qui concerne la question de la propriété privée, l'intimité, le bruit, la circulation. Comment est-ce que vous traitez ces accès-là quand vous regroupez ensemble plusieurs accès pour desservir plusieurs résidences, est-ce qu'il y a des mesures mises en place, est-ce que ça fait partie des négociations que vous faites avec chacun, du cas par cas? Comment ça fonctionne? Et

1440 j'ajouterais à cette question-là, pourquoi que, dans votre façon de planification, pourquoi les citoyens ne sont pas contactés lors des moments où vous planifiez ce genre d'intervention?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

1445 C'est ça, d'ailleurs c'est la mise à jour qu'on a déposée. C'est Fumigex, c'est l'entreprise que vous parlez.

M. GUY BEAUCHAMP:

1450 Bon, c'est bien. Ça c'est, exact.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

1455 Ça c'est la mise à jour qu'on a faite, des plans qu'on a déposés au début des audiences.

M. GUY BEAUCHAMP:

Pour ce qui est des entrées, bien là, elles n'y figurent pas encore.

1460 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

1465 Bon. Au niveau des entrées, ce qu'on voit sur la figure antérieure, au niveau des X, c'était des discussions qu'on avait commencées avec la Municipalité. Il n'y a pas eu d'impact d'évalué dans cette proposition-là. D'ailleurs, ce n'était pas... Je pourrais dire que ça fait, il n'y a pas d'acquisition, ce n'est pas... Il n'y a pas d'acquisition, les entrées sont là. Nous autres on s'est dit, avec la Municipalité, est-ce qu'il y a possibilité de réduire le nombre d'accès.

1470 On a fait des propositions, c'était un début de discussion avec la Municipalité, est-ce qu'ils pensaient que ça pouvait être réalisable. Il y a un secteur où il y a un milieu bâti. Est-ce qu'il y a des prévisions de développement en arrière lot, et caetera. Donc c'est un début de discussion, pour voir où la Municipalité s'orientait par rapport à son développement, dans ce secteur-là, au niveau des réseaux de rues. Mais ça ne fait pas partie, si je peux dire, au niveau de l'étude d'impact, on ne demande pas l'autorisation de fermer ces accès-là. C'est vraiment des points de discussions qu'on a entamées avec la Municipalité, puis c'était des possibilités au niveau accès de rue. Ça fait qu'on s'est dit, bien, peut-être
1475 que là on pourrait regrouper des accès sur une rue, donc ça améliore la sécurité pour le secteur, mais si ce n'est pas réalisable, on oublie ça. Mais c'est des points de discussion qu'il va falloir continuer, avec la Municipalité, puis même, une rue, premièrement, c'est municipal. Après ça, si la Municipalité, autrement dit, on a une fin de non-recevoir, on oublie ça. Mais si, au départ, il y a une ouverture au niveau Municipalité, puis que ça cadre dans leurs orientations, après ça on peut rencontrer chacun des
1480 propriétaires, parce que quand on modifie l'accès d'un... Nous autres on doit maintenir l'accès à une propriété. L'accès, il est là, le droit à un accès à la route, c'est une route régionale, son lot est là, il est bâti, il a le droit, même s'il n'est pas bâti, il a son accès à la route, donc on maintient l'accès. Si on veut modifier son accès, il faut qu'on discute avec le propriétaire. Il faut qu'on s'entende avec le propriétaire. Il faut voir vraiment comment, s'il n'y a pas possibilité, dans certains cas c'est peut-être facilitant d'avoir
1485 un accès à l'arrière-lot, puis ça avantage le propriétaire. Il y a dédommagement que là, il faut qu'on assume, ça c'est tout à fait normal, parce qu'on enlève l'accès. Je dis qu'il n'y a pas d'acquisition, mais si

j'enlève l'accès à un propriétaire, c'est une mesure d'acquisition que je fais. Donc je dois rétablir son accès.

1490 **M. LOUIS DENIGER, Président:**

Ça je comprends, monsieur Barabé, cette précision-là, je pense que vous l'avez expliqué aussi hier, que c'était des propositions, que c'était encore en discussion, qu'il y aurait des discussions avec les propriétaires, c'était du cas par cas. Le point, par contre, la question que ça soulève, c'est que cet après-midi, on a parlé des accidents, on a parlé de cette section-là, vous avez même parlé même aussi du fait que c'était comme le raccordement avec le contournement, que les gens qui viendraient du sud, c'est-à-dire qui proviendraient du nord vers le sud, seraient à 90 kilomètres heure, que c'était une zone, je n'ose pas dire conflictuelle, mais une zone à risque parce qu'il y avait plusieurs accès, et votre intention c'était de limiter les accès. Ce que vous venez de nous dire aussi, à ce moment-ci.

1500

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Oui, exactement.

1505 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Donc vous comprendrez que pour la commission, puis je pense aussi pour le bénéfice du public, il serait important de comprendre votre intention, où vous en êtes rendus. Parce que ce que ça crée actuellement, ce qu'on ressent aussi, c'est un climat d'incertitude. Et vous comprendrez que les gens, je pense, puis la population, et je pense que c'est légitime, qu'on ait des réponses, pour enlever cette question d'incertitude. Est-ce qu'il va y avoir ou non des accès qui vont être modifiées, qu'est-ce que ça va changer pour la vie des gens. C'est ça, je pense, que les gens nous posent comme question depuis, en tout cas, pour ce secteur-là et pour d'autres aussi. Et c'est pour ça, peut-être, qu'on est peut-être insistant à ce niveau-là, mais si on pouvait avoir une réponse... Je comprends qu'il reste des négociations, je comprends que c'est du cas par cas. Ça, je pense que tout le monde a compris dans la salle. Puis je comprends qu'il va y avoir des compensations financières. Ça, on a, je pense que ces éléments-là, à mon avis, sont assez, sont clairs, puis il y a des politiques, des façons de faire, il y a un soutien du Ministère. Par contre, la question d'incertitude, et surtout si on vient en plus de ça mettre ça dans le temps, c'est-à-dire depuis, vous l'avez dit, dans le début de...

1520

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Oui.

1525 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Ça fait longtemps que ce projet-là se discute. Et je pense que c'est pour ça aussi qu'on insiste, pour savoir quels sont les intentions, où vous en êtes. Qu'est-ce qui est certain, qu'est-ce qui l'est moins, et, pour que la population puisse aussi venir, en deuxième partie, s'exprimer sur ce que pense, qu'est-ce qu'il en est au niveau de l'acceptation de ce projet-là. Alors c'est un peu le sens de la question. Je ne sais pas si vous pouvez aller plus loin, mais on apprécierait beaucoup que vous puissiez répondre, en tout cas, au moins rassurer, ou en tout cas indiquer à la population où vous en êtes à ce sujet-là.

1530

M. GUY BEAUCHAMP:

1535 Monsieur le Commissaire, si je peux ajouter un point d'information aussi sur la situation...

M. LOUIS DERIGER, Président:

Oui, allez-y.

1540

M. GUY BEAUCHAMP:

1545 ... du tracé de la mise en commun, c'est que ma famille était propriétaire, jusqu'environ, je dirais à peu près 1 000 pieds de chez la Rôtisserie Benny actuelle, des terrains qu'on peut voir à l'est. C'est un point d'information. Et dans les années, en 1976, le ministère des Transports a exproprié pour, semble-t-il, établir la route 50. Le tracé de la route 50. Une partie des terres. Donc le Ministère est encore propriétaire d'une partie des terres au nord de ce chemin d'accès-là, de mise en commun, et c'est ce qui ne nous est pas dit, ce soir. Ça me fatigue toujours, ça m'interroge, c'est que le Ministère a gardé ces terrains-là, et aujourd'hui on nous amène un tracé comme ça, on passe ça sur le dos de la Municipalité, mais c'est sa responsabilité, ça lui appartient, ces terrains-là.

1550

M. LOUIS DERIGER, Président:

1555 Je sais, donc, vous comprenez qu'aujourd'hui on est dans des questions, c'est sûr qu'on va vous entendre au niveau des mémoires, donc je...

1555

M. GUY BEAUCHAMP:

Ah oui, d'accord.

1560

M. LOUIS DERIGER, Président:

Je limitais, donc, un peu votre intervention, pour qu'on s'en tienne aux questions.

1565

M. GUY BEAUCHAMP:

Effectivement.

M. LOUIS DERIGER, Président:

1570

Et vous aurez l'occasion, à partir du 12 de juin, en vous inscrivant, de venir... Là, à ce moment-là, on pourra échanger avec vous d'une façon plus, sur votre position.

M. GUY BEAUCHAMP:

1575

Oui.

M. LOUIS DERIGER, Président:

1580

Donc pour l'instant on va rester plus à un niveau d'information, de questionnement.

M. GUY BEAUCHAMP:

Mais c'était, je voulais mettre la commission...

1585 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Mais non, c'est dans ce cadre, non, je l'accepte, là...

1590 **M. GUY BEAUCHAMP:**

... au courant de la situation.

M. LOUIS DERIGER, Président:

1595 Mais il ne faut pas...

M. GUY BEAUCHAMP:

Parce que le Ministère ne l'a pas fait ici.

1600

M. LOUIS DERIGER, Président:

Parfait. Mais je ne veux pas qu'on aille plus loin pour le moment.

1605 **M. GUY BEAUCHAMP:**

Non non, d'accord, je n'irai pas dans l'argumentaire, parce que je comprends la situation de la, le principe de la commission.

1610 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Merci. Est-ce que vous voulez, monsieur Barabé, qu'on prenne une pause de 5 minutes, est-ce que ça vous... Monsieur Barabé? Est-ce que vous voulez qu'on prenne une pause de 5, 10 minutes, est-ce que ça vous irait?

1615

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Non, ça va.

1620 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Ça va?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

1625

Ça va. Je vais, au niveau, je vais éclaircir au niveau de la demande, qu'est-ce qui est déposé dans l'étude d'impact.

M. LOUIS DERIGER, Président:

1630

Parfait.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

1635 Notre demande, notre demande initiale, c'est le secteur ouest, dû principalement à l'arrivée, si on
 veut, des véhicules de la voie de contournement. Nous autres, dans l'étude d'impact, on a demandé
 l'autorisation de fermer les accès, fermer tous les accès qu'il y a là, on construit un accès en arrière-lot,
 on paie les dommages, avec une desserte projetée, on paie les dommages, puis on maintient cet accès-
 là. Ça c'est la demande, qu'on peut dire officielle, de l'étude d'impact. Du côté est, s'il y a des X, c'est
 1640 une erreur qu'il y a eu sur le plan, parce que du côté est, il n'y avait pas d'acquisition, on ne fermait aucun
 accès. Sauf qu'avec la Municipalité, le secteur ici, qui était comme en développement, comme un petit
 noyau de développement, on s'est dit, est-ce qu'il va y avoir des rues futures, est-ce qu'il va y avoir...
 Est-ce que, dans quelques années, il va y avoir 25, 30, 40 habitations de plus, et qu'est-ce qu'il va y avoir
 là? Il va sûrement y avoir des rues pour les desservir en arrière-lot. C'est les discussions qu'on a eues
 1645 avec la Municipalité, et puis c'est là qu'on s'est dit il va falloir regarder, au niveau des accès, s'il y a des
 rues arrière-lot, comment qu'on va les gérer. Mais dans l'étude d'impact, il n'y a aucun impact qui a été
 évalué, parce que les X, ils ne devraient pas apparaître là. Ces X rouges-là ne devraient pas apparaître
 sur le plan.

1650 Il n'y a aucune fermeture d'accès du côté est, on maintient les accès qui sont là, puis du côté
 ouest, c'est dû à cause, comme je vous expliquais cet après-midi, l'arrivée des gens qui viennent de la
 voie de contournement. Puis en plus, physiquement parlant, il y a beaucoup de propriétés où la marge
 de recul était rendue, on parle de 4 mètres et demi, on parle de 5 mètres, on parle de 2 mètres quelque
 chose, donc on s'est dit, on est aussi bien de ne pas donner d'accès, puis de faire des bons accès en
 1655 arrière-lot d'une façon sécuritaire. C'est ça qui est, officiellement, c'est ça qui est la demande. Sauf que
 quand on va arriver pour négocier en détail, regarder en détail la faisabilité de ça, bien, ça peut arriver
 qu'on dise, bon bien, oui, en arrière-lot c'est impossible de faire l'accès. Ça peut arriver, ça. On n'a pas
 les plans détaillés pour le dire présentement. Mais là il va falloir se positionner, dire bien là, est-ce qu'on
 achète complètement l'entreprise, ou on se permet d'avoir un accès pour, par exemple, l'entreprise
 1660 d'Autray.

M. LOUIS DERIGER, Président:

1665 O.k. Donc ce qu'on comprend, dans la planification actuelle et dans le projet que vous nous
 soumettez ce soir, pour examen, dans le secteur ouest, il y aurait fermeture d'accès, à part les 2 dont
 vous nous parliez, donc celui du camping et celui du Rang Frédéric, par exemple.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

1670 Oui, c'est ça, oui.

M. LOUIS DERIGER, Président:

1675 Et à ce moment-là, donc, il y aurait une voie de desserte qui serait aménagée en arrière-lot.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

En arrière-lot.

M. LOUIS DERIGER, Président:

1680

Du côté est...

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

1685

Il n'y a aucune fermeture d'accès.

M. LOUIS DERIGER, Président:

1690

Il n'y a aucune fermeture, et il n'y a pas aucun réaménagement qui est prévu dans le projet. Sauf qu'il pourrait y avoir éventuellement autre chose, si la Municipalité le désire, et si les propriétaires le désirent aussi. C'est comme ça que je comprends.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

1695

1700

C'est ça. Puis ce qu'il faut comprendre, que quand on fait une construction comme ça, de route, on reconstruit la route, on met les accès conformes aux normes. C'est ça qu'il faut comprendre aussi. Exemple, si le propriétaire a un accès commercial de 30 mètres, bien, suivant nos normes, s'il a droit à un accès de 11 mètres ou de 15 mètres, dépendamment de sa situation, on rétablit l'accès suivant les normes. Ça fait que là, à partir de ce moment-là, on regarde. On dit bon, bien, l'accès, tu as, par exemple 30 mètres, tu as droit à 15 mètres. Je vous donne un exemple pour une situation spécifique. Là on dit ton 15 mètres, où tu veux l'avoir, comment qu'on peut l'organiser? Puis c'est là qu'il y a une négociation avec le propriétaire pour dire, bien, on le fait où exactement, ton accès? Il faut regarder où sont les portes des bâtiments, où se fait la livraison, et caetera, et caetera, tu sais? La même chose pour des résidences. Si l'accès actuel a 6 mètres puis qu'il a le droit à 8 mètres, on va le faire à 8 mètres, il va être plus large. S'il a 12 mètres puis il a droit à 8, on va le mettre à 8. Mais on l'ajuste en fonction du milieu bâti aussi. Tu sais, c'est ça, au niveau accès, ce qui peut arriver du côté est, puis c'est la même chose pour tout le reste du projet, à l'extérieur de cette zone-là, on rétablit des accès suivant les normes, je dirais d'aujourd'hui, au moment où on construit, parce que c'est des normes de sécurité aussi.

1705

1710

M. LOUIS DERIGER, Président:

Merci monsieur Barabé. Monsieur Beauchamp...

M. GUY BEAUCHAMP:

1715

Oui, donc si je comprends, les accès actuels, les X, ça n'existe pas sur le plan.

M. LOUIS DERIGER, Président:

1720

C'est-à-dire que les X...

M. GUY BEAUCHAMP:

On présume.

1725

M. LOUIS DERIGER, Président:

Les X qui sont du côté...

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

1730

C'est une erreur, là.

M. LOUIS DERIGER, Président:

1735

Du côté...

M. GUY BEAUCHAMP:

Est.

1740

M. LOUIS DERIGER, Président:

Est. Ceux du côté ouest, ils sont valides. Dans la proposition.

1745

M. GUY BEAUCHAMP:

Et à la bonne volonté de la Municipalité, si on garde nos entrées, puis s'il n'y a pas de mise en commun...

1750

M. LOUIS DERIGER, Président:

C'est-à-dire que, ce n'est pas tout à fait comme ça que j'ai compris, bonne volonté, mais ça dépendra, il y a des discussions qui vont se faire avec chacun des propriétaires, avec la Municipalité.

1755

M. GUY BEAUCHAMP:

Oui.

M. LOUIS DERIGER, Président:

1760

Donc il va y avoir des discussions, mais pour le moment, ce qu'on a de certain, en fait ce qu'on a de certain, entre guillemets, ce qu'on a devant nous ce soir comme projet, c'est fermeture des accès du côté est... Côté ouest. Et du côté est, pour le moment, il n'y a pas d'intention du Ministère de faire des interventions, pour le moment.

1765

M. GUY BEAUCHAMP:

Et aucune mise en commun des chemins propriétés privées actuellement.

1770

M. LOUIS DERIGER, Président:

Non plus.

M. GUY BEAUCHAMP:

1775 Bon. C'est bien ça?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Non, c'est...

1780

M. GUY BEAUCHAMP:

Non? Sauf que...

1785

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

C'est un document de travail, de discussion avec la Municipalité, puis possiblement les développeurs du secteur. Mais il faut regarder qu'est-ce qui s'en vient là.

1790

M. GUY BEAUCHAMP:

Là vous comprendrez mon insatisfaction envers le Ministère, le plan...

M. LOUIS DERIGER, Président:

1795

Oui. Mais écoutez, je vais juste... Oui, je comprends. Donc, ce que je veux souligner, c'est que, bon, là on a eu une réponse du Ministère, je comprends que vous allez avoir une position par rapport à tout ça.

1800

M. GUY BEAUCHAMP:

Oui oui.

M. LOUIS DERIGER, Président:

1805

Et donc je vous inviterais peut-être à vous réinscrire si vous avez d'autres questions.

M. GUY BEAUCHAMP:

1810

Oui.

M. LOUIS DERIGER, Président:

1815

Je vous rappelle que ce soir, c'est le dernier soir, donc si vous voulez vous inscrire, vous pouvez le faire maintenant. Puis écoutez, pour le moment, je pense qu'on a, en tout cas, on a un bout de réponse.

M. GUY BEAUCHAMP:

1820

Non, j'ai eu ma réponse.

M. LOUIS DERIGER, Président:

Je comprends que la réponse n'est peut-être pas à votre goût, ça c'est une chose, mais on a quand même un avancement, je pense, au niveau de où on en est.

1825

M. GUY BEAUCHAMP:

Oui. Exactement, mais c'est un bon point d'éclaircissement, et puis je vous en remercie.

1830

M. LOUIS DERIGER, Président:

Merci beaucoup.

M. GUY BEAUCHAMP:

1835

J'espère qu'on va avoir l'occasion...

M. GUY D'ASTOUS:

1840

Monsieur le Président, j'aimerais juste qu'on s'excuse auprès de monsieur si ça a pu avoir causé des problèmes d'angoisse ou quoi que ce soit. Ce n'était pas notre intention, c'est vraiment, on avait vraiment, au préalable, avec des symboles différents, puis finalement, lorsque les versions finales ont passé, malheureusement on n'a pas vu qu'il y avait les mêmes symboles d'un côté, pas de l'autre de la route. On s'excuse.

1845

M. GUY BEAUCHAMP:

Oui bien écoutez, vous devriez vous excuser pas seulement à moi, mais à tous les propriétaires auxquels vous avez mis des X, et aux membres de toute ma famille, qui, ça se répercute à peu près dans toute la province de Québec aujourd'hui, parce qu'ils ont souffert d'incertitude depuis 3 jours, après avoir fait la lecture des plans. Donc le Ministère, c'est à tous ces gens-là, et ils doivent être redevables à ces gens-là, d'ailleurs, de faire leurs excuses. Je vous en remercie.

1850

M. LOUIS DERIGER, Président:

1855

Merci beaucoup, monsieur.

M. GUY BEAUCHAMP:

1860

Bonjour. Bonsoir.

M. LOUIS DERIGER, Président:

1865

Merci monsieur Beauchamp. J'appellerais maintenant monsieur Gaby Grégoire. Désolé, monsieur Grégoire, j'ai passé monsieur Beauchamp... Non non, venez vous asseoir. C'est que, je m'excuse que j'ai passé monsieur Beauchamp avant vous. Sur ma liste... Donc...

M. GABY GRÉGOIRE:

1870

Ce qui me concerne, c'est l'élargissement de la route 131, à la hauteur de la rue Principale et de

la 1^{re} Avenue.

M. LOUIS DERIGER, Président:

1875

Parfait. Donc on peut peut-être, voulez-vous qu'on mette un petit plan, ça vous aiderait?

M. GABY GRÉGOIRE:

1880

Oui, j'apprécierais. Donc l'accès à mon commerce.

M. LOUIS DERIGER, Président:

1885

Parfait. Donc 1^{re} Avenue, Principale. Du côté, vous êtes du côté est ou côté ouest?

M. GABY GRÉGOIRE:

Côté est.

1890

M. LOUIS DERIGER, Président:

Côté est. Notre-Dame-de-Lourdes, oui.

M. GABY GRÉGOIRE:

1895

Oui, Notre-Dame-de-Lourdes. On le voyait bien sur le projet temporaire, la voie temporaire de VVG2S, c'était bien indiqué.

M. LOUIS DERIGER, Président:

1900

Oui, vous êtes dans le bon...

M. GABY GRÉGOIRE:

1905

Oui. Ça c'est...

M. LOUIS DERIGER, Président:

1910

Je pense que c'est bien comme ça. Est-ce que vous vous retrouvez...

M. GABY GRÉGOIRE:

1915

Oui. Bon, voyez-vous, moi, mon commerce est situé au 444, le lot 444. Là, exactement là. Pour les gens qui viennent du nord, l'accès se trouve à être coupé à cause de l'îlot central. Et puis antérieurement, pendant la commission, il a été discuté la longueur de l'îlot central, que ça devait être un minimum de 180 mètres.

M. LOUIS DERIGER, Président:

1920 C'est ça, oui. Puis il y a une partie dans la moitié, à peu près...

M. GABY GRÉGOIRE:

1925 On n'a pas parlé de maximum. Ma question est la suivante. Si on l'allonge, et puis l'îlot est un petit peu plus au nord, les gens qui vont pouvoir entrer chez nous seraient déjà protégés, parce qu'ils auraient été détournés plus au nord, puis ils pourraient avoir accès chez nous. Ma question est, est-ce possible, est-ce que le Ministère y a pensé, pour accommoder l'accès à ma clientèle?

M. LOUIS DERIGER, Président:

1930 D'allonger le terre-plein?

M. GABY GRÉGOIRE:

1935 Bien en fait, faire l'îlot central plus vers le nord un petit peu.

M. LOUIS DERIGER, Président:

1940 J'avoue que j'ai de la misère un peu à vous comprendre.

M. GABY GRÉGOIRE:

On le voyait mieux sur...

1945 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

C'est que l'îlot central...

M. GABY GRÉGOIRE:

1950 Il y a 2 plans. Il y a un plan qui s'appelle temporaire, là...

M. LOUIS DERIGER, Président:

1955 O.k. Juste un instant. Monsieur Barabé, est-ce que vous comprenez, vous, la...

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Oui. C'est parce que...

1960 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Oui? Donc allez-y.

1965 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

C'est juste pour préciser que l'îlot central débute à l'intersection de la rue Principale, et se prolonge vers le nord.

1970 **M. GABY GRÉGOIRE:**

Oui.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

1975

Il n'est pas entrecoupé nulle part, dans cette partie-là. Même dans le préliminaire, le temporaire, qu'on appelait, on parlait de 180 mètres environ, il n'y a pas d'ouverture dans cet îlot-là. C'est vraiment un îlot central plein.

1980 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Donc il n'y a pas, il n'y a aucun virage sur...

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

1985

Il n'y a aucun virage, il n'y a aucun passage possible.

M. LOUIS DERIGER, Président:

1990

Disons qu'il faudrait que...

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

1995

Il y en a qui le font pareil avec des 4 X 4, mais il n'y a pas... C'est fermé, là.

M. LOUIS DERIGER, Président:

2000

Donc c'est, mais disons, si on arrondit les chiffres, donc on a 200 mètres, à partir de l'intersection, qui est fermé. Qu'il n'y a aucun virage.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Qui est fermé. Aux alentours de. Oui.

2005 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Donc même si on l'allonge, je ne vois pas... C'est-à-dire que, actuellement, ce que vous me dites, c'est que l'accès de monsieur, il n'y en a pas.

2010 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

C'est ça. En direction sud.

M. LOUIS DERIGER, Président:

2015 En direction... Oui.

M. GABY GRÉGOIRE:

2020 Est-ce que c'est possible de faire l'îlot de déviation plus vers le nord, et ne pas prolonger la petite partie mince jusqu'au coin de rue? Faire comme une VVG2S, mais ça serait une VVG1S.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

2025 Non, ce n'est pas possible de faire ça. On le fait justement pour protéger tous les mouvements de l'intersection. On pense aux gens qui, d'une façon erratique, se promènent à gauche et à droite, qui traversent l'intersection. C'est pour protéger tous ces mouvements ici, de virages à gauche qu'on fait, à l'îlot de béton.

M. LOUIS DERIGER, Président:

2030 Donc dans le cas de monsieur Adam, dans le fond, c'est... Pas monsieur Adam, mais monsieur Grégoire. En fait, ce que vous nous dites, c'est que, que ce soit la solution temporaire, que ce soit la solution finale, ultime, avec le muret, dans les 2 cas, son accès serait, donc ça ne serait pas accessible à partir du nord.

2035

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

À partir du nord, c'est en plein ça.

2040 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

C'est ça. Donc qu'importe la solution qui est amenée...

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

2045

Peu importe la solution.

M. GABY GRÉGOIRE:

2050 O.k.

M. LOUIS DERIGER, Président:

Est-ce que ça vous informe?

2055

M. GABY GRÉGOIRE:

Oui, ça m'informe. Merci.

2060 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Merci beaucoup, monsieur Grégoire. Monsieur Luc Ducharme. Monsieur Claude Lapierre.

Madame Christine Marion. Monsieur Raymond Carbonneau.

2065 **M. RAYMOND CARBONNEAU:**

Raymond Carbonneau, Domaine Sentinelle, Saint-Félix-de-Valois.

2070 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Bonsoir.

M. RAYMOND CARBONNEAU:

2075 Bonsoir monsieur. J'aimerais, si c'est possible, avoir mon petit secteur.

M. LOUIS DERIGER, Président:

Revenir dans le secteur de la desserte du camping et tout ça?

2080

M. RAYMOND CARBONNEAU:

S'il vous plaît, oui.

2085 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Est-ce que c'est possible de...

M. RAYMOND CARBONNEAU:

2090

Moi je pense qu'ils ne sont pas loin, là. La question qu'on se pose, on voudrait savoir exactement, nous autres, ce que le Ministère... Hier, ils nous ont dit qu'ils achetaient quelque chose, en pieds carrés ou en mètres carrés, mais...

2095 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Je pense qu'ils parlaient de mètres carrés, je pense...

M. RAYMOND CARBONNEAU:

2100

Oui.

M. LOUIS DERIGER, Président:

2105

Oui.

M. RAYMOND CARBONNEAU:

2110

C'est en mètres carrés, mais c'est quoi exactement, en mètres carrés, ce qu'ils veulent acheter de notre...

M. LOUIS DERIGER, Président:

De votre lot à vous.

2115 **M. RAYMOND CARBONNEAU:**

De notre entité, oui. S'il vous plaît.

M. LOUIS DERIGER, Président:

2120

Parfait. Monsieur Barabé, est-ce que vous pouvez nous dire la superficie qui va être acquise pour la propriété de monsieur Carbonneau, du terrain de camping?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

2125

C'est ça, le Camping Sentinelle du Parc, on parle de 2 257 mètres carrés à acquérir.

M. RAYMOND CARBONNEAU:

2130

Mais je voudrais savoir où.

M. LOUIS DERIGER, Président:

2135

Où?

M. RAYMOND CARBONNEAU:

Bien oui.

2140 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Est-ce que vous pouvez nous indiquer à quel endroit est-ce que c'est...

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

2145

C'est...

M. LOUIS DERIGER, Président:

2150

C'est tout le long de la desserte?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

2155

Bien, c'est le long de la propriété, ici, là. C'est le long de la propriété, mais précisément, on...

M. LOUIS DERIGER, Président:

C'est la partie hachurée.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

2160

On l'a par lot, on pourrait, on va vous le sortir, au niveau de...

M. LOUIS DERIGER, Président:

2165

Est-ce que par lot, ça vous aiderait? Ou c'est plus la situation...

M. RAYMOND CARBONNEAU:

2170

Ça va m'orienter encore plus.

M. LOUIS DERIGER, Président:

Oui.

2175

M. RAYMOND CARBONNEAU:

Je pense que la réponse n'est pas bonne. Ça doit être plus en avant, d'après moi. En tout cas, il va nous le dire, là...

2180

M. LOUIS DERIGER, Président:

En fait, monsieur Barabé, l'acquisition est pour faire quels types de travaux, c'est pour faire la voie de desserte?

2185

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

C'est pour faire la voie de desserte.

M. LOUIS DERIGER, Président:

2190

Donc, peut-être juste indiquer la voie de desserte sur le plan, on va...

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

2195

C'est pour faire la voie de desserte que l'on voit ici, c'est cette voie-là qui va jusqu'à la ligne Frédéric. C'est pour faire cette voie de desserte-là. On a 1 322.4 mètres carrés sur la partie 506, 507, 508, 509-3, 510-6. Ça on parle, on a ici, 508 est là, dans la partie nord c'est le lot 508. Veux-tu tasser plus par là, voir si on aurait le numéro de lot? Ce que je parlais, 1 322 mètres carrés, c'est pour la desserte. Sur les lots que j'ai mentionnés. Il y a l'entrée ici, je crois qu'il y a une partie qui...

2200

M. RAYMOND CARBONNEAU:

510, 511, probablement, ça?

2205

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

509... Parce que ce qu'on voit, si on suit sur le plan ici, on a 934.6 mètres carrés pour l'élargissement de la route, puis regardez, si on se fie sur la carte, pour vous guider...

2210 **M. RAYMOND CARBONNEAU:**

Oui.

2215 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Si vous suivez mon pointeur, lorsqu'on parle de l'élargissement de la route, cette partie-là ici, c'est sur le 509-3, on parle de 934.6 mètres carrés, cette partie-là. Puis si on prend notre deuxième pointeur ici, qui est le secteur de la voie de desserte, sur le lot, on a les 4 lots que je mentionnais, 507, 508, 506 et 509, on a 1 322.4 mètres carrés. Ça fait que le total vous donne 2 257 mètres carrés.

2220 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Et ça c'est pour faire les travaux de votre desserte, et l'accès...

2225 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

C'est ça. La voie de desserte, et l'accès pour se rendre à la voie de desserte.

2230 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

À la voie de desserte.

M. RAYMOND CARBONNEAU:

2235 Est-ce que je peux poser d'autres questions concernant ça, parce que...

M. LOUIS DERIGER, Président:

Oui oui. Allez-y, oui.

2240 **M. RAYMOND CARBONNEAU:**

2245 Je comprends mal, moi, les lots, ici à St-Félix, puis je pense que monsieur Sirois peut coordonner ça. Ils sont parallèles, ils sont nord-sud, en fin de compte. Alors le lot chez nous, celui du fond c'est 506, après vous vous en venez à 507, vous vous en venez à 508, 509, 510, qui se trouve à être la route. Là vous dites que vous empiétez sur 5 lots pour faire la voie de desserte, ça veut dire que ça va couper au complet le camping. Je ne comprends pas.

2250 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

En fait, non. En fait, ce que la voie de desserte fait, c'est qu'elle longe, en tout cas, vous me corrigerez si je suis en erreur, mais longe le terrain de camping.

M. RAYMOND CARBONNEAU:

2255 Non mais c'est ça, monsieur le Commissaire. Longer le terrain de camping, ça serait longer un lot seulement. Et non pas 4, 5 lots.

M. LOUIS DERIGER, Président:

2260 Et non pas les 4, 5 lots.

M. RAYMOND CARBONNEAU:

Oui. C'est ça.

2265

M. LOUIS DERIGER, Président:

O.k.

2270

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Ce qu'il faut comprendre...

M. RAYMOND CARBONNEAU:

2275

Mais ça, monsieur Sirois, pour les...

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

2280

Oui. Pour préciser, c'est sûr, il y a un... C'est sûr que ce n'est pas clair pour...

M. LOUIS DERIGER, Président:

Non. J'avoue que ce n'est pas clair.

2285

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

2290 Ce n'est pas clair pour monsieur Carbonneau, mais c'est pour préciser que nous autres, quand on fait la description, le tableau, on dit par exemple que le Camping Sentinelle est propriétaire des lots 506, 507, 508, 509-3 et 510-6. C'est la propriété du Camping Sentinelle. Parmi ces lots-là, on acquiert 1 322 mètres carrés pour la partie voie de desserte, puis on acquiert 934.6 mètres carrés pour la partie accès à la voie de desserte. Mais ça ne veut pas dire qu'on en acquiert aussi sur le 506, sur le 507. Ça veut dire qu'on désigne, le propriétaire, on dit ce propriétaire-là possède ces lots-là. Parmi ces lots-là, on acquiert une superficie de tant.

2295

M. LOUIS DERIGER, Président:

De tant.

2300

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Si on regarde la figure, on acquiert sur le lot 509, peut-être 2, on ne voit pas le chiffre, mais c'est

509, puis sur le lot 508. D'après la figure.

2305 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

O.k.

2310 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

On n'acquiert rien sur le 506 et le...

M. RAYMOND CARBONNEAU:

2315 On le voit d'ailleurs, monsieur le Commissaire, sur le chose en haut, 506 on le voit, 507 on le voit. À gauche, là. Alors les lots...

M. LOUIS DERIGER, Président:

2320 C'est ça.

M. RAYMOND CARBONNEAU:

2325 Les lots sont en montant, et non pas comme ils disent. Donc ça veut dire que, si on s'entend bien, c'est peut-être...

M. LOUIS DERIGER, Président:

2330 Oui, c'est, bien allez-y.

M. RAYMOND CARBONNEAU:

2335 Parce que j'avais peur que ça arrive, moi, qu'ils aillent me diviser ça encore une autre fois par le milieu, parce que ça donnait 3, 4 lots. Ça veut dire, ça, que la voie de desserte embarquerait, de la manière que ces gens-là parlent, au complet aussi sur le camping. Et non pas seulement acheter la partie avant, là.

M. LOUIS DERIGER, Président:

2340 Monsieur Barabé, est-ce que vous pouvez répondre, confirmer ou infirmer?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

2345 Bien, selon notre plan, la figure, on ne touche à aucun emplacement de camping...

M. RAYMOND CARBONNEAU:

Non non non, bien non, c'est parce que c'est ça...

2350 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Mais on touche...

M. LOUIS DERIGER, Président:

2355 Attendez une seconde, monsieur.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

2360 ... la zone boisée qui, on décrit en boisé, où c'est marqué **écran boisé à conserver** ici, on touche, dans cette partie-là, précisément la ligne, votre ligne de lot, la ligne de lot, où est-ce qu'elle est dans ce chemin de desserte-là, le plan n'est pas assez détaillé pour la représenter.

M. LOUIS DERIGER, Président:

2365 Non mais en fait, si on y va d'une façon visuelle, physiquement, ça correspond à la ligne de boisé?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

2370 Oui. Même, la ligne de boisé, il y en a une partie qui demeure sur la propriété du camping.

M. LOUIS DERIGER, Président:

2375 Mais, voulant dire que vous n'allez pas plus loin que la ligne de boisé.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Non non non.

2380 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Donc il n'y a pas, il n'y aura pas d'empiétement...

M. RAYMOND CARBONNEAU:

2385 C'est parce que présentement, monsieur le Commissaire, si monsieur Sirois veut bien aussi corroborer avec moi, c'est que la Municipalité nous oblige d'avoir une zone de boisé comme telle, ça c'est obligatoire par la loi. Là on tombe qu'on n'en aura plus, là.

2390 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

2395 O.k. On va demander d'abord... Juste avant, monsieur Barabé, le boisé, donc monsieur Carbonneau nous souligne que la Municipalité lui exige d'avoir un écran boisé. Dans ce cas-ci, hier vous nous avez expliqué que le boisé, il serait touché, mais qu'il, en fait, vous, votre intention, c'est de conserver le maximum de boisé, mais on s'entend quand même qu'il risque d'y avoir unempiétement ou quelques pertes.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

C'est-à-dire que nous autres, notre objectif, c'est de conserver le boisé, de ne pas y toucher.

2400

M. LOUIS DERIGER, Président:

Conserver le boisé. Bon.

2405

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Mais on fait des travaux à proximité, là. Il faut bien comprendre.

2410

M. LOUIS DERIGER, Président:

Donc il y a un risque...

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

2415

Ça fait qu'il y a un risque qu'il y ait des arbres qui périssent, et caetera, puis ça veut dire qu'on va faire du remplacement d'arbres, peut-être en rajouter. On veut maintenir la ligne de boisé qui est là présentement. Mais il faut penser qu'on travaille avec de la machinerie, qu'on fait du drainage, qu'il peut y avoir assèchement des racines, il peut y avoir perte de, des arbres qui meurent, tu sais, c'est des choses qui peuvent arriver. Mais on va les remplacer. Puis on conserve, entre autres, la zone de boisé qui correspond à la réglementation municipale. C'est pour ça qu'on n'y touche pas.

2420

M. LOUIS DERIGER, Président:

Donc, en fait, ce que vous allez faire, c'est de rétablir, s'ils ont besoin d'un écran boisé de X mètres, vous allez refaire le boisé s'il est endommagé, mais votre intention c'est de le conserver, pour ne pas avoir à intervenir.

2425

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

2430

Oui.

M. LOUIS DERIGER, Président:

Mais s'il faut, vous allez planter des nouveaux...

2435

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

On va replanter. C'est pour ça, d'ailleurs, que la section type qu'on vous montrait au niveau de la route, du côté du camping, on n'a pas un fossé à ciel ouvert, qu'on appelle. C'est un fossé fermé, avec drainage, pour permettre justement d'avoir le maximum de zone boisée. C'est un compromis qu'on a fait, puis, pour assurer l'intégrité du boisé, puis ça c'est des discussions qu'on avait eues, entre autres, avec la Municipalité.

2440

M. LOUIS DERIGER, Président:

2445

Monsieur Sirois, est-ce que vous vouliez ajouter...

M. MARTIN SIROIS:

C'est ça. Pour information, la zone tampon est de 10 mètres au moins.

2450

M. LOUIS DERIGER, Président:

De 10 mètres?

2455

M. MARTIN SIROIS:

Écran végétal, en fait. Qui serait, à ce que j'entends, qui serait réhabilité, restauré par le Ministère au terme des travaux.

2460

M. RAYMOND CARBONNEAU:

En autant que ça soit ça, là...

M. MARTIN SIROIS:

2465

Bien, je l'apprends avec vous.

M. RAYMOND CARBONNEAU:

2470

Bien, moi aussi je l'apprends. Et ce qui me fait un petit peu peur, monsieur le Commissaire, là-dedans, c'est que... Est-ce que je pourrais avoir, là on m'a dit que du côté de la voie de desserte, il y avait 1 322 pieds carrés.

M. LOUIS DERIGER, Président:

2475

Mètres carrés.

M. RAYMOND CARBONNEAU:

2480

Mètres carrés. Mais ce sont quoi les dimensions, c'est-tu 1 pied par 100 000 pieds de long?

M. LOUIS DERIGER, Président:

O.k. En fait, la...

2485

M. RAYMOND CARBONNEAU:

Ou 10 pieds de large par... J'aimerais savoir ça.

2490

M. LOUIS DERIGER, Président:

Parfait. Est-ce que vous pouvez nous dire...

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

2495 C'est sûr qu'on n'a pas... On n'a pas la précision.

M. LOUIS DERIGER, Président:

Non, je comprends. Je comprends, mais...

2500

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

On n'a pas, c'est estimé, là. On n'a pas la précision.

2505

M. LOUIS DERIGER, Président:

Mais disons que, sauf que pour arriver... Ça, je comprends que ce n'est pas, disons, précis à l'heure actuelle. Mais en même temps, vous me dites... J'ai perdu le chiffre, mais il y a un chiffre précis, à la décimale près. Donc, je sais que ce n'est pas définitif, mais par contre, le chiffre qui est là, il est quand même précis. Donc j'imagine que pour arriver à ce chiffre-là, vous avez calculé une largeur précise aussi.

2510

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Bien, c'est une largeur approximative, en fonction...

2515

M. LOUIS DERIGER, Président:

Oui oui, non mais...

2520

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

En fonction de la longueur couverte sur le terrain.

2525

M. LOUIS DERIGER, Président:

Non mais ce que je veux dire...

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

2530

Mais c'est approximatif, là.

M. LOUIS DERIGER, Président:

2535

Non, je suis d'accord. Mais, en fait, dites-nous le calcul, c'est quoi la longueur approximative, et la largeur approximative pour arriver à votre chiffre approximatif. C'est un peu ça, là.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

2540

Ça, on va vous le sortir puis on va vous le faire parvenir.

M. LOUIS DERIGER, Président:

Parfait.

2545 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Parce que là, on ne l'a pas ici présentement, sur...

2550 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Vous ne l'avez pas...

M. RAYMOND CARBONNEAU:

2555 Monsieur le Commissaire, est-ce qu'ils vont le faire parvenir seulement qu'à vous, ou s'ils vont me le faire parvenir, ou comment ça va fonctionner, cette partie-là?

M. LOUIS DERIGER, Président:

2560 Écoutez. En fait, ce qui va arriver, c'est que nous, bon, comme je disais au début de la soirée, c'est que suite aux audiences, la commission, toutes les questions, parce qu'il n'y a pas juste votre question, vous avez pu voir qu'il y en a d'autres aussi qui ont été soulevées, des documents qui ont été demandés, donc la commission se charge d'avoir les réponses, puis les obtenir. À ce moment-là c'est déposé dans les centres de consultation, comme des bibliothèques...

2565

M. RAYMOND CARBONNEAU:

O.k. Ça sera à nous autres à aller là puis...

2570 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Mais c'est la commission qui va les mettre, qui va les rendre publiques. Et également, ça va être en site internet du BAPE. Donc si vous avez une ligne internet et vous êtes installé pour ça, bien à ce moment-là, juste à aller sur le site du BAPE, et vous allez avoir accès aux documents. Ce que vous pouvez faire aussi, et aussi, ce que vous pouvez faire, c'est appeler la coordonnatrice, qui va vous indiquer où le trouver dans toute la banque de documentation.

2575

M. RAYMOND CARBONNEAU:

2580 Pour l'achat, qu'ils parlent de, à partir de la 131 à aller au lot 509, ça, vous achetez au complet la largeur et la longueur? À partir de la 131, autrement dit, à aller jusqu'au camping?

M. LOUIS DERIGER, Président:

2585 Non. En fait, ce qu'on comprend, c'est qu'il y a l'élargissement de la 131, qui va amener des acquisitions, et la voie de desserte. Entre les deux, ça reste une propriété...

M. RAYMOND CARBONNEAU:

2590 C'est impossible, monsieur, chez nous. Il va y avoir un lot dans le milieu qui...

M. LOUIS DERIGER, Président:

Bon.

2595 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Juste éclaircir le point, là...

M. LOUIS DERIGER, Président:

2600

Oui. Allez-y donc, monsieur Barabé.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

2605

O.k. C'est que le chemin de desserte, en arrière-lot, on acquiert la portion entre la route 131 et le chemin de desserte, pour que ça devienne public.

M. LOUIS DERIGER, Président:

2610

Pour l'accès.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

2615

Donc, ça ne sera plus un accès privé qu'il va y avoir là. Actuellement c'est un accès privé qui appartient au Camping Sentinelle. Ça va devenir un accès public, ça veut dire que ça va être municipalisé. C'est vraiment l'accès à la voie de desserte. Le terrain n'appartiendra plus...

M. LOUIS DERIGER, Président:

2620

Donc, l'accès va servir pour les besoins municipaux, donc, autant au marché aux puces ou d'autres résidants...

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

2625

Tous les riverains...

M. LOUIS DERIGER, Président:

2630

Tous les riverains.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Tous les résidants de la province de Québec, si on veut, c'est un chemin public.

2635

M. LOUIS DERIGER, Président:

Donc, il va y avoir, donc, en fait, une bande le long du camping, et également l'accès au camping qui va être acquis de votre part.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

2640

Qui va être acquis, et qui va être public.

M. RAYMOND CARBONNEAU:

2645

O.k. Merci. En ce qui concerne ce chemin-là, est-ce que les gens, disons, du Ministère, ont prévu que j'avais une enseigne de 40 pieds de haut qui est placée sur le bord de la 131, une grosse enseigne commerciale. On va faire quoi avec ça?

M. LOUIS DERIGER, Président:

2650

Est-ce que, pour ce qui est de la signalisation, affichage et tout ça, est-ce que vous allez, est-ce qu'il y a des contraintes au niveau de l'affichage au niveau de la 131, est-ce que vous allez permettre l'affichage

2655

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

C'est la réglementation en vigueur, qu'on doit faire respecter.

M. RAYMOND CARBONNEAU:

2660

Les pancartes bleues, là.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

2665

Au niveau de l'affichage commercial, l'affichage publicitaire, il y a une réglementation en vigueur qui s'applique partout.

M. LOUIS DERIGER, Président:

2670

Mais, de votre part à vous, ou celle de la Municipalité, de votre...

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

2675

Non non, de notre part à nous. Au départ, le ministère des Transports, pour la province de Québec au complet, il y a une réglementation au niveau de l'affichage commercial, l'affichage touristique. Il y a des zones d'affichage qui sont interdites, il y en a qui sont permises. En dehors des zones interdites. Il y a des Municipalités qui ont des réglementations particulières. Ça, ça arrive. Les Municipalités peuvent, par règlement, dire bon, bien nous autres on ne veut pas avoir de pancartes plus grosses que telle superficie, et caetera, la hauteur. Ça, une Municipalité a le pouvoir de réglementer dans ce sens-là. Mais elle ne peut pas aller moindre que la loi. C'est une loi, la Loi sur l'affichage, le long des routes. Ça veut dire que si, dans ce secteur-là, à telle distance de la route, tu peux mettre un panneau de X mètres carrés, bien, la Municipalité ne pourrait pas dire non non, tu peux mettre plus grand.

2685

M. LOUIS DERIGER, Président:

O.k.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

2690

Mais c'est cette loi-là qui s'applique.

M. LOUIS DERIGER, Président:

2695

O.k. Donc en fait, si je peux comprendre un peu votre réponse, c'est qu'en ce qui concerne l'emprise du Ministère, c'est votre signalisation à vous, au Ministère, qui prend place, pour des questions de sécurité, questions X. À l'extérieur de votre emprise, à ce moment-là, vous avez aussi une réglementation, et la Municipalité pourrait aussi, également, réglementer hors l'emprise.

2700

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Oui oui.

M. LOUIS DERIGER, Président:

2705

C'est ça.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

2710

Beaucoup de municipalités réglementent.

M. LOUIS DERIGER, Président:

2715

Donc, si...

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Au niveau du type d'affichage, le modèle, ça, il n'y a pas de problème.

2720

M. LOUIS DERIGER, Président:

Donc, pour ce qui est de l'enseigne de monsieur, donc, elle pourrait être relocalisée, en autant qu'elle est hors emprise. C'est bien ça qu'on peut...

2725

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Oui. C'est certain qu'à l'intérieur de l'emprise, on ne peut pas la conserver. Mais hors emprise, il y a une réglementation à respecter, puis on la regarde dans ce sens-là.

2730

M. RAYMOND CARBONNEAU:

Autrement dit, l'enseigne devrait être déplacée et mise à peu près à 4, 500 pieds de la route. Ça va avoir de l'allure. En tout cas. C'est une affaire qu'il faudrait peut-être analyser, parce que nous autres, c'est notre marque de commerce qui... C'est là depuis 20, 25 ans. Et on prend, puis ça, je la

2735 connaissais la réponse, dans le sens que si c'est normal qu'ils... Elle ne peut pas rester là. Mais moi, la pénalité que je vais avoir avec le commerce, ça va être d'installer une grosse enseigne comme celle-là, style dans le Rang Frédéric, où est-ce qu'il n'y a pas autant de gens qui passent que sur la route, on va être très pénalisé par ça. En plus, on avait même pris des pancartes bleues, qu'on a avec le Ministère. Bon, on en a de ces pancartes-là. Ça, il va falloir que ça soit tassé.

2740

M. LOUIS DERIGER, Président:

Disons, monsieur Carbonneau, pour le moment, je sais que ça...

2745

M. RAYMOND CARBONNEAU:

Oui.

M. LOUIS DERIGER, Président:

2750

Je comprends votre position par rapport à ça.

M. RAYMOND CARBONNEAU:

2755

Bien disons, c'est juste pour avertir les gens du Ministère, qu'ils prennent ça en note, parce que...

M. LOUIS DERIGER, Président:

Oui. Je pense que votre message est...

2760

M. RAYMOND CARBONNEAU:

2765 L'autre gros problème que les gens ont oublié, je pense, c'est que nous autres, la Municipalité, lorsqu'on a embarqué sur l'aqueduc municipal, voilà quelques années, on a été chercher notre eau, nous autres, avec un gros tuyau de 2 pouces, sur le bord de la 131, qui se trouve à être sur cette route-là. Les compteurs, présentement, et la responsabilité du réseau, à partir de là, nous appartient. Alors il va falloir qu'on négocie cette partie-là aussi.

M. LOUIS DERIGER, Président:

2770

Oui.

M. RAYMOND CARBONNEAU:

2775 Parce qu'on n'aura plus le droit d'aller sur la rue, la rue va être municipalisée. Nous autres on a payé pour ça. C'était normal, ça avait été l'entente qu'on avait eue avec la Municipalité. Notre prise de compteur d'eau est juste sur le bord de la 131 présentement. Alors il faudrait que ça soit tout reculé, pour que ça s'en aille sur nos terrains, dans le fond. Ça c'est un autre impact qu'il faudrait peut-être...

2780

M. LOUIS DERIGER, Président:

Je veux juste m'assurer de ça. Monsieur Barabé, dans un cas comme celui-là, est-ce que vous

rétablissez tous les services, tous les aqueducs, toutes les questions...

2785 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Oui oui. On rétablit tous les services. Ça fait partie du règlement d'expropriation. Même l'enseigne, monsieur Carbonneau parlait de la signalisation touristique, panneau bleu. On déplace, à nos frais, le panneau bleu, il n'y a pas de frais rattachés au propriétaire, c'est-à-dire au locataire, parce que c'est un locataire, il loue un emplacement, il n'y a pas de frais là-dessus. On s'occupe du déplacement de ça. L'enseigne de monsieur Carbonneau, elle est dans les jambes, il faut qu'il la déplace, ça fait partie des négociations au niveau de l'acquisition. Le compteur d'eau, la conduite d'eau, d'amener, et caetera, elle nous nuit, on prend, on gère tout ça. Puis même, au niveau de la conduite d'eau, il y a une conduite d'eau municipale sur la route 131, qui va se retrouver dans le centre de la route. Quelles sont les intentions de la Municipalité, comment nous autres on va gérer ça avec la Municipalité, est-ce qu'on la déplace en latéral, est-ce qu'il faut qu'ils rajoutent des bornes-fontaines pour pouvoir sécuriser tous les lieux? Ça c'est tout des négociations qu'on fait lorsqu'on a nos plans détaillés. Ça veut dire que là on sait exactement où, avec le fossé, l'emprise, et caetera, où on peut, à partir de là, dire à la Municipalité: bien écoutez bien, là, votre réseau est là, précisez où est votre réseau, qu'est-ce qu'on fait avec, puis on s'entend, puis on défraie des coûts pour ça. Des relocalisations.

2790
2795
2800

M. RAYMOND CARBONNEAU:

Ça, là-dessus, monsieur le Commissaire, je n'en doutais pas. C'était juste pour les informer, parce que souvent, puis je les comprends, ils ont à analyser un paquet d'affaires, mais nous autres on sait ce qui a été fait, disons, depuis 35, 37 ans, que peut-être ils ne savent pas, puis que mais qu'ils arrivent... Peut-être le prévoir d'avance, ça aussi, parce que nous autres on ne veut pas avoir un impact négatif, que ça soit fait en plein milieu de l'été.

2805

2810 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

O.k.

M. RAYMOND CARBONNEAU:

2815

On va jusque-là, mais... Tu sais...

M. LOUIS DERIGER, Président:

2820

Parfait. Donc, mais en tout cas, je pense qu'on voit que, bon...

M. RAYMOND CARBONNEAU:

Oui oui.

2825

M. LOUIS DERIGER, Président:

Ils ont compris qu'il y avait de l'information à aller chercher, des équipements à relocaliser. Est-ce que ça vous va?

2830

M. RAYMOND CARBONNEAU:

O.k. Dernière question...

2835 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Oui, allez-y.

M. RAYMOND CARBONNEAU:

2840

... qui concerne tout ça...

M. LOUIS DERIGER, Président:

2845

Mais ça va être votre dernière question, parce qu'ensuite je vais passer à...

M. RAYMOND CARBONNEAU:

2850

Oui oui, d'accord. C'est que, est-ce que vous avez encore l'intention de maintenir la voie de revirement à gauche sur la 131 pour venir chercher cette fameuse entrée-là qui va desservir les puces, puis nous autres, et puis peut-être d'autres aussi?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

2855

Pour l'instant...

M. LOUIS DERIGER, Président:

2860

Oui, monsieur Barabé?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

2865

Pour l'instant, la voie... L'ouverture, dans le mail central, qui est vis-à-vis ici, oui. Il fait partie de la demande, de le maintenir ouvert. Moi je vous dirais qu'idéalement, ça serait préférable qu'il soit fermé, mais on le maintient ouvert...

M. LOUIS DERIGER, Président:

2870

Dans votre proposition...

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Dans notre proposition, il est ouvert.

2875

M. LOUIS DERIGER, Président:

Il est ouvert.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

2880

Avec une voie de virage à gauche aménagée, protégée, pour les clients qui viennent du sud, qui vont vouloir tourner pour accéder.

M. LOUIS DERIGER, Président:

2885

Parfait.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

2890

Présentement, c'est comme ça.

M. RAYMOND CARBONNEAU:

2895

O.k.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

2900

Il n'y a pas de modifications là-dessus.

M. LOUIS DERIGER, Président:

Ça vous va, monsieur Carbonneau?

M. RAYMOND CARBONNEAU:

2905

Merci beaucoup.

M. LOUIS DERIGER, Président:

2910

Merci beaucoup. Monsieur Gilles Fréchette, s'il vous plaît.

M. GILLES FRÉCHETTE:

2915

Chacun bonsoir.

M. LOUIS DERIGER, Président:

Bonsoir.

2920

M. GILLES FRÉCHETTE:

Saint-Félix-de-Valois, depuis quelques années, s'est dotée d'un merveilleux parc, un petit peu au nord de la Place des Beaux Arts à St-Félix, Place des Arts à St-Félix.

2925

M. LOUIS DERIGER, Président:

C'est le parc où on retrouve du ski de fond, entre autres.

M. GILLES FRÉCHETTE:

2930

Oui. Et puis c'est de là, souvent, que, c'est le départ d'une piste de ski de fond qui se dirigeait vers les sources de St-Félix, et sur le terrain de la Municipalité, qui traversait d'ailleurs le Rang St-Martin. Mais qui n'a pratiquement pas de circulation. Maintenant, avec la voie de contournement qui va être assez achalandée, la Municipalité se posait la question s'il y a possibilité de faire un passage sous les

2935

M. LOUIS DERIGER, Président:

Sous les voies. Monsieur Barabé ou monsieur D'Astous, je sais que vous avez une carte où on indique les sentiers. Est-ce que c'est possible de, est-ce que vous l'avez sur support informatique, oui?

2940

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Il existe, dans le secteur, plusieurs...

2945

M. LOUIS DERIGER, Président:

Plusieurs...

2950

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Il y a des sentiers pédestres...

M. LOUIS DERIGER, Président:

2955

De l'équitation aussi.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

2960

Il y a plusieurs sentiers que les gens utilisent pour se balader.

M. LOUIS DERIGER, Président:

Mais je sais que vous avez une carte qui, où on voit les...

2965

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Il me semble qu'on a les sentiers représentés sur une carte.

2970

M. LOUIS DERIGER, Président:

C'est la figure 4.3 de l'étude.

M. GILLES FRÉCHETTE:

2975 Peut-être qu'il n'y a pas lieu de situer exactement l'endroit à soir. C'est de savoir si c'est dans la possibilité du Ministère.

M. LOUIS DERIGER, Président:

2980 Mais je sais que dans l'étude d'impact, on parle peut-être aussi de regrouper des sentiers. J'aimerais peut-être avoir, on va voir un peu qu'est-ce qu'il en est à ce sujet-là, c'est quoi l'intention du Ministère.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

2985

Ça fait qu'on voit sur la carte les divers sentiers utilisés, qu'on a pu dénombrer. Il y en a peut-être plus secondaires là-dedans.

M. LOUIS DERIGER, Président:

2990

Donc on comprend que c'est schématique.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

2995

Les gens utilisent beaucoup le secteur qui est couvert. C'est sûr que notre voie de contournement, qui va couper en partie ce sentier-là, les sentiers, puis même, il y a des sentiers au sud de St-Martin. Un passage en dessous de la route de contournement, c'est réalisable en autant qu'on est dans la zone de protection de la nappe aquatique, avec... Donc, on ne peut pas excaver comme on veut. Tu sais, quand on parle de passage, on parle de passage sous-terrain ou aérien. Par les faits, aérien, souvent, ce n'est pas très très utilisé, et sous-terrain, genre tunnel, il ne faut pas aller toucher à la nappe phréatique, qu'on protège. Donc ça prend un secteur de la route que c'est en remblai. Puis ça permet l'aménagement d'un tel tunnel. Par expérience, on a, en tout cas il y a beaucoup de gens qui n'osent pas utiliser un tel tunnel, question de sécurité. Ils ne se sentent pas en sécurité. C'est quand même ce qu'on appelle un, ça devient un trou noir, on dit oui, tu l'éclaires, mais la lumière fait défaut, l'ampoule est brûlée, ou 2 ampoules ont brûlé. Ça devient un lieu un peu d'insécurité. Ça c'est l'impression que beaucoup de gens ont. C'est pour ça que c'est assez délicat, avant de dire oui, on pourrait en faire un puis on devrait en faire un, il faut le localiser au bon endroit, il faut être certain que les gens vont vouloir l'utiliser. Parce que si on fait un tunnel, il faut obliger les gens à le prendre, ce tunnel-là. Ça veut dire qu'il faut faire des aménagements qui vont converger vers le tunnel, ou une passerelle, mais il faut que les gens convergent. Pas que les gens traversent, disent non, moi je ne passe pas dedans, mais je passe par-dessus la route. C'est quand même assez délicat, puis ça prend, c'est un travail de collaboration, pour identifier vraiment, avec la Municipalité, est-ce que la Municipalité veut développer des sentiers municipaux. Dans le sens qu'un sentier se déplace demain matin, et il y a une construction résidentielle, le sentier ne passe plus à la même place, tout le secteur, comment est-ce qu'il va être développé... Tu sais, le tunnel, on ne peut pas le déplacer, ça. On en fait un une journée, puis il reste là. Mais avec tout le développement que la Municipalité peut imaginer, il faut qu'elle pense aux sentiers.

3000

3005

3010

3015

M. LOUIS DERIGER, Président:

3020 Mais ce que je comprends, suite à votre réponse, que vous n'êtes pas fermés à l'idée?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

3025 Non non, on n'est pas fermé. On n'est pas fermé à l'idée, ça existe présentement, puis je pense
utilisés. On ne peut pas fermer les yeux là-dessus, ça existe, ils sont là, ils sont utilisés. Les gens les
utilisent. Il y a même des VTT, des motoneiges qui ont des sentiers. À l'intérieur de toute cette zone-là.
Puis, mais il faut s'entendre. Il faut s'entendre. Et est-ce qu'il y a des propriétés privées, est-ce que c'est
une propriété qui appartient à la Municipalité? On sait qu'un sentier peut, il peut se déplacer au gré du
propriétaire. Ça fait qu'il faut avoir des bases solides, bien solides, avant de dire oui, effectivement, il
3030 pourrait passer là, la route le permet, on est en remblai, il n'y a pas de problème pour la nappe
phréatique. C'est tout des démarches qu'on doit faire concrètement...

M. LOUIS DERIGER, Président:

3035 Mais est-ce que c'est le même, est-ce qu'on pourrait, on peut penser que c'est le même
raisonnement pour ce qui est des VTT ou des motoneiges?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

3040 Au niveau des VTT et motoneiges, nous autres, ce qu'on a préconisé, c'est qu'ils utilisent, parce
que le sentier vient recouper le Rang St-Martin, la ligne Frédéric, ici, et puis on a préconisé qu'ils
viennent passer dans le... Il va déjà y avoir une structure ici, au niveau de la ligne Frédéric.

M. LOUIS DERIGER, Président:

3045 Il va y avoir un...

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

3050 Le Rang St-Martin, il est déplacé un peu au sud, puis il va déjà y avoir une structure, où on
préconise que les VTT et motoneiges pourraient aller passer là pour traverser la voie de contournement.

M. LOUIS DERIGER, Président:

3055 En fait, c'est où est-ce qu'il y a le viaduc, si je comprends bien. C'est ça?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

3060 Il y a un viaduc.

M. LOUIS DERIGER, Président:

C'est prévu?

3065 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Parce que si on pense à une traverse, exemple un tunnel pour motoneiges, on peut parler de
quelque chose comme 4, 5 mètres, 5 mètres de largeur par 4 mètres, 4 mètres et demi de hauteur. On a
beau dire que la motoneige n'est pas large, mais il y a des machines qui entretiennent les sentiers. Puis

3070 au niveau des exigences, ça prend très large au niveau structure. C'est quasiment une structure, ce n'est plus juste un petit tunnel piétonnier.

M. LOUIS DERIGER, Président:

3075 Non. Bien en fait, qu'est-ce que vous favorisez, en fait, c'est regrouper les traversées à des endroits qui sont déjà pourvus de structures...

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

3080 C'est ça.

M. LOUIS DERIGER, Président:

... qui fait en sorte qu'on n'a pas besoin d'avoir d'infrastructures supplémentaires.

3085

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Oui. C'est ce qu'on préconise. Parce qu'une infrastructure supplémentaire, dans la zone de protection de la nappe phréatique, pourrait être problématique à faire. Très, très problématique.

3090

M. LOUIS DERIGER, Président:

Je sais que votre collègue veut intervenir.

3095

M. DORIS MERCIER:

Oui. C'est que, peut-être juste une mise en garde. Pour ce genre de structure, pour traverser des piétons, j'ai vu des expériences ailleurs où il y en avait, pas nécessairement du Ministère, mais je prends l'exemple en dessous d'une voie ferrée. Et c'était dans un endroit où il n'était pas très bien éclairé, n'était pas visible, et ce n'était pas très bâti. Après quelques années, la Municipalité l'a fermé, parce qu'il y avait eu des agressions dans ces endroits-là. Donc c'est le genre de place, comme c'est en dessous de la route, c'est profond, même si c'est éclairé, si ce n'est pas visible d'aucune résidence, c'est des endroits à risque.

3105

M. LOUIS DERIGER, Président:

Oui.

3110

M. DORIS MERCIER:

Les gens ne veulent pas l'utiliser, mais pour ceux qui l'utilisent, c'est dangereux. Donc il faut vraiment que ce soit à proximité d'un milieu bâti où il y a de l'activité, puis que...

3115

M. LOUIS DERIGER, Président:

Donc dans un milieu isolé, c'est...

M. DORIS MERCIER:

3120 C'est à risque.

M. LOUIS DERIGER, Président:

3125 Il y a des risques au niveau sécurité.

M. DORIS MERCIER:

3130 Et dans le secteur qu'on parle là, pour l'instant c'est un secteur qui est isolé. Si éventuellement ça devenait bâti, ça pourrait être autre chose, mais isolé, c'est... En tout cas, il y a une prudence à apporter à ce niveau-là.

M. LOUIS DERIGER, Président:

3135 Monsieur Fréchette, est-ce que ça vous convient, est-ce que c'est...

M. GILLES FRÉCHETTE:

Oui.

3140 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Oui?

M. GILLES FRÉCHETTE:

3145 Très bien. Je vous remercie.

M. LOUIS DERIGER, Président:

3150 Merci beaucoup. Madame Andréanne Champagne. Monsieur Daniel Arsenault.

M. DANIEL ARSENAULT:

3155 Madame, monsieur, bonsoir.

M. LOUIS DERIGER, Président:

Bonsoir.

3160 **M. DANIEL ARSENAULT:**

Moi je voudrais revenir sur la présentation qu'on a eue cet après-midi sur le débit de circulation qu'il y a eu, là...

3165 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Oui. Absolument.

M. DANIEL ARSENAULT:

3170 Au fil des années, puis l'augmentation qu'il y a. Dans un premier temps, ma première question,
ça serait au niveau de la phase 1, à partir de Notre-Dame-des-Prairies, le Rang de la Première
Chaloupe, je sais qu'hier, monsieur Barabé nous disait qu'il y aurait une phase 1, 2 voies, avec une voie
de virage à gauche au centre. Je me pose comme question, suite à la présentation qu'on a eue cet
3175 après-midi, qui disait déjà, c'était, le débit était déjà pas mal élevé, on se situait dans la catégorie E, en
tout cas, dans leurs termes à eux autres, qu'ils disaient.

M. LOUIS DERIGER, Président:

3180 Donc, si vous permettez, on va mettre le tableau, monsieur Barabé, qui concerne les débits,
principalement ceux de la section Notre-Dame-de-Lourdes.

M. DANIEL ARSENAULT:

3185 Mais à partir du Rang de la Chaloupe.

M. LOUIS DERIGER, Président:

3190 Du Rang Chaloupe, c'est ça. Il y a peut-être un secteur, je pense, qu'on... En fait, où est-ce que
serait, disons, prévu des mesures temporaires.

M. DANIEL ARSENAULT:

Oui, c'est ça, exactement.

3195 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

3200 Je ne sais pas aussi si vous avez les données actuelles, mais je ne me souviens pas si votre
tableau avait les 2, actuels et futurs. Je ne me rappelle pas. Ou c'est peut-être 2 tableaux. Il n'y avait
pas ces détails?

M. DANIEL ARSENAULT:

Oui, c'était surtout au niveau du flot de véhicules.

3205 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Bien, on peut voir... Parfait.

M. DANIEL ARSENAULT:

3210 C'est ça qui... Parce qu'on a présenté les statistiques qu'il y avait, que vous aviez vérifiées, qu'ils
avaient vérifiées au niveau du nombre de voitures qu'il passait, mettons, de 2000 à 2003, environ, à partir

de la Première Chaloupe, d'environ 11 000 voitures, puis rendu à St-Félix, on était rendu à un débit de 8 000.

3215

M. JEAN-FRANÇOIS ROUILLON:

Oui. Oui.

3220

M. LOUIS DERIGER, Président:

Monsieur Rouillon, en fait ça serait peut-être, vous savez, le tableau qui nous indique les débits journaliers.

3225

M. JEAN-FRANÇOIS ROUILLON:

C'était une figure qui illustrait les débits journaliers.

3230

M. LOUIS DERIGER, Président:

Non, il me semble que...

M. JEAN-FRANÇOIS ROUILLON:

3235

C'est l'autre présentation mais ce n'est pas grave, je veux juste préciser une chose.

M. LOUIS DERIGER, Président:

O.k. Allez-y.

3240

M. JEAN-FRANÇOIS ROUILLON:

La première présentation, c'était des données factuelles, où est-ce qu'on résumait des données de 2000, 2003.

3245

M. LOUIS DERIGER, Président:

2003, 2000, oui.

3250

M. JEAN-FRANÇOIS ROUILLON:

Et la deuxième présentation, issue du compteur permanent, ce sont des données très fiables, puisqu'elles sont basées sur des relevés qui ont cours tout au long de l'année.

3255

M. LOUIS DERIGER, Président:

O.k.

3260

M. JEAN-FRANÇOIS ROUILLON:

On a vu, il y avait une année qui était...

M. LOUIS DERIGER, Président:

3265 Parfait. Donc...

M. JEAN-FRANÇOIS ROUILLON:

3270 Alors...

M. LOUIS DERIGER, Président:

Alors ce sont des données qui sont...

3275 **M. DANIEL ARSENAULT:**

Exactement ça, là.

M. JEAN-FRANÇOIS ROUILLON:

3280 Celles-ci...

M. DANIEL ARSENAULT:

3285 À ce niveau-là.

M. JEAN-FRANÇOIS ROUILLON:

3290 Vous allez où est-ce qu'on voit, au sud du Rang de la Chaloupe, un débit en 96 d'un peu plus de 17 000 véhicules par jour, pour un jour moyen annuel, et qui, en 2003, atteignait 19 500. O.k.? Pour une augmentation de 13% entre ces 2 années-là. Le compteur permanent, qui était situé dans ce secteur, sis entre Principale et Ste-Rose, qui compilait les 2 directions, nous révélait des taux de croissance de l'ordre de 2,3%.

3295 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

2,3.

M. JEAN-FRANÇOIS ROUILLON:

3300 Sur toute la période initiale, les dernières années étant quand même élevées à partir de 2000.

M. LOUIS DERIGER, Président:

3305 Donc on...

M. DANIEL ARSENAULT:

3310 Bien, oui, c'est ça. Bon. Mon questionnement, c'était qu'au niveau de la phase 1, je me demande pourquoi faire une phase 1 alors qu'on sait très bien que la mesure temporaire, elle va s'effacer assez rapidement parce que le flot de véhicules va prouver assez rapidement qu'il va falloir élargir à 4 voies.

M. LOUIS DERIGER, Président:

3315 Parfait.

M. DANIEL ARSENAULT:

3320 Aussi bien de commencer les travaux à 4 voies, puis, bon...

M. LOUIS DERIGER, Président:

3325 Parfait.

M. DANIEL ARSENAULT:

3330 Je parle, au moins, dans le minimum. Et puis quand je regarde les tableaux, pour, admettons, au Rang de la Première Chaloupe, on a 19 500. Je pense que c'est ceux qui sont les plus à jour, en orange?

M. LOUIS DERIGER, Président:

3335 C'est en 2003.

M. DANIEL ARSENAULT:

3340 Ah, c'est en 2003. O.k. Bon. 19 500, en 2003, au niveau de la Première Chaloupe. On arrive dans le secteur de St-Félix, on est à 9 100. Mon questionnement, c'est que ces véhicules-là disparaissent où?

M. LOUIS DERIGER, Président:

3345 Parfait. Donc on va, donc en fait, on va...

M. DANIEL ARSENAULT:

3350 C'est que je me dis, les gens montent, oui, à partir de la Première Chaloupe, il y a un flot de véhicules qui est énorme, et puis dépassé Notre-Dame-de-Lourdes, on part de 19 500, on arrive à 12 100 dépassé, bien, peut-être dans le Rang Frédéric, dans ces coins-là. Il y a des véhicules qui prennent une route autre que la direction de St-Félix et la direction du nord. Donc, ces gens-là, j'imagine, vont prendre Notre-Dame-de-Lourdes, direction Ste-Mélanie, où ils vont s'en aller direction Ste-Élizabeth, ou ils s'en vont direction St-Félix, mais vers St-Gabriel, pour...

3355 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Ou bien ils arrivent chez vous.

M. DANIEL ARSENAULT:

3360

Bien en tout cas, je sais qu'il doit y en avoir beaucoup qui passent chez nous, mais on n'a pas autant de construction qu'on le croirait, là, mais...

M. LOUIS DERIGER, Président:

3365

On va essayer de comprendre un peu qu'est-ce qui est, comment ça...

M. DANIEL ARSENAULT:

3370

Oui, c'est ça, exactement.

M. JEAN-FRANÇOIS ROUILLON:

3375

En fait, la question de monsieur, c'est de savoir...

M. LOUIS DERIGER, Président:

3380

Dans l'évolution des débits, qu'est-ce qui fait que le débit diminue au fur et à mesure qu'on avance vers le nord...

M. JEAN-FRANÇOIS ROUILLON:

3385

Bien, c'est à chaque fois qu'on croise des secteurs où est-ce qu'il y a des milieux bâtis, où est-ce qu'il y a des gens qui doivent retourner chez eux, où est-ce qu'il y a certains pôles d'activités, et je pense que...

M. LOUIS DERIGER, Président:

3390

Des rues transversales, des rues...

M. JEAN-FRANÇOIS ROUILLON:

3395

Tout à fait, et je pense que le point où monsieur signalait, c'est lorsqu'on rejoint le chemin Barrette, donc c'est pas loin du commerce Benny, je crois, on voit, on pointe à 9 100 sur le chemin Barrette, avant d'arriver à l'intersection au centre du village. Il y a quand même tout le chemin Barrette qui dessert le côté est du village, et qui permet de contourner par l'est, ou d'aller desservir ces secteurs-là, d'aller rejoindre la 348, qui mène davantage à l'est. Donc ce n'est pas déraisonnable de voir qu'il y aurait une perte d'environ 3 000 véhicules jour sur ce chemin-là.

3400

M. LOUIS DERIGER, Président:

Et on voit aussi, on s'aperçoit aussi que par la suite, il y a une augmentation qui revient. Donc c'est des gens qui viennent...

3405 **M. JEAN-FRANÇOIS ROUILLON:**

Alors c'est toute l'activité de St-Félix.

3410 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

De St-Félix.

M. JEAN-FRANÇOIS ROUILLON:

3415 Et ceux qui repartent vers le nord. Et un 60% de trafic de transit qui ressort, et puis les échanges avec le nord de St-Félix.

M. LOUIS DERIGER, Président:

3420 Là je n'oublie pas votre question sur l'élargissement, mais pour cette partie-là, est-ce que ça vous va pour le moment?

M. DANIEL ARSENAULT:

3425 Bien, c'est sûr que moi, bien, où est-ce que j'ai un petit peu de difficulté, c'est sûr que bon, o.k., peut-être que l'élargissement est devenu nécessaire, mais au niveau du contournement, j'ai un petit problème, bien, c'est sûr que c'est pour les gens de St-Félix, bien entendu, mais quand je vois qu'on part de 19 500 puis qu'on arrive, au niveau de la voie de contournement, dans ces coins-là, à 9 100, je me dis, est-ce que c'est nécessaire de dépenser autant...

3430

M. LOUIS DERIGER, Président:

Oui. Ce qu'on nous a expliqué cet après-midi, c'est qu'il y avait le débit, mais il y avait aussi toutes les conditions de fluidité, les questions de sécurité, il y avait les questions de configuration routière, il y a beaucoup d'autres éléments aussi qui rentraient en ligne de compte, en plus du débit. Monsieur Barabé, est-ce que c'est, est-ce que j'ai...

3435

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

3440 O.k. Complément d'information...

M. LOUIS DERIGER, Président:

Vous ne m'avez pas écouté, hein?

3445

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Oui, je vous ai écouté. Complément d'information, c'est que, il faut faire attention, on parle des débits 2003, là.

3450

M. LOUIS DERIGER, Président:

Oui oui.

3455 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Ça c'était la première figure, les débits 2003. Moi je vous ai parlé, 2013.

3460 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

2013.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

3465 Construction. C'est 10 ans. Ça fait qu'on avait une prévision d'augmentation qui était assez importante. On ne sera plus à 9 100 véhicules sur la route 131 qui passe dans St-Félix. C'est ça qu'il faut penser. Il faut penser 2013, et non 2003. Au niveau de l'élargissement...

M. LOUIS DERIGER, Président:

3470 C'est ça, je pense, là on y vient.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

3475 Bon. Au niveau de l'élargissement, d'abord ce n'est pas une phase 1 ou phase 2 ou phase 3. C'est une mesure temporaire, préliminaire à l'élargissement à 4 voies, qui pourrait être aménagée à l'intérieur de l'emprise actuelle, donc on n'a pas besoin d'acquisition, pour améliorer la sécurité de l'intersection, l'intersection que les gens disent ah, c'est dangereux, de la difficulté à traverser, les gens circulent rapidement, bon. On pourrait améliorer de façon, je dis temporaire, puis d'une façon assez à court terme, toute la circulation qui se fait à l'intersection de la rue Principale. Puis on aménagerait une VVG2S. Ces travaux-là, c'est des travaux dans le cadre du 4 voies. C'est-à-dire que la journée qu'on fait 4 voies, on ne démanche pas ça, là. Le feu au centre, les potences sont à la bonne place, la bande centrale en béton est au bon endroit. Ce qu'on fait, quand on arrive avec le 4 voies, on élargit de part et d'autre de ce qui aurait été construit. C'est pour ça que c'est une proposition qui pourrait être réalisée.

3485 Parce que moi, quand je vous ai parlé cet après-midi d'une date hypothétique d'ouverture, c'est en fonction des budgets. 2013, c'est une date technique. Ça veut dire qu'on suit le processus, tout le monde travaille dans la même direction, on fait nos plans, on fait l'acquisition, on fait le déplacement des utilités publiques, l'argent suit, puis quand j'arrive au moment de commencer mes travaux, on me donne l'argent pour les faire. Mais si on ne me donne pas l'argent cette année-là, on me le donne un an, 2

3490 ans... J'ai beau dire oui, c'est nécessaire, il y a des problèmes, c'est ci puis c'est ça, c'est quand même un projet de développement qui est géré au niveau de la province de Québec. Ce n'est pas géré juste au niveau de ma région à moi. Ça fait partie de tous les projets de développement dans la province, au ministère des Transports. Ça fait que si on n'a pas l'argent disponible, on n'a pas les budgets disponibles en 2013, bien on va peut-être les avoir en 2014, on va peut-être les avoir en 2015, peut-être les avoir en

3495 2016. Je ne veux pas être pessimiste, mais c'est des choses que l'on voit aujourd'hui, au moment où on se parle, sur des projets qui sont en marche chez nous, de voies de contournement. Ça fait que c'est pour ça que moi je me dis, peut-on attendre jusqu'en 2013, 2014, 2015, pour essayer d'améliorer le bilan de sécurité à l'intersection de la rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes, c'est la question que je lance, c'est un projet qui pourrait être réalisé. Ce n'est pas à l'intérieur des emprises actuelles.

3500

M. LOUIS DERIGER, Président:

3505 O.k. Donc si, donc, j'essaie de, parce que j'avoue que ce n'est pas évident non plus de
comprendre comment ça s'insère dans votre calendrier, donc votre objectif de 2013, pour le début des
travaux, ce que ça implique, c'est qu'il y ait une autorisation en 2008, et les budgets, les sommes
nécessaires pour le réaliser, pour arriver à cette date de 2013, pour le début des travaux.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

3510 Exactement.

M. LOUIS DERIGER, Président:

3515 Si vous avez, on fait une hypothèse, si vous avez le décret et l'argent, est-ce que vous allez faire
la solution temporaire?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

3520 C'est parce que l'argent, là...

M. LOUIS DERIGER, Président:

Écoutez, disons... Non, je comprends.

3525 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Non non mais c'est parce que l'argent, je vais le savoir en 2... Je vais le savoir probablement au
début de 2013, si je l'ai.

3530 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

O.k. O.k.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

3535 C'est pour ça.

M. LOUIS DERIGER, Président:

3540 Je comprends.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

3545 Si on me disait, demain matin: Fais-toi-s'en pas, Barabé, 2013, c'est coulé dans le béton,
regarde, tu l'as l'argent... On ne le ferait pas.

M. LOUIS DERIGER, Président:

O.k.

3550

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Je ne pense pas qu'on irait faire des travaux là pour dire, bien là on va achaler le monde, tu sais, on va travailler pendant une année, puis après ça on va revenir, on va travailler encore pendant 2, 3 ans, tu sais? C'est un peu ridicule. Mais moi, la probabilité d'avoir de l'argent en 2013, je vais le savoir lorsque je vais faire ma planification en 2012, à l'automne 2012, on fait notre planification, puis les budgets sont approuvés au printemps de chaque année, ils vont dire oui, on te donne l'argent pour commencer, ou non, on ne te le donne pas. C'est ça.

3555

3560

M. LOUIS DERIGER, Président:

O.k. Donc le décret c'est une chose, l'autorisation c'est une chose, votre intention de débiter c'en est une autre.

3565

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Oui.

3570

M. LOUIS DERIGER, Président:

Et les montants alloués pour faire les travaux, c'est à chaque année que ça...

3575

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

C'est à chaque année que c'est approuvé au niveau budgétaire.

3580

M. LOUIS DERIGER, Président:

Quand c'est approuvé, par exemple, si vous avez un budget pour une année, est-ce que, quand on vous accorde le budget, est-ce que c'est pour l'ensemble des travaux, ou si on pourrait vous accorder une partie de l'argent pour faire une partie des travaux?

3585

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

De la manière que ça fonctionne, on travaille avec un projet. Admettons, moi j'ai le projet de la voie de contournement, puis j'ai le projet de l'élargissement à 4 voies. C'est 2 projets qui sont dans notre axe d'intervention de développement, donc on augmente la capacité, c'est du développement. Chacun des projets, on soumet un échéancier de réalisation. C'est sûr que moi, par exemple, si je prends, si on prend pour l'élargissement à 4 voies, à 20 millions, peut-être que dans 5 ans, on va peut-être être rendu à 22 millions, je ne le sais pas, mais admettons, 16 millions, 17 millions de travaux, qu'on prévoit actuellement, dans une année, ça ne se fait pas. Bien, c'est vraiment se leurrer de dire qu'on fait tous les travaux. Ça fait que c'est au moins 2 années de réalisation. On m'approuve les 2 années.

3590

3595

M. LOUIS DERIGER, Président:

O.k. Mais vous avez le budget pour l'ensemble du projet.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

3600 On me dit tu commences au printemps 2013, ils approuvent le budget, ils approuvent le projet. Ils approuvent l'année 2013. Si moi j'ai planifié 2014, ils approuvent 2014 aussi.

M. LOUIS DERIGER, Président:

3605 Donc c'est ça en même temps. Donc il n'y a pas de...

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

3610 C'est ça. On n'est pas obligé de revenir puis dire bien là, on a la moitié des travaux de faits, parce que dans des cas semblables, on va donner souvent un contrat de construction, par exemple en 2013, pour l'ensemble du tronçon, avec des restrictions budgétaires par année, et puis même, ça pourrait être 3 ans, ça pourrait être 2 ans, ça dépend de la nature des travaux. Mais c'est approuvé, ce qu'on appelle en parachèvement, pour l'année suivante. C'est déjà des crédits prévus.

M. LOUIS DERIGER, Président:

3615 Parfait. Autre point, c'est que hier, j'ai pu comprendre que la priorité, en fait pas la priorité, mais votre cheminement, votre séquence des travaux serait d'abord de faire le contournement, avant de faire l'élargissement.

3620 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

C'est ça, oui.

M. LOUIS DERIGER, Président:

3625 Donc ça voudrait dire que si vous avez, bon, si vous avez 40 millions, on comprend que vous faites tout. Si vous avez 20 millions, vous allez commencer par le contournement, avant de faire l'élargissement.

3630 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

On va commencer par le contournement. Oui. Oui.

M. LOUIS DERIGER, Président:

3635 À ce moment-là, il risquerait que ces travaux-là temporaires soient faits, d'autant plus qu'ils pouvaient être faits en deuxième. Je ne sais pas si vous me suivez, là. Est-ce que...

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

3640 Oui. Oui. Ça pourrait être ça, oui. On pourrait faire le... C'est parce que, on pourrait faire le contournement, puis arriver, dire en 2015, par exemple, non, vous n'avez pas, on retarde le 4 voies. C'est sûr que ça va avoir bien des problèmes, on va faire des pressions en conséquence. On est là, nous autres, pour dire la problématique.

3645 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Non mais je comprends, mais on...

3650 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

3655 Mais ça, je ne le saurai pas d'avance. C'est pour ça que nous autres on dit, est-ce que ça vaut la peine d'investir de l'argent pour améliorer le secteur, qui ferait l'affaire des gens aussi, là. On ne se battra pas avec personne non plus. Dire, bon, on l'améliore, puis quand on arrivera avec le 4 voies, bien, on va s'intégrer à l'intérieur de ça. La même chose que je vous dirais, au niveau de la problématique qu'on a à la Première Chaloupe. Actuellement on a une problématique, à la Première Chaloupe, de rétrécissement de 4 voies à 2 voies, puis même en direction sud, on a une voie qui arrive dans 2 voies, mais on traverse le feu à une seule voie. Il y aurait une amélioration ponctuelle à faire pour améliorer ce secteur-là, problématique, en attendant le 4 voies. C'est des morceaux qui pourraient être réalisés s'il y a des problématiques de budget au niveau du 4 voies puis que ça retarde, tu sais?

3660

M. LOUIS DERIGER, Président:

Parfait. Est-ce que ça répond un peu à...

3665 **M. DANIEL ARSENAULT:**

Oui, en partie.

M. LOUIS DERIGER, Président:

3670

... votre question? Merci.

M. DANIEL ARSENAULT:

3675 Moi, ce que j'ai comme questionnement, encore une fois, c'est l'année passée, quand on a rencontré le ministère des Transports, monsieur Barabé, en compagnie d'un consultant Tecsalt et monsieur, je pense que c'était monsieur Turcotte à ce moment-là?

M. LOUIS DERIGER, Président:

3680

Oui.

M. DANIEL ARSENAULT:

3685 Ils sont venus nous consulter, je voudrais préciser que c'était une consultation, ils sont venus nous présenter le projet. Nous avons émis nos inquiétudes, ainsi de suite, mais il n'y a pas eu de négociations en tant que telles. Ils ont dit qu'ils prenaient note de nos inquiétudes, et puis qu'ils étaient pour nous revenir avec ça. Puis l'année passée, on n'a rien eu, on n'a rien reçu de leur part, on n'a pas eu de nouvelles. Il est arrivé, voilà 2 semaines à peu près, qu'on a appris qu'il y avait les...

3690

M. LOUIS DERIGER, Président:

Les audiences?

3695 **M. DANIEL ARSENAULT:**

Les audiences publiques, disons que ça a été assez rapide. Ce n'est pas parce que je veux blâmer le ministère des Transports ou quoi que ce soit. Sauf que je me demande, en quelque part, on a hâte de pouvoir entamer des négociations fermes avec le ministère des Transports. Je pense qu'en quelque part, oui, bon, c'est un projet, on l'a bien dit qu'on n'était pas contre le projet d'élargissement de la route 131, sauf qu'il y a des négociations à faire en quelque part. Quand j'écoutais monsieur Grégoire, tantôt, qui est un gros investisseur ici à Notre-Dame-de-Lourdes, on n'a pas beaucoup de commerçants, nous autres, du long de la route 131. Ils sont importants pour nous. Ils nous amènent beaucoup de gens, de visibilité au niveau de la municipalité. Puis c'est sûr que des gens comme ça, il va falloir trouver des solutions sécuritaires, oui, j'en conviens, mais il va falloir négocier quelque chose en quelque part, que le Ministère va nous proposer. S'il n'y a pas accès par en avant, il y a toujours peut-être possibilité de voir avec un accès par en arrière, si on parle toujours de sécurité à ce moment-là.

3710 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Si vous permettez, je vais... Monsieur Barabé, est-ce que, dans la façon de faire du Ministère, est-ce que, bon, on comprend qu'on est dans un processus évolutif, je pense qu'on l'a bien vu. Est-ce que vous créez, à un moment donné, je dirais une sorte de comité, où on pourrait à ce moment-là, il peut y avoir une concertation de différentes personnes, Municipalité, résidents. Comment, est-ce que vous avez une structure qui ferait en sorte qu'il y aurait une communication plus continue? Est-ce que ça existe chez vous, est-ce que c'est une façon de faire?

3720 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

O.k. Je voudrais peut-être préciser, au niveau de la proposition qu'on a emmenée, nous autres on ne demande pas à la commission une autorisation de faire ces travaux-là, tu sais?

3725 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Non. Ça, je pense que vous l'aviez dit à...

3730 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Non, c'est ça. Mais ce qui est arrivé, on a rencontré la Municipalité l'année dernière, une semaine avant les auditions, la présentation du projet qui a eu lieu en mai, on les a rencontrés une semaine avant. La Municipalité nous a fait part de ses doléances, on a dit à la Municipalité, oui, on va regarder qu'est-ce qu'il serait possible de faire. C'est-à-dire, on part avec vos idées, votre problématique, puis on va regarder qu'est-ce qu'il était possible de faire. À ce moment-là, on croyait que les audiences auraient lieu en septembre. Ça n'a pas eu lieu. On a re... Parce que notre objectif était d'arriver avec une proposition qu'on pourrait soumettre suite aux interrogations de la Municipalité, pour avoir des commentaires, dans le sens. On a retardé la finalité de notre plan, vu qu'il n'y avait pas d'audiences en septembre. On a eu les plans, on a terminé nos plans à la fin de l'automne, puis après ça on s'est posé la question, est-ce qu'on part la discussion pour essayer de trouver une finalité à cette proposition-là, dans le sens que la proposition qu'on amène, c'est les propositions minimales au niveau des distances des longueurs, des largeurs que j'ai besoin pour le carrefour. Tu sais, c'est le minimal. Tu sais? Mais il est quand même

schématique. Il reste à discuter, après ça, comment on met ça en branle, avec les élus municipaux. Donc on contacte normalement les élus, ils prennent... Ils ont pris connaissance du document en même temps que tout le monde, quand on l'a présenté avant-hier. Notre intention était de le présenter après les fêtes, avant l'annonce des élections. Disons que ça a chambardé un peu le dossier, on ne voulait pas
 3745 mêler personne non plus dans l'histoire du dossier, les audiences qui ont été annoncées en mai. Ça fait qu'on s'est dit on va quand même le présenter à la commission, pour que les commissaires soient au courant qu'il y a des démarches, qu'on a fait un travail en fonction de la demande municipale. Là il nous reste, après ça, à rencontrer les élus municipaux, pour expliquer plus en détail qu'est-ce que ça implique par rapport à chacun des propriétaires, et puis si on va de l'avant, puis quelles sont les contraintes. Peut-
 3750 être que la Municipalité va nous dire, bien écoutez, tant qu'à faire ça, on est mieux de laisser ça comme ça présentement. On ne dérangera pas nos commerçants, puis on va essayer de faire pour le mieux, tu sais? On est prêt à maintenir ça. Parce que la situation n'est quand même pas catastrophique présentement. Mais au moins, on a voulu donner à la Municipalité une orientation finale. Dans le sens que ce qu'il va y avoir dans le 4 voies, ça va être comme ça.

3755
 Parce que quand on a rencontré la Municipalité, l'année dernière, ils avaient de la difficulté à imaginer, puis c'est normal, nous autres on travaille dans le domaine, ce n'est pas leur domaine, les gens de la Municipalité. Quand on arrive avec des plans, ce n'est pas évident de tout saisir, toute la dynamique d'aménagement géométrique. Mais avec ça, on explique vraiment comment ça peut
 3760 fonctionner. Puis il reste à rencontrer la Municipalité, on peut, il n'y a pas de problèmes, c'est prévu.

M. LOUIS DERIGER, Président:

3765 J'aimerais juste revenir encore sur l'aspect comité, communication, en fait. Là, pour la Municipalité, bon, ça, je comprends qu'il va y avoir des discussions avec la Municipalité, et je ne veux pas, disons, m'insérer à travers ces discussions-là. Est-ce que, par contre, est-ce qu'il y a aussi des discussions avec les citoyens, avec les commerçants qui sont touchés par ces réaménagements-là?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

3770 Nous autres on laisse la.... On fait affaire avec les élus municipaux, et puis si les élus, dans certains cas, les élus municipaux ont formé un comité, avec des représentants de commerçants, pour discuter ensemble, regarder les propositions que l'on faisait. On a travaillé avec ces comités-là pour en venir à des consensus, à expliquer vraiment toute la problématique, comment il faut fonctionner, qu'est-
 3775 ce qu'on pourrait faire. Puis ça c'est, on laisse la discrétion...

M. LOUIS DERIGER, Président:

À la Municipalité.

3780 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

3785 ... à la Municipalité, parce que c'est quand même son territoire. Elle a une gestion sur son territoire. Puis il y a des Municipalités, à un moment donné, elles ont dit bon bien, chez nous ça va être monsieur Untel, qui est conseiller municipal, qui va s'occuper du dossier, puis il va s'adjoindre telle personne, telle personne. Parce qu'à un moment donné, il vient un temps que vous travaillez, vous posez la question à 15 commerçants différents, puis on a 15 réponses différentes. Donc ça prend un consensus, ça prend quand même une orientation municipale aussi.

M. LOUIS DERIGER, Président:

3790

Madame Bigué?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

3795

Oui.

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

3800

Est-ce que vous avez prévu, pour résoudre les problèmes ponctuels des propriétaires, des citoyens concernés, un comité de suivi de citoyens, advenant la réalisation du projet?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

3805

Du projet temporaire, là... On parle, non non, on n'a rien prévu.

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

3810

Non, le projet 2013?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Non non. Non non, on n'a pas rien de prévu actuellement. On n'a pas rien de prévu...

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

3815

Il n'y a pas de comités de citoyens qui se sont formés, auxquels vous vous référez lors de la construction, puis après...

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

3820

Pas pour l'instant. On n'a pas rien de prévu dans ce sens-là. On fait affaire directement avec la Municipalité, puis on va le faire de concert avec la Municipalité, pour essayer de gérer à peu près toute la problématique. On a quand même en place tout un système déjà. Les avis de travaux, des consultations, dans beaucoup de cas on fait des communiqués, on transmet des informations aux résidants, on a quand même un bon bagage d'expérience dans ce domaine-là pour aviser la population, les gens concernés. Ça, de ce côté-là. Puis on a toujours, on a notre site internet, qu'on met l'information. Et puis on est à l'écoute, aussi. Écoutez, quand un résidant, un propriétaire nous appelle, on prend, on l'écoute. On prend en considération sa demande, mais on veut toujours mettre l'accent au niveau municipal. Il faut que les élus municipaux soient au courant de ce qui se passe dans leur municipalité, et ce que leurs citoyens veulent avoir aussi. Donc, dans des modifications de plans ou quoi que ce soit, ça nous prend toujours un accord de la Municipalité comme de quoi, oui, ça cadre bien dans leur développement, puis ils vont de l'avant dans ce sens-là. Puis même, les plans, on va finaliser nos plans de 4 voies selon l'échéancier, on va les représenter à la Municipalité plus en détail, on va demander leur accord, dire, y a-t-il des choses que vous voyez, qui est problématique.

3835

M. DORIS MERCIER:

Si vous permettez...

M. LOUIS DERIGER, Président:

3840

Oui. Allez-y, monsieur.

M. DORIS MERCIER:

3845

Par expérience, je remarque, quand on rencontre les propriétaires, la première fois qu'on rencontre individuel, c'est lors de l'acquisition. Et les propriétaires s'attendent d'avoir un plan définitif. D'avoir exactement l'impact qu'on a chez eux, quel terrain. Et je vous dis, c'est déjà quelque chose de dérangeant quand on va les voir la première fois avec quelque chose de précis. D'aller les voir avec quelque chose avant, qui n'est vraiment pas arrêté, qui est une intention, qui est une possibilité, ça risque de faire pire que bien, et de les déranger, puis inutilement, puis de les bouleverser, pour un projet qui ne se fera peut-être pas. Quand on a reçu le CAR, quand on a le décret d'expropriation, quand on a reçu la CPTA, on a franchi les étapes qui font qu'on peut faire le projet. À ce moment-là, on finalise un plan d'expropriation, et là on peut aller les voir avec quelque chose qui se tient, qui est définitif. Dans les étapes antérieures, je pense que c'est important qu'on se limite à le faire avec la Municipalité, qui est le porte-parole de ses citoyens, qui sait de quelle façon qu'ils veulent développer leur municipalité, qui connaissent leur réglementation, puis leurs intentions. Et, en tout cas, ça serait dangereux de le faire plus tôt que ça. C'est sûr qu'il faut qu'ils connaissent le problème dans son ensemble, mais dans des points pointus, puis de négocier plusieurs... Parce qu'avec le citoyen, ça devient une négociation individuelle, des choses très personnelles.

3850

3855

3860

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

Je ne parlais pas de comités de citoyens antérieurs, mis sur pied antérieurement, avant l'approbation municipale, mais bien après, quand le projet a été approuvé par le gouvernement, et que les plans sont définitifs, naturellement, et que l'expropriation a été faite, pour assurer le suivi, par les citoyens, des problèmes ponctuels qui peuvent quotidiennement, lors de la réalisation des projets, éclore, et que vous pouvez vous assurer de la satisfaction constante des citoyens.

3865

M. DORIS MERCIER:

3870

À ce niveau-là, ça se fait souvent avec le dossier d'expropriation. Souvent, le dossier d'expropriation se ferme quand la route est terminée puis elle est fonctionnelle. Parce qu'en cours de route, il y a toujours des choses qui peuvent arriver, des petits changements sur les plans, des imprévus, des choses qu'on n'a pas constatées, et c'est via le dossier d'expropriation qu'on règle ces choses-là.

3875

M. LOUIS DERIGER, Président:

En fait, la question, et ça, on comprend bien ce que vous nous dites actuellement. La question, en fait, qu'on pose, c'est dans l'étude d'impact, vous proposez de mettre en ligne un site internet pour informer la population tout au long des travaux, du déroulement de, bon, tout ce qui pourra se passer. Nous, ce qu'on pose comme question, est-ce que vous avez l'intention de mettre en place un comité autre que l'information par internet, mais un comité où est-ce que, par exemple, s'il y a des problèmes, par exemple au niveau du bruit pendant les travaux, la poussière, du dérangement, ou que les citoyens pourraient, à quelque part, venir s'informer ou venir dire leurs plaintes, ou... Et à ce moment-là, ça serait

3880

3885 un comité qui serait comme, qui servirait de suivi, durant les travaux, et même, à la limite, durant
l'exploitation, pendant les premières années. C'est un peu ce genre de comité. Donc, on se demande
s'il y a une structure qui serait mise en place pour, disons, pour informer la population et... Donc vous
voyez que ce n'est pas pour concevoir le projet, là. Je ne sais pas, on veut faire la distinction entre la
conception et l'information pendant la réalisation et pendant l'exploitation.

3890

M. LOUIS DERIGER, Président:

Puis souvent, ces comités-là sont inscrits dans le devis avec le consultant que vous engagez, les
entrepreneurs, et quand la réalisation est faite, le comité de citoyens est encore sur place, c'est-à-dire est
encore présent, et s'il y a des petits problèmes au niveau sonore, ou d'autres niveaux, vous avez un
contact direct avec les citoyens concernés.

3895

M. DORIS MERCIER:

O.k. Actuellement, quand tu as des comités sur des projets, des projets d'envergure, ça se fait à
un autre niveau, ça se fait avec la Municipalité, ça se fait avec les corps policiers, ça se fait avec les
gens, au niveau scolaire, au niveau du transport. Pour gérer les impacts pendant les travaux. Mais c'est
la Municipalité qui représente les citoyens.

3900

3905

M. LOUIS DERIGER, Président:

Qui représente les citoyens.

M. DORIS MERCIER:

3910

On a, comme je vous dis, par contre, tous les services d'urgence, les services à mettre en
coordination avec l'entrepreneur, pour s'assurer que quand il y a des phases, quand il y a des fermetures
de voies, que ces gens-là sachent comment ça se fait, pour ne pas avoir des problèmes de sécurité
civile.

3915

MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:

Merci beaucoup.

3920

M. LOUIS DERIGER, Président:

Merci beaucoup. Oui? Est-ce qu'on peut faire une pause? Je sais que monsieur...

M. DANIEL ARSENAULT:

3925

Ah! O.k. Mais je voulais juste rajouter un petit commentaire.

M. LOUIS DERIGER, Président:

3930

Allez-y.

M. DANIEL ARSENAULT:

3935 C'est parce que la difficulté qu'on a, nous, c'est sûr que le plan, un coup qu'il est déposé puis qu'il est accepté au niveau du Ministère puis au niveau de la province, à ce moment-là on n'a plus grand
 3940 marge de manoeuvre de négociation. C'est là-dessus, moi, que j'ai de la difficulté avec ça. C'est qu'ils vont nous implanter, ils vont dire bien regarde, c'est ça, c'est ça qui est accepté, puis, aucune flexibilité, aucune négociation. Moi je me dis que quand on entreprend un projet, en quelque part, on peut se permettre, à un moment donné, de chaque côté, de négocier des choses, puis d'essayer de voir le meilleur des 2 mondes. On comprend qu'il y a un niveau de sécurité, il y a un niveau de fluidité qu'il faut
 3945 accepter, mais il faut comprendre que nous autres, la 131, pour nous autres, c'est important. On ne peut pas regarder passer les autos, un peu comme des bêtes qui sont dans un champ puis qui regardent passer, puis... Qui ne nous apportent rien. En quelque part, on a un virage agro-touristique qu'on veut faire, au niveau de la municipalité. Nos cultivateurs, ils sont en train de faire un virage maraîcher, avec grande difficulté. Parce qu'anciennement on avait la culture du tabac qui nous aidait beaucoup, mais
 maintenant, c'est... Le virage qu'on est en train d'entreprendre, avec une voie comme ça, avec un muret qui va faire mourir notre zone commerciale, je pense que la municipalité va cesser de vivre en quelque part, à un moment donné. Je vous remercie.

3950 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Merci beaucoup, monsieur. Donc nous allons prendre une pause de 10 minutes, s'il vous plaît. Merci.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

3960 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

3960 Si vous voulez bien vous asseoir, nous allons poursuivre. Je ne sais pas s'il y a moyen d'avertir les gens qui sont à côté, s'il vous plaît. Donc nous allons poursuivre. Avant d'appeler le prochain participant, je vous annonce que nous allons fermer le registre pour l'inscription pour le questionnement dans un quart d'heure. Donc si vous avez des questions, si vous voulez vous inscrire pour poser des questions, dans un quart d'heure nous allons fermer le registre. Je vais faire l'appel, parce qu'il y a des
 3965 gens que j'ai appelés au début de la soirée qui n'étaient pas encore présents, donc je vais recommencer la liste au début, pour m'assurer que toutes les personnes qui étaient inscrites ont pu avoir un droit de parole. Donc je vais refaire la liste, et on va poursuivre avec les nouvelles inscriptions. Donc madame Hélène Deblois? Monsieur Daniel Adam. Vous pouvez vous avancer, monsieur.

3970 **M. DANIEL ADAM:**

Bonsoir.

3975 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Bonsoir monsieur.

M. DANIEL ADAM:

3980 Moi je suis propriétaire de la terre du long de la 131, côté ouest, et puis je suis locataire de la

partie du côté est, une partie de Notre-Dame-de-Lourdes jusqu'aux limites de St-Félix, puis de St-Félix jusqu'au Rang Frédéric. Ma question, c'est quand on veut sortir du champ pour s'en revenir, parce que ma ferme est sur le bord de Ste-Élizabeth, ici, dans... Mettons sur la rue Principale, mais côté est.

3985 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Donc vous, ce que vous me dites, c'est que vous avez un terrain de chaque côté de la 131 actuellement?

3990 **M. DANIEL ADAM:**

C'est ça.

M. LOUIS DERIGER, Président:

3995

Il y a une partie qui est exploitée, c'est ça que vous me dites?

M. DANIEL ADAM:

4000

Les deux.

M. LOUIS DERIGER, Président:

Les deux parties.

4005

M. DANIEL ADAM:

Oui oui oui.

4010 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

O.k.

M. DANIEL ADAM:

4015

Puis c'est ça. Puis pour revenir, pour s'en aller à la ferme, les voies d'accès ou les tournages, je voulais savoir comment est-ce qu'on va faire pour sortir du champ, pour s'en retourner chez nous.

M. LOUIS DERIGER, Président:

4020

Tout à l'heure, on a expliqué un peu le fonctionnement des demi-tours puis des différents accès, mais peut-être pour, monsieur Barabé, si vous pouvez peut-être résumer juste la situation pour monsieur, est-ce qu'on peut peut-être placer un, si possible? Est-ce que votre numéro de lot, est-ce que vous le savez?

4025

M. DANIEL ADAM:

441.

M. LOUIS DERIGER, Président:

4030

441.

M. DANIEL ADAM:

4035

Bien, disons, c'est ça, c'est du long de la, tout de suite après le village ici, à Notre-Dame-de-Lourdes, mettons, où est-ce qu'il est écrit 131, c'est juste au-dessus de ça. 441, 442, et l'autre bord c'est 444.

M. LOUIS DERIGER, Président:

4040

Donc, monsieur Barabé, si on comprend bien, c'est que dans ce cas-ci, il n'y a pas de, il faut qu'il y ait un détour par un demi-tour, j'imagine, il n'y a pas d'accès, il n'y a pas d'ouvertures dans ce secteur-là?

4045

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Il n'y a pas d'ouvertures dans ce secteur-là.

M. LOUIS DERIGER, Président:

4050

Donc il faut qu'il se rende au prochain...

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

4055

Au prochain demi-tour.

M. LOUIS DERIGER, Président:

4060

Demi-tour.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

On ne les a pas là-dessus, là.

4065

M. LOUIS DERIGER, Président:

Donc il est plus au nord, le demi-tour?

M. GUY D'ASTOUS:

4070

Est-ce que je peux poser une question?

M. LOUIS DERIGER, Président:

4075

Oui, bien sûr.

M. GUY D'ASTOUS:

4080 C'est parce que j'ai ici, à la figure **milieu agricole**, figure 5.8, on a essayé de documenter un peu
c'est qui la provenance des agriculteurs, quels champs qu'ils utilisent. Est-ce que vous êtes bien la
personne qui, votre résidence est bien à Ste-Élizabeth et vous louez des terrains là, ou c'est vos terrains?

M. DANIEL ADAM:

4085 J'en ai une partie, la partie 441, 442, je suis propriétaire.

M. GUY D'ASTOUS:

4090 O.k.

M. DANIEL ADAM:

Sur le côté est de la 131, je suis locataire.

4095 **M. GUY D'ASTOUS:**

O.k.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

4100 Ce n'est pas évident. Les cartes sont tellement longues que... Les cartes sont longues, ça fait
qu'on... Elles sont toutes coupées en section.

M. LOUIS DERIGER, Président:

4105 Mais monsieur...

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

4110 Il y a un problème électronique, je pense.

M. LOUIS DERIGER, Président:

4115 Peut-être que la réponse peut peut-être se donner sans nécessairement avoir une carte. Donc
quand monsieur va accéder à sa terre, d'un côté ou de l'autre, si je comprends...

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

4120 Il devra prendre la route 131, dans le sens de la circulation, puis se rendre au prochain virage, à
gauche, qui est aménagé.

M. LOUIS DERIGER, Président:

O.k. Est-ce que vous pouvez nous dire, par rapport, est-ce que vous pouvez nous dire, par

4125 rapport à sa terre, quelles sont les distances de chacun des demi-tours?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

4130 On mesure la distance sur... Parce qu'il y en a un au nord, là. On a un demi-tour sur le lot 442, pour quelqu'un qui vient du, en provenance du sud, qui veut s'en retourner en direction du sud, et puis on a un demi-tour sur le lot 462 pour quelqu'un qui vient du nord, qui veut retourner au nord. Ça veut dire que pour accéder du 442 au 444, par exemple passer du côté ouest au côté est, le seul moyen c'est d'aller virer au niveau de la rue Principale, ou de traverser la rue Principale, puis d'aller au sud de la rue Principale.

4135

M. LOUIS DERIGER, Président:

Donc il faut qu'il revienne sur la rue Principale pour revenir...

4140

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Il peut soit revenir sur la rue Principale par la 1^{re} Avenue, ou traverser sur la 131, continuer sur la 131 puis aller prendre le virage en U qui est au sud de la rue Principale. C'est un bon détour, celui-là. Mais il peut passer par la 1^{re} Avenue puis reprendre la rue Principale pour s'en aller en direction nord.

4145

M. LOUIS DERIGER, Président:

Donc si... Oui, allez-y.

4150

M. DANIEL ADAM:

Est-ce que ça va être sécuritaire de faire des demi-tours avec des semi-remorques 40 pieds, mettons, pour...

4155

M. LOUIS DERIGER, Président:

4160 Je sais que tout à l'heure on avait posé la question. Ce qu'on nous a dit, au niveau des demi-tours, qu'ils étaient conçus pour des camions, des camions d'assez fort gabarit, et ce qu'on nous a dit aussi, c'est qu'à ce moment-là, étant donné que le camionnage pourrait s'effectuer en toute sécurité dans les demi-tours, que ça pourrait, je dirais, ça pourrait satisfaire les besoins de la machinerie agricole. Est-ce que c'est bien ça?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

4165

Oui oui. Le design de base, pour les virages, c'est ce qu'on appelle un SU17, ça veut dire 17 mètres de long. Ça fait qu'on parle quand même de 55, quasiment 60 pieds. C'est quand même, c'est un gros semi-trailer.

M. DANIEL ADAM:

4170

Oui.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

4175 Ça c'est le design que l'on prend pour faire les demi-tours. Parce qu'il faut prévoir, il y a des
camions, de très longs camions qui circulent sur la route 131, puis on ne peut pas faire autrement. Ça
fait que normalement, la machinerie agricole, souvent la machinerie agricole est plus large, mais quand
on prend SU17 pour faire un virage, ça en prend large aussi, tu sais? Il ne devrait pas y avoir de
4180 problèmes. C'est sûr que s'il y a des machineries particulières, ça serait bon de nous le dire. On va en
prendre en considération pour pouvoir être certain que ça passe là. Tu sais, si vous dites moi j'ai la plus
grosse moissonneuse-batteuse de la province de Québec, puis elle a telle largeur, puis ça me prend une
escorte, ça serait bon qu'on le sache. Non, c'est ça que je veux dire, c'est au niveau de l'outillage
particulier, ça c'est important.

4185 **M. DANIEL ADAM:**

Il y a quand même des limites, nécessairement.

M. LOUIS DERIGER, Président:

4190 Donc ce que vous dites, dans le fond, vous allez vous assurer que la machinerie agricole puisse
circuler en toute sécurité, toute facilité.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

4195 Oui oui.

M. LOUIS DERIGER, Président:

4200 Mais il va quand même y avoir certains détours qui vont devoir être faits pour accéder d'un côté et
de l'autre des propriétés.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

4205 Oui. C'est ça.

M. DANIEL ADAM:

4210 Et puis mettons, une sous-question, si on peut refaire nos entrées de champ vis-à-vis ces...

M. LOUIS DERIGER, Président:

Monsieur, vous posez la question à moi, s'il vous plaît?

4215 **M. DANIEL ADAM:**

O.k. C'est que si on peut refaire nos entrées de champ vis-à-vis ces demi-tours, mettons, là, les
déplacer pour les rendre plus accessibles, mettons vis-à-vis les demi-tours.

4220 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

C'est-à-dire que ce qu'on a actuellement prévu, c'est qu'il y a 3 demi-tours. Donc, et je sais que, je peux vous dire qu'il y a une distance minimale qui doit être respectée entre les demi-tours et aussi entre toutes les ouvertures. Il ne peut pas y avoir un rapprochement, mais on va demander à monsieur Barabé de nous expliquer.

4225

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Est-ce que monsieur, ce que je comprends que monsieur Adam dit, c'est, par exemple, faire l'accès du 444 vis-à-vis du demi-tour.

4230

M. LOUIS DERIGER, Président:

Vis-à-vis du demi-tour, oui.

4235

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

On ne peut pas faire ça. Dans le sens, parce que là, le mouvement, ça se trouve à être un mouvement perpendiculaire à la voie de circulation. Donc vous obstruez complètement les 2 voies de circulation qui s'en viennent en sens inverse. Ça fait que c'est justement ça qu'il faut éviter. Il faut éviter de retrouver, avec de l'outillage, machinerie, véhicules qui sont perpendiculaires à la voie de circulation. C'est pour ça que, exemple, s'il y a un accès sur le lot 444, l'accès devra être fait en conséquence que la machinerie, par exemple, puisse accéder à la route 131, et avoir assez d'espace pour pouvoir utiliser la voie de virage à gauche pour revenir. Pour se déplacer vers la gauche. S'il est trop près du virage en U, ça va être très dangereux, ça va être périlleux. Tu sais? Parce que, à ce moment-là, l'utilisateur, bien, il a 4 mouvements de véhicules à gérer. Il y a 2 mouvements qui viennent par la gauche, puis il y a 2 mouvements qui viennent par la droite. Là il n'a pas le choix, là. Il y a 4 mouvements. Tandis qu'en l'aménageant en amont de la voie de virage, ça lui fait 2 mouvements de véhicules à gérer, puis ils viennent tous les 2 de la gauche, puis ils s'insèrent en même temps, dans le même sens que la circulation, donc c'est plus facile.

4240

4245

4250

M. LOUIS DERIGER, Président:

Est-ce que ça va, monsieur Adam?

4255

M. DANIEL ADAM:

Oui.

M. LOUIS DERIGER, Président:

4260

Est-ce que ça répond à votre question?

M. DANIEL ADAM:

4265

Oui.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Je pourrais rajouter que...

4270

M. LOUIS DERIGER, Président:

Oui, allez-y?

4275

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

On regardera, en temps et lieu, l'accès, on va regarder l'accès des propriétés en fonction de ces virages-là aussi.

4280

M. LOUIS DERIGER, Président:

Oui. Ça, je comprends, mais...

4285

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Ça va être regardé, ça.

M. LOUIS DERIGER, Président:

4290

Le principe, puis je pense qu'on...

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Oui. Le principe. O.k.

4295

M. LOUIS DERIGER, Président:

On comprend l'idée. Parfait, monsieur Adam. Monsieur Luc Ducharme. Monsieur Claude Lapiere. Madame Christine Marion. Monsieur Benoit Fontaine.

4300

M. BENOIT FONTAINE:

Rebonsoir.

4305

M. LOUIS DERIGER, Président:

Rebonsoir.

M. BENOIT FONTAINE:

4310

On a parlé de la membrane un peu hier, ou avant-hier, en tout cas.

M. LOUIS DERIGER, Président:

4315

Oui, je pense que c'est hier après-midi.

M. BENOIT FONTAINE:

4320 On parle qu'on veut étancher les fossés de chaque côté pour procéder, si j'ai bien lu, c'est qu'on part de la ligne de rive, la limite de l'asphalte et de l'accotement, et on va jusque l'autre côté du fossé. Ma question est la suivante, c'est que, advenant que, bien au Québec, on le sait tout, l'asphalte ne dure jamais bien bien longtemps, à savoir que s'il y a des fissures dans l'asphalte ou des nids de poule, qu'est-ce qui va empêcher un contaminant quelconque d'atteindre la nappe? Et je me demandais si c'était préférable de mettre une membrane sous la chaussée aussi.

4325

M. LOUIS DERIGER, Président:

Parfait. Donc monsieur Barabé, est-ce que vous prévoyez mettre une membrane aussi, également, sous la chaussée, advenant qu'il y aurait des fissurations dans la...

4330

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

La membrane...

4335

M. LOUIS DERIGER, Président:

Allez-y.

4340

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

La membrane n'est pas, ne va pas sous la chaussée. Elle arrête au niveau des fondations. Ça veut dire que normalement, s'il y a de l'infiltration qui se fait par des fissures dans la chaussée, bien, c'est minime, premièrement, puis deuxièmement, ça se dirige, la percolation se dirige toujours vers les fossés. Notre route est faite en conséquence. Nos couches de route, de fondation, sont faites avec une pente, on a toujours une pente en direction du fossé. Donc on a une pente en direction de la membrane, et puis avec les épaisseurs qu'on a, il n'y a aucun problème de contamination de sel, avec de l'eau, qui pourrait pénétrer dans une fissure que l'asphalte a.

4345

M. LOUIS DERIGER, Président:

4350

Non. Donc en fait, les fossés sont beaucoup plus bas que la fondation...

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

4355

Oui oui. Oui oui, les fossés, oui, il y a un minimum, les fossés sont plus bas, puis on remonte d'un talus extérieur, puis on fait un accrochage, qu'on fait, là... c'est pour éviter ça. Une petite butte, puis il n'y a pas de problèmes de ce côté-là.

M. BENOIT FONTAINE:

4360

C'est parce que je suis conscient que ça peut marcher si on a un fond d'argile, parce que l'argile, c'est assez étanche, mais vu que c'est tout du sable, du gravier qu'il y a en dessous, je me demande qu'est-ce qu'il y a d'étanche en dessous de la chaussée pour diriger le contaminant vers la membrane, si la membrane arrive "flush" avec l'asphalte.

4365 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Monsieur Barabé, est-ce que vous comprenez la question, ou s'il faut que je vous la répète?

4370 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Non, j'ai compris la question, sauf que c'est hypothétique. J'ai un spécialiste qui peut en parler, de la perméabilité de nos fondations puis...

4375 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Mais ce qu'on comprend actuellement, c'est que selon, la façon que la fondation elle est construite...

4380 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Il n'y a pas de problèmes. Au niveau de contamination en dessous de la chaussée proprement dite. C'est pour ça qu'on part la membrane de part et d'autre, on l'accroche dans la chaussée. Mais je peux demander à mon spécialiste qu'il vienne répondre à la question directement.

4385 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Oui, bien écoutez, je pense que oui, donc, s'il peut venir répondre.

4390 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Oui. C'est monsieur Pierre Dorval, qui est spécialiste dans la matière, qui en a fait déjà quelques-unes.

4395 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Parfait. S'il peut venir nous éclairer à ce sujet.

4400 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Qui peut préciser. On a même une présentation, une courte présentation avec photos qui démontrent comment ça s'installe.

4405 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Non, je pense que, non. Non, je pense, pour le moment, on ne va pas ouvrir avec la...

4410 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Oui.

M. LOUIS DERIGER, Président:

4415

De toute façon je vais, en passant, pendant que vous parlez de ces questions-là, tout ce que vous avez préparé comme présentation, même si ça n'a pas été exposé durant les audiences, on apprécierait que ça soit déposé à la commission.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

4420

O.k.

M. LOUIS DERIGER, Président:

De manière que tout le monde puisse en prendre connaissance.

4425

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

C'est beau.

4430

M. LOUIS DERIGER, Président:

Merci. Alors monsieur Dorval?

M. PIERRE DORVAL:

4435

Oui mais si éventuellement, effectivement, si éventuellement il y avait des fissures assez grandes dans le pavage pour qu'il y ait de l'infiltration d'eau salée, l'infiltration pourrait éventuellement se rendre à la nappe. Par contre, on a quand même une bonne épaisseur d'asphalte, puis on considère que c'est quand même négligeable à ce niveau-là.

4440

M. LOUIS DERIGER, Président:

Donc, bien, parce que là j'ai comme 2 réponses qui me semblent un peu, peut-être pas contradictoires, mais j'ai... D'un côté vous me dites...

4445

M. PIERRE DORVAL:

Non non, monsieur. Oui...

4450

M. LOUIS DERIGER, Président:

Mais écoutez, vous me dites que l'infiltration va se diriger dans les fossés...

M. PIERRE DORVAL:

4455

Bien, techniquement ça serait possible. Écoutez. Monsieur a raison quand il dit qu'effectivement, notre imperméabilisation se rend jusqu'à l'asphalte. On considère que l'asphalte est imperméable, donc tout ce qui s'écoule en surface est dirigé vers les fossés, vers les côtés. Donc ce qu'on veut imperméabiliser, c'est la possibilité d'infiltration entre la... Peut-être que si tu pouvais juste montrer une...

4460

M. LOUIS DERIGER, Président:

Oui, vous avez peut-être une image, peut-être?

M. PIERRE DORVAL:

4465 Oui.

M. LOUIS DERIGER, Président:

4470 Oui. Ça, on peut faire ça, oui.

M. PIERRE DORVAL:

Une diapo ou deux, là.

4475 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Oui.

M. BENOIT FONTAINE:

4480 Parce qu'on parle d'eau salée, mais...

M. LOUIS DERIGER, Président:

4485 Oui, non, je comprends que les déversements aussi, contaminants...

M. BENOIT FONTAINE:

4490 Des véhicules avec des réservoirs percés, on en voit souvent aussi, puis...

M. LOUIS DERIGER, Président:

4495 Absolument. Oui oui. Oui. Je pense que l'eau salée, on a discuté des... Mais je pense que ce que vous visez, c'est plus particulièrement les contaminants plus toxiques.

M. BENOIT FONTAINE:

Plus chimiques, oui.

4500 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Plus chimiques.

M. PIERRE DORVAL:

4505 O.k. Sur la diapositive qu'on peut voir ici, ce qu'on peut voir, c'est que l'infiltration qu'on veut empêcher, c'est l'infiltration qui peut arriver par les fossés, atteindre la nappe, et avec le sens d'écoulement d'eau, arriver au puits. Si on passe, peut-être, à la suivante... Donc, ce qu'on veut faire,

4510 nous, ce qu'on imperméabilise, c'est cette partie ici. C'est-à-dire que, à partir de l'asphalte, on vient faire
une imperméabilisation, on vient installer la membrane imperméable à ce niveau-là. Donc
éventuellement, s'il y avait des fissures assez grandes au niveau de la surface de la chaussée, oui,
effectivement, il pourrait y avoir infiltration, mais on juge que c'est négligeable. De toute façon,
l'épaisseur de chaussée est assez grande, quand il y a des fissures en surface, elles sont rarement
jusqu'à la base. Donc, puis les risques d'infiltration sont quand même assez faibles.

4515

M. LOUIS DERIGER, Président:

Oui.

4520

M. PIERRE DORVAL:

Puis il reste que tout ce que le, quand on met des sels déglaçants, c'est encore, il y a quand même, c'est en période dite hivernale, où c'est froid.

4525

M. LOUIS DERIGER, Président:

Je dis, bon, les sels déglaçants, mais je pense que la question, c'était plus pour les contaminants, pour des déversements, ou... c'est dans ce sens-là. Parce que les sels déglaçants, je ne pense pas que ce soit la préoccupation de monsieur.

4530

M. BENOIT FONTAINE:

Non.

4535

M. LOUIS DERIGER, Président:

Je pense que hier, on en a discuté, puis on voyait que l'effet était moins... C'est vraiment pour les déversements, les huiles, les matières qui pourraient se trouver sur la chaussée.

4540

M. GUY D'ASTOUS:

Mais je pense qu'on peut s'imaginer, s'il y a un déversement sur la route, à cause des devers, tout ça, comment la quantité va rapidement se, va dégager la surface imperméable, qui est la chaussée, ça va s'en aller dans les fossés, il n'y aura pas de bassin de liquide contaminant qui va rester sur la chaussée. Tout se draine.

4545

M. LOUIS DERIGER, Président:

Parce que là on parle de fissures, donc on parle indirectement d'entretien. Est-ce que, par exemple, dans un cas comme celui-là, où est-ce que vous savez qu'il y a une sensibilité particulière, est-ce que vous allez faire un suivi, un entretien plus serré pour vous assurer que s'il y a des fissures, ça soit colmaté le plus tôt possible, est-ce que vous portez une attention particulière à un tronçon comme celui-là, par rapport à d'autres, que souvent, bon...

4550

4555

M. GUY D'ASTOUS:

Bien, j'essaie d'expliquer que s'il y avait quelque chose qui se passait sur la chaussée...

M. LOUIS DERIGER, Président:

4560

Non mais ça, je le comprends.

M. GUY D'ASTOUS:

4565

Avec les quelques gouttes qui pourraient...

M. LOUIS DERIGER, Président:

4570

Oui. Mais ma question, ça j'ai compris, mais ma question, c'est une autre. C'est, est-ce que vous allez faire un entretien plus serré pour cette partie-là, en termes de surfacage, s'assurer qu'il n'y a pas de fissures? Est-ce qu'il va y avoir des travaux plus, je dirais plus intenses, de surveillance à ce niveau-là?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

4575

Actuellement on a un cas, chez nous, pour l'usine Naya à Mirabel. On n'a pas de programme spécial de surveillance de fissures. On connaît le, à chaque année on vérifie, quand même, comme tout autre réseau routier qu'on a, le niveau de fissuration, le niveau d'orniérage. Et puis si, pour le secteur donné, on s'aperçoit qu'il se fait des fissures hors du commun, qu'on peut dire, qui permettraient vraiment un écoulement rapide dans les fondations, on va intervenir. Mais il n'y a pas, en tant que tel, il n'y a pas un programme spécifique. On est sensible à la zone, les gens le savent, nos gens d'entretien le savent, puis par le fait même, lors des visites régulières du secteur, bien, il y a une attention plus spéciale qui est portée. Mais pour avoir une infiltration, je vous dirais au niveau d'une fissure, ça prendrait une bonne fissure. Je pourrais vous dire que probablement qu'on interviendrait avant que la fissure soit assez ouverte, pour permettre vraiment un écoulement... Ça prend quand même un écoulement assez rapide du contaminant, ça prend une quantité quand même importante, puis il faut penser que même si on a du sable, qui est très percolant, puis très perméable en dessous, on a quand même des couches compactées de sous-fondation et de fondation...

4580

4585

M. LOUIS DERIGER, Président:

4590

De pierre concassée...

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

4595

... qui est de pierre concassée, qui lui, la perméabilité n'est pas la même. C'est pour ça qu'il faut...

M. LOUIS DERIGER, Président:

4600

Donc, bien, en tout cas, je pense, pour l'instant, je pense que ça répond, je pense que votre question a été répondue, on sait qu'il n'y aura pas de membrane, on comprend que pour le risque, il serait minimisé, il y a quand même des surfaces, quand même, qui sont compactées...

M. BENOIT FONTAINE:

4605 C'est juste qu'il parle de quantité importante, mais quand on sait qu'un litre d'hydrocarbure peut contaminer plusieurs milliers de litres d'eau, c'est inquiétant pareil.

M. LOUIS DERIGER, Président:

4610 Donc, bien en tout cas, on va vous recevoir pour les mémoires, et à ce moment-là on pourra...

M. BENOIT FONTAINE:

C'est ça.

4615

M. LOUIS DERIGER, Président:

Vous pourrez nous faire part de votre préoccupation.

4620 **M. BENOIT FONTAINE:**

Merci.

M. LOUIS DERIGER, Président:

4625

Merci beaucoup.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

4630 Je voudrais juste rajouter un petit point, là.

M. LOUIS DERIGER, Président:

Oui, allez-y, monsieur.

4635

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

4640 C'est que si on parle d'un déversement, donc un déversement, mesures d'urgence, on est dans un secteur à risque, ça veut dire que s'il y a contamination, s'il y a présence de contamination, il va y avoir enlèvement et réparation des dégâts, c'est dans ce sens-là. C'est pour ça que tout à l'heure, la question que je pensais, c'est au niveau des sels déglaçants, ce n'est pas la même chose au niveau des sels déglaçants pour... Parce qu'on a fait, déjà, des essais, pour connaître à quelle profondeur un sel déglaçant pouvait se rendre, puis c'est minime. On est toujours en période de gel, la majorité du temps, gel et dégel, puis...

4645

M. LOUIS DERIGER, Président:

C'est ça. Mais c'était plutôt pour les questions de déversements...

4650 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

Les déversements, là, c'est sûr que déversements, c'est un constat immédiat, dans les mesures

4655 qu'on va prendre, des mesures, comme on pourrait appeler, d'urgence, pour la zone. Là on ne parle plus de la même chose. C'est une vérification, puis si effectivement il y a contamination, il faut enlever le plus rapidement possible. Oui.

M. LOUIS DERIGER, Président:

4660 Merci beaucoup. Maintenant nous invitons monsieur Bruno Archambault.

M. BRUNO ARCHAMBAULT:

Bonjour monsieur le Président.

4665 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Bonsoir.

4670 **M. BRUNO ARCHAMBAULT:**

Avant de poser ma question, j'ai juste une question à vous poser à vous, directement.

M. LOUIS DERIGER, Président:

4675 Oui. Allez-y.

M. BRUNO ARCHAMBAULT:

4680 Est-ce que toutes les présentations qui nous ont été présentées par le MTQ et Tecsalt vont être disponibles sur le site internet des Bureaux d'Audiences publiques pour consultation?

M. LOUIS DERIGER, Président:

4685 Je vous dis oui, je ne vous dis pas immédiatement, parce qu'il faut quand même qu'on retourne à Québec, qu'on les insère dans le site internet, mais dans les quelques jours qui vont suivre, tout va être mis sur un site internet. Tout ce qui est, en fait, tout ce qui est numérisé. Par contre, aussi, tout ce qui est présenté va être déposé aussi en copie papier dans les centres de consultation, donc les 3 centres locaux ici, et aussi au bureau de Québec, et du BAPE à Québec, et l'UQAM à Montréal, et dans le site internet, évidemment. Mais il faut quand même, il faut considérer un certain délai, le temps qu'on puisse
4690 les insérer, mais une question de jours. Même chose pour ce qui est des transcriptions, donc tout ce qui est dit en audience va être mis sur le site internet du BAPE.

M. BRUNO ARCHAMBAULT:

4695 Parfait. J'aimerais revoir la carte qu'on avait tantôt, avec les débits journaliers, avec les cercles oranges et tout ça.

M. LOUIS DERIGER, Président:

4700 Est-ce que vous pouvez, monsieur Barabé, monsieur D'Astous va le mettre...

M. BRUNO ARCHAMBAULT:

C'est ça.

4705 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

C'est ça?

4710 **M. BRUNO ARCHAMBAULT:**

C'est celle-là. C'est ça. Ma question nécessite un petit préambule.

M. LOUIS DERIGER, Président:

4715 Allez-y.

M. BRUNO ARCHAMBAULT:

4720 Mon préambule est celui-ci. Actuellement, on voit beaucoup, la population qui est desservie, selon la route, l'axe nord-sud. C'est-à-dire les municipalités qui sont au nord de Saint-Félix-de-Valois, qui s'en vont vers Joliette. On oublie, cependant, et ça a été une des choses qu'on a souvent demandé au ministère des Transports, c'est tout le trafic qui vient vers St-Gabriel, qui est quand même une ville de 8 000 habitants, St-Charles-de-Mandeville, St-Didace, St-Cléophas...

4725 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Juste pour nous situer, on parle de la 348 à ce moment-là, on parle...

M. BRUNO ARCHAMBAULT:

4730 Non. C'est parce que la 348, il y a une particularité avec cette route. C'est que quand on emprunte la 348 par le 2^{ième} Ramsay, de St-Gabriel, ça prend 5 minutes de plus que de passer par le chemin St-Gabriel, qui est en bas du village. Donc personne n'utilise le 2^{ième} Ramsay, tout le monde passe par le chemin... Et je m'excuse, mais c'est une vérité, là, ce n'est pas...

4735 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Je vous laisse continuer, mais juste...

4740 **M. BRUNO ARCHAMBAULT:**

4745 D'accord. Mais, c'est la particularité, mais oui, c'est la 348, mais ce n'est pas à partir du 2^{ième} Ramsay, mais à partir du chemin de St-Gabriel. Et le nombre de véhicules, à ce que j'ai pu voir sur des dessins précédents, qui était le chose, comme quoi qu'il y avait 3 000 véhicules de moins entre la section avant la fourche du chemin Barrette, qui va justement à ce chemin St-Gabriel, et après, on regarde, on a 12 100, après ça on a 9 100. Et la question que je me pose, et elle est celle-ci, c'est quoi le pourcentage, quel nombre de voitures viennent réellement de St-Gabriel par cette rue-là, ou, de St-Charles-de-Mandeville et ainsi de suite, et quel est le nombre de voitures qui viennent de l'autoroute 40, qui vont vers

4750 le nord, qui passent par St-Félix? Parce qu'ils passent par St-Félix pour aller au nord. Et c'est pour ça que la question, la véritable question que je me pose, dans toute cette interrogation-là, c'est le pourcentage de véhicules, le 10 400 qui est avant l'agglomération, comment qu'il y en a, en réalité, qui vont vers le sud. Si on ne sait pas les autres chiffres, on ne peut pas l'affirmer. Et elle est là, ma question.

4755 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Parfait. Est-ce que vous pouvez répondre à monsieur Barabé à cette question, monsieur... Je ne veux pas prendre votre place, là... C'est beau.

4760 **M. JEAN-FRANÇOIS ROUILLON:**

Oui, alors pour répondre à la question, c'est des enquêtes origine-destination qui ont été utilisées, qui datent de 96, 97. Avec les postes d'enquête où est-ce qu'on connaît l'origine et la destination des gens. Et c'est ça qui a amené à établir le taux de 60%. Alors pour connaître dans les particularités ce que le monsieur demande, à savoir tous ceux qui viennent de l'ouest l'utiliseraient en partie, ou et caetera, moi je ne suis pas en mesure de vous donner le détail exactement maintenant. Par contre, ça ne répond pas tout à fait à la question, mais ça avait été posé précédemment, l'écart de 3 000 véhicules, on voit ce lien-ci, le chemin Barrette, ainsi que l'autre route qui était mentionnée, n'avoir une différence de 3 000 véhicules qui se perd sur ces 2 liens-là, qui sont quand même d'autres liens importants de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, ça m'apparaît tout à fait raisonnable et réaliste.

4770 **M. BRUNO ARCHAMBAULT:**

Juste une précision que j'aimerais avoir. C'est que je vois que l'étude provenance-destination a été faite au mois d'août 1996. Il y a eu une journée le mercredi, et une journée le dimanche.

M. LOUIS DERIGER, Président:

Vous parlez de l'enquête, les journées d'enquête.

4780

M. BRUNO ARCHAMBAULT:

Oui, les 2 journées d'enquête, parce qu'en réalité il y a eu seulement 2 journées d'enquête, étude provenance...

4785

M. LOUIS DERIGER, Président:

Parfait. Donc une le mercredi, vous dites, une le dimanche.

4790 **M. BRUNO ARCHAMBAULT:**

Eh oui. Et c'est Roche et collectif qui l'ont faite.

M. LOUIS DERIGER, Président:

4795

Qui l'ont réalisée.

M. BRUNO ARCHAMBAULT:

4800 Qui l'ont analysée. Cependant, lors de cette prise de, question de provenance-destination, on a testé, on a demandé aux gens qui venaient du nord, on a mis un poste avant le village, avant l'agglomération de St-Félix, et pour les gens qui venaient de, qui allaient au nord, on a fait un poste au sud de St-Félix. Mais les postes n'étaient pas bidirectionnels. Donc à ce moment-là on a seulement testé, on n'a pas testé le trafic qui venait d'ailleurs que la route 131. On ne leur a pas demandé où ils allaient, d'où ils venaient. Je ne sais pas si vous voyez mon chose...

4805

M. LOUIS DERIGER, Président:

Je... Oui.

4810

M. BRUNO ARCHAMBAULT:

4815 Donc à ce moment-là, ça m'amène à la question, l'étude provenance-destination, en sachant maintenant qu'il y a au moins 3 000 véhicules, comme on peut voir, qui ne vient pas de la 131, est-ce que l'étude provenance-destination, ces 3 000 véhicules-là, on sait déjà qu'ils n'ont pas été comptés. Donc elle est là, la question. Très important, parce que tout a été basé là-dessus.

M. LOUIS DERIGER, Président:

Monsieur Rouillon, êtes-vous en mesure de répondre un peu...

4820

M. JEAN-FRANÇOIS ROUILLON:

Certainement.

4825

M. LOUIS DERIGER, Président:

Comment elle a été, en fait le choix des postes, et si, de la façon que c'était positionné, si ça tient compte de l'ensemble des véhicules, ou strictement de ceux qui se dirigeaient sur la 131.

4830

M. JEAN-FRANÇOIS ROUILLON:

4835 Écoutez, je vais répondre à la question au nom de d'autres collègues qui ont réalisé l'étude antérieure. Autrement dit, ceux de Roche. La première des choses, le différentiel de 3 000 véhicules, c'est bidirectionnel. C'est la somme des 2 directions. Tous les débits qui sont présentés, en termes de DGMA, comprennent les 2 directions. Par la suite, une enquête origine-destination, c'est quand même assez onéreux, ça prend du monde, et caetera. S'il y a un poste, par exemple au sud, qui a été recensé dans une direction, il est quand même recensé généralement de 7h00 le matin jusqu'à 7h00 le soir, pour obtenir toute la gamme des usagers qui empruntent la route dans une direction, et puis on a vu l'autre poste au nord. Ce que monsieur s'inquiète, c'est dire, bien ça veut dire prenons le poste au sud, les gens qui sont dirigés à cet endroit n'ont pas été recensés en direction sud. Normalement les gens se déplacement plus qu'une fois durant la journée. La grande majorité des gens qui ont été pris en direction nord, tous les déplacements sont donc dupliqués. Il y a ce qu'on appelle un effet miroir. Dans toutes les études de circulation, par exemple, des fois on n'a que le portrait d'une situation le matin, on utilise un portrait miroir pour étudier la pointe du soir. Ce que je veux dire par là, c'est que la direction sud, elle n'a

4840

4845 pas été négligée. C'est simplement l'effet miroir des résultats qui ont été pris en direction nord, qui ont
été utilisés. Si le poste est pris suffisamment au sud, on sait qu'une personne va du sud et qui va se
rendre à l'est, on réfléchit, et on se dit, bien, en direction sud, ils vont faire le mouvement inverse à un
moment donné. Donc dans l'étude de Roche, il y a eu un jour de semaine qui a été recensé, qui
4850 j'imagine, qui a été dupliquée, pour les différents jours de la semaine. En réalité, il y a une cuisine un peu
plus compliquée, où est-ce que c'est pondéré en fonction des différents jours, pour arriver à produire un
DGMA d'une certaine importance.

M. BRUNO ARCHAMBAULT:

4855 Si je peux préciser, parce que j'ai ici l'étude, je vais lire le premier paragraphe:

“Le MTQ a réalisé 2 enquêtes pour connaître l'origine et la destination des véhicules circulant sur
le tronçon de la route 131. Les enquêtes ont lieu à partir de 2 postes, afin de quantifier les déplacements
dans les directions nord et sud. Le poste visant à étudier les déplacements en direction nord était
4860 localisé immédiatement au nord de Notre-Dame-de-Lourdes. Les enquêtes à ce poste ont eu lieu le
samedi et dimanche, le 3 et 4 août 1996, de 13h00 à 19h00...”

Donc de 1h00 à 7h00.

M. LOUIS DERIGER, Président:

4865 Mais, excusez-moi, juste pour, c'est le samedi et dimanche, vous me dites?

M. BRUNO ARCHAMBAULT:

4870 Oui. Le samedi et dimanche.

“... ainsi que le mardi 6 août, de 7h00 à 7h00. Pour la direction sud, le poste était situé
immédiatement au nord du village de Saint-Félix-de-Valois. Les enquêtes ont été effectuées le mercredi
14 août...”

Donc pas le même mercredi, un autre mercredi,

4875 “... de 7h00 à 19h00, de même que le samedi et dimanche, 17 et 18 août, de 13h00 à 19h00.
Des postes de comptage en simultané aux enquêtes ont été utilisés pour recenser tous les types de
véhicules, y compris les camions. Les ... étaient ajustés pour refléter l'importance des déplacements
d'une journée moyenne annuelle.”

4880 Et ça m'emmène aussi une autre question. Regardez les 3 et 4 août, c'est la fin de semaine de la
fin des vacances de la construction.

M. LOUIS DERIGER, Président:

4885 Est-ce que je peux, juste avant qu'on... Monsieur...

M. BRUNO ARCHAMBAULT:

Puis l'autre, c'est une semaine, c'est 2 semaines plus tard.

4890 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Monsieur Archambault...

M. BRUNO ARCHAMBAULT:

4895 Le trafic n'est plus le même. En tout cas.

M. LOUIS DERIGER, Président:

4900 Monsieur Archambault, juste une seconde. On va juste vérifier quelque chose avant d'aller plus loin. Monsieur Rouillon, quand vous faites des analyses, des enquêtes origine-destination, qu'est-ce que vous cherchez à savoir, exactement? J'imagine que c'est le pourcentage de gens qui utilisent une route pour aller dans une direction ou une autre. Donc en fait, vous cherchez à savoir où les gens vont, d'où ils viennent, et de façon à distribuer, par la suite, ces pourcentages-là, sur des prévisions. Est-ce que c'est comme ça que ça fonctionne?

4905

M. JEAN-FRANÇOIS ROUILLON:

4910 Tout à fait. Ce qu'il est important de savoir, effectivement, comme vous venez de le dire, d'où ils viennent, où est-ce qu'ils s'en vont, pour quel motif, combien de voitures, combien de passagers dans le véhicule, s'ils avaient le port de la ceinture; il y a énormément de choses qui sont demandées. Au niveau du camionnage, c'est s'ils sont pleins, s'ils sont vides, qu'est-ce qu'ils transportent. On demande même la fréquence de passage. Donc il y a beaucoup d'éléments qui sont recensés au niveau de ce point-là. Au niveau de, avec ce qu'il vient de décrire, au niveau de l'échantillonnage qui est recensé, je n'ai aucun problème avec les heures qui ont été présentées. D'habitude, effectivement, le jour de semaine, on fait 4915 ça de 7h00 à 7h00, on ajuste en disant, bien, les périodes recensées, il y a un compteur, un tube, quelqu'un qui compte en même temps le nombre de véhicules qui est passé. Même au cours de l'échantillon, quand les gens recensent, s'il y a trop de trafic, ça ne veut pas dire que c'est admis. Je donne un exemple. 500 véhicules qui passent, que les 500 sont interrogés. On cherche à en interroger le plus possible, mais vous savez, sur la base d'un échantillon, ça devient très représentatif. Donc...

4920

M. LOUIS DERIGER, Président:

4925 En fait, ce n'est pas une enquête qui cherche à déterminer les débits, mais une enquête qui cherche à déterminer le pourcentage des gens qui viennent d'un point et qui s'en vont à un autre, et vice et versa.

4925

M. JEAN-FRANÇOIS ROUILLON:

Exact.

4930

M. LOUIS DERIGER, Président:

Et ça, et ces pourcentages-là sont appliqués, par la suite, à des débits, des prévisions de débit...

4935

M. JEAN-FRANÇOIS ROUILLON:

Tout à fait.

4940

M. LOUIS DERIGER, Président:

... pour connaître l'achalandage sur les différents tronçons de route.

M. JEAN-FRANÇOIS ROUILLON:

4945 Tout à fait.

M. BRUNO ARCHAMBAULT:

4950 Oui, mais...

M. LOUIS DERIGER, Président:

J'essaie, monsieur Archambault, de comprendre où on s'en va.

4955 **M. BRUNO ARCHAMBAULT:**

4960 Mon point est celui-ci. C'est que, et un exemple, quelqu'un qui habite à St-Gabriel, qui s'en va à Joliette, et Joliette étant le centre principal de la région, il y en a beaucoup. Lui, quand il a été à Joliette, n'a pas été interrogé. Donc lui, on a pensé qu'il venait du nord. Mais il ne vient pas du nord, il vient de St-Félix. La question, pourquoi que je pose cette question-là, c'est que...

M. LOUIS DERIGER, Président:

4965 Parce que, c'est ça que j'aimerais connaître, là. Parce que regardez, on peut débattre longtemps sur toutes les questions de chiffres, mais je veux voir un peu c'est quoi l'objectif, puis là on va pouvoir répondre à votre question.

M. BRUNO ARCHAMBAULT:

4970 L'objection, c'est que St-Félix, c'est une forme de prisme. C'est-à-dire qu'à partir de St-Félix, pour aller à l'est ou au nord, il faut toujours passer par St-Félix. Qu'on soit des municipalités de St-Norbert, St-Cléophas, St-Didace, St-Charles-de-Mandeville, St-Gabriel, St-Jean-de-Matha, Ste-Émélie, et tout le nord, ainsi que Ste-Mélanie, il faut passer par St-Félix. Alors à ce moment-là, si on étudie, un exemple, habituellement les chiffres du débit journalier, par tronçon, sans avoir une étude de la provenance, ça peut être trompeur. Et notre prétention, c'est que oui, c'est trompeur, parce que oui, on génère plus que la moitié du trafic sur cette route-là, et en direction nord, et en direction sud. Voilà, c'est ça notre but.

M. LOUIS DERIGER, Président:

4980 Oui. Monsieur Pellerin, vous...

M. JEAN-LUC PELLERIN:

4985 Bien, je vais tenter une réponse, monsieur le Président. C'est certain que ce que mentionne monsieur, c'est qu'à l'aller, les gens qui partent de St-Gabriel, qui utilisent le chemin Barrette pour aller vers le sud, on ne les a pas enquêtés à notre poste, qui était situé sur la 131, beaucoup plus à l'ouest. Mais par contre, ces déplacements-là, qui s'effectuent de St-Gabriel vers Joliette, il y a toujours un mouvement de retour, de Joliette vers St-Gabriel. Et là, notre poste au sud nous donne l'indication du

4990
4995
5000
5005
5010
5015
5020
5025
5030
5035

poids de St-Gabriel dans les paires OD, dans les, en fait, dans les paires origine-destination. Donc c'est comme ça qu'on estime le poids de St-Gabriel dans les déplacements de la 131.

M. LOUIS DERIGER, Président:

En fait, monsieur Pellerin, ce que vous nous dites, c'est que s'ils ne sont pas enquêtés d'un côté, ils vont l'être de l'autre.

M. JEAN-LUC PELLERIN:

Exactement.

M. LOUIS DERIGER, Président:

Donc à quelque part, vous attrapez, façon de parler, tout le monde.

M. JEAN-LUC PELLERIN:

Exactement. Et toutes ces données-là, d'enquête, nous on n'enquête qu'un échantillon. On redresse cet échantillon à partir de plusieurs comptages. En fait, on ceinture le site d'enquête pour redresser ces valeurs.

M. LOUIS DERIGER, Président:

Et là j'imagine que vous faites un équilibrage des débits, c'est-à-dire un équilibrage des, pour s'assurer que ça balance?

M. JEAN-LUC PELLERIN:

Absolument. Absolument. Que rien ne se perd, rien ne se crée. Effectivement.

M. LOUIS DERIGER, Président:

Donc, en principe, selon l'enquête que vous avez faite, vous considérez l'ensemble des déplacements qui concernent le secteur de St-Félix.

M. JEAN-LUC PELLERIN:

Absolument. Et les sites de comptage, les comptages qu'on fait dans la région couvrent une beaucoup plus grande période que les périodes d'enquête. En fait, généralement on installe pour 2, ou à 4 semaines, les sites de comptage, pour s'assurer que la journée où on a fait l'enquête, il n'y avait pas un événement spécial ou quoi que ce soit pour...

M. LOUIS DERIGER, Président:

Et le fait de faire les enquêtes, par exemple, au mois d'août, ou les faire au mois de juillet, ou au mois de septembre, est-ce que, quand vous faites ce genre d'enquête, est-ce qu'il y a un facteur, je ne

sais pas, moi, de majoration, pour tenir compte des périodes de fort achalandage versus... Est-ce qu'il y a un ajustement de ces...

M. JEAN-LUC PELLERIN:

5040

Absolument. Tout ça est redressé, oui, est redressé, bon, d'une part en fonction de la journée, mais également en fonction du mois, et en fonction de la saison. Tout ça est redressé.

M. BRUNO ARCHAMBAULT:

5045

D'accord. Mais admettons, je vais concéder que l'explication, elle est bonne. À ce moment-là, je vais juste prendre 30 secondes pour lire un petit passage.

"La presque totalité des 80% des destinations regroupées en 3 secteurs, soit St-Félix, 43%", c'est le chiffre qu'on nous dit qu'on représente au niveau de la voie de contournement, 43%.

5050

M. LOUIS DERIGER, Président:

40, 40/60, oui.

5055

M. BRUNO ARCHAMBAULT:

Oui. St-Jean-de-Matha, 19%, au nord de St-Jean-de-Matha, 19 autres %. Finalement, St-Gabriel représentait 16% des véhicules. Si on ajoute 16% à 43%, ça ne fait pas 43% des véhicules qui vont rester... Ça représente, à ce moment-là, seulement 38% des véhicules qui s'en vont vers le nord, et non pas 60% des véhicules, comme monsieur Barabé nous dit. Et ça a toujours été notre cheval de bataille, ça a toujours été ça. On dit que ce n'est pas vrai qu'il y a seulement... Il y a plus que la moitié, il y a 60% du trafic qui ne va pas au nord. Et là on fait une voie de contournement en prenant des chiffres sectoriels, mais qui ne représentent pas, avec l'étude origine-destination, la réalité. On nous vend une voie de contournement à 60% d'utilisateurs, alors que ça va être une voie de contournement à 38% d'utilisateurs. C'est là le noeud du problème. Ça fait 12 ans que je me bats pour ce noeud de problème-là.

5060

5065

M. LOUIS DERIGER, Président:

Bon. Écoutez, je ne sais pas si vous pouvez répondre à cette question-là. Êtes-vous en mesure, parce que là, ce qu'on comprend actuellement, en fait, je pense que c'est, oui, l'enjeu, en fait, de votre question, ce que vous dites, en fait, c'est que la répartition 60/40, selon vous, elle n'est pas juste, que la voie de contournement ce n'est pas 60% du trafic qui serait dévié, mais plutôt 40%. Disons, j'arrondis les chiffres.

5070

5075

M. BRUNO ARCHAMBAULT:

C'est exactement notre prétention, et c'est pour ça que depuis le début, toutes mes questions ont été dans le justifiant de cette voie, et c'est pour ça que je m'enlignais sur ça.

5080

M. LOUIS DERIGER, Président:

Parfait. Donc on va essayer de...

M. BRUNO ARCHAMBAULT:

5085

Merci.

M. LOUIS DERIGER, Président:

5090

Au moins, en tout cas, de voir ce qu'on peut aller chercher comme information pour le 60/40, et bon, et on verra par la suite.

M. BRUNO ARCHAMBAULT:

5095

Il est écrit à la page 2-7 de leur rapport. Merci.

M. LOUIS DERIGER, Président:

5100

Est-ce que vous pouvez nous expliquer, effectivement, si, bon, le 60%, 40%, est-ce que ça provient de cette, d'abord, est-ce que ça provient de cette enquête origine-destination, ou s'il y a eu d'autres analyses qui ont été faites par la suite pour arriver à une répartition différente, ou...

M. JEAN-FRANÇOIS ROUILLON:

5105

Écoutez. Moi je n'ai aucune raison de mettre en doute la...

M. LOUIS DERIGER, Président:

5110

On ne met pas en doute les choses. On veut juste comprendre les choses.

M. JEAN-FRANÇOIS ROUILLON:

5115

Non non, mais la méthodologie que mes collègues d'autres firmes ont utilisée pour faire ça, je suis certain qu'il y avait un niveau de détail assez précis au niveau des origines-destinations par rapport, des 2 postes, même à l'intérieur de St-Félix. Je suis sûr qu'ils avaient utilisé de la rigueur pour l'affectation de débit sur les différents réseaux. Je suis convaincu qu'il y a même une partie des déplacements internes, à St-Félix, qui vont tirer profit de la voie de contournement. Il faudrait réanalyser cette OD pour confirmer, pour voir si ça a été effectivement juste. Mais je n'ai aucun avis contraire pour contredire ces chiffres-là.

5120

M. LOUIS DERIGER, Président:

5125

Écoutez, je comprends que la question, je pense qu'elle demande un peu plus que, ce n'est pas ce soir, en fait, ce n'est pas en 2 minutes qu'on peut répondre à cette question, j'imagine.

M. BRUNO ARCHAMBAULT:

Pas de problème, monsieur Deriger, ça va faire partie de mon mémoire.

5130

M. LOUIS DERIGER, Président:

5135 Et comme ça fait 12 ans que vous attendez... J'aimerais peut-être, si vous pouvez peut-être
essayer, en tout cas, de nous valider, en fait, le 60/40. Je sais que vous ne pouvez pas le faire ce soir,
ça c'est évident. Donc si vous pouvez nous revenir avec cette validation, s'assurer que c'est bien, s'il n'y
a pas eu un... Ça peut arriver qu'il y ait une interprétation différente. Donc, peut-être juste nous revenir
en nous disant oui, effectivement, c'est 60/40, donc c'est ça qui est la prévision. Donc je pense, une
validation, je pense que ça serait, si ce n'est pas trop vous demander, ou... Et je ne sais pas si ça peut
être de demander beaucoup pour vous en termes de temps, mais monsieur Barabé, il est préoccupé par
beaucoup de choses.

5140

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Non, c'est parce que... En tout cas. On peut le faire, là...

5145

M. LOUIS DERIGER, Président:

En fait, c'est...

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

5150

Non...

M. LOUIS DERIGER, Président:

5155

On ne met pas en...

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Je vais retenir mes commentaires.

5160

M. LOUIS DERIGER, Président:

On ne met pas en doute les chiffres, ce n'est pas le but. Le but, c'est juste de s'assurer que c'est
bien 60/40. On veut juste une validation.

5165

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Moi, je souhaiterais que ça soit 5/95, on ne ferait pas la voie de contournement, puis on sauverait
20 millions, pour le problème. Je le souhaiterais, moi. Je le souhaiterais, mais sauf que les chiffres, on
va regarder, effectivement, le 60/40, puis j'espère qu'il n'y a pas personne qui va les contester à
nouveau.

5170

M. LOUIS DERIGER, Président:

5175

En fait, ce n'est pas... Ce qu'on fait, en fait, le but de l'exercice...

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Il y a des suivis et....

5180 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Je pense que vous savez, depuis le début qu'on a commencé les audiences, je sais que vous êtes souvent, on pose beaucoup de questions. Mais l'intention n'est pas de remettre en question tout ce que vous avez fait. C'est de comprendre comment c'est fait. C'est un peu l'objectif.

5185 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

On va valider les chiffres. Sauf que quand on lit le projet de contournement, l'étude d'impact sur l'environnement, ce n'est pas ça que ça dit. Et ça, je veux dire, on va les valider à nouveau, les chiffres. Il n'y a pas de problème.

5190 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Donc, juste peut-être, juste nous valider, nous dire écoutez, bon, nous on a revérifié, et effectivement c'est 60/40. Donc juste nous valider l'information.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

À partir des données que l'on a.

5200 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Monsieur, à ce moment-là, monsieur Archambault aura l'information. De son côté, s'il veut mettre en question ces éléments-là, il viendra nous dire, pour ce qui est des mémoires, et la commission, à ce moment-là, analysera la situation, tout simplement. Donc, mais je pense que pour le moment on ne peut pas aller plus loin, je ne pense pas, parce que c'est un débat de chiffres qui va s'éterniser, et je pense qu'on ne pourra pas arriver à un consensus aujourd'hui sur cet aspect-là. Mais pour la commission, pour nos besoins à nous comme commission, puis je pense pour la population aussi, d'abord, si c'est validé, donc nous on va savoir, on va avoir une base pour pouvoir analyser tout l'ensemble du dossier.

5210 **M. BRUNO ARCHAMBAULT:**

Un petit commentaire que je peux formuler en dernier, c'est que malgré le pourcentage, plus on va en affecter au local, plus ça va être congestionné dans St-Félix. Parce que ça ne passera plus, dans St-Félix. C'est un peu le commentaire que je veux rajouter. Tu sais, on a beau avoir 60/40, 50/50, 30/70, la prévision d'augmentation de circulation que l'on a présentement, on va se ramasser pareil avec une problématique dans St-Félix. Peu importe la répartition.

5220 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Parfait. Merci.

M. JEAN-FRANÇOIS ROUILLON:

5225 Juste un...

M. LOUIS DERIGER, Président:

Monsieur Rouillon, vous voulez ajouter quelque chose?

5230 **M. JEAN-FRANÇOIS ROUILLON:**

Un tout petit compliment. Complément, pardon.

5235 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Un compliment? Ah, je veux bien.

M. JEAN-FRANÇOIS ROUILLON:

5240 Ça c'est plus tard, le compliment. Un petit complément. Combien d'âmes à Saint-Félix-de-Valois?

M. BRUNO ARCHAMBAULT:

5245 5 700.

M. JEAN-FRANÇOIS ROUILLON:

Combien d'âmes à Joliette?

5250

M. LOUIS DERIGER, Président:

Monsieur Sirois, est-ce que vous pouvez répondre, s'il vous plaît?

5255 **M. MARTIN SIROIS:**

En population?

M. LOUIS DERIGER, Président:

5260

Oui, en population?

M. MARTIN SIROIS:

5265 En population, à St-Félix, 5 300. À Joliette, si vous parlez de Joliette...

M. LOUIS DERIGER, Président:

Oui?

5270

M. MARTIN SIROIS:

20 000, Joliette seulement; agglomération 40 000, St-Charles-Borromée, Joliette, Notre-Dame-des-Prairies.

5275

M. JEAN-FRANÇOIS ROUILLON:

5280 C'est juste un ordre de grandeur, pour apprécier sur les 10 000 véhicules qui passent dans le secteur, qu'on retrouve au nord, au sud. Il y a quand même, pour le régional Joliette, il est quand même assez important. Là, avec le 60/40, a priori, St-Félix devient tout le pôle d'attraction du secteur. On va vérifier les chiffres, et puis je pense qu'on redonnera les informations...

M. LOUIS DERIGER, Président:

5285 Excellent. Puis si vous avez des commentaires à ajouter à ce moment-là pour nous expliquer un peu plus, justifier cet élément-là, bien, n'hésitez pas à nous faire parvenir cette information-là.

M. BRUNO ARCHAMBAULT:

5290 Est-ce que je peux juste rajouter un commentaire, comme monsieur Barabé à ajouter son petit commentaire, une phrase.

M. LOUIS DERIGER, Président:

5295 Oui mais je...

M. BRUNO ARCHAMBAULT:

5300 Une phrase. Une seule phrase.

M. LOUIS DERIGER, Président:

Allez-y.

5305 **M. BRUNO ARCHAMBAULT:**

Il serait bon de dévier le bon trafic. C'est juste ça la phrase. Merci.

M. LOUIS DERIGER, Président:

5310 Parfait. Donc on va vous entendre, j'imagine, le 12 juin, en tout cas, ou dans la deuxième partie des audiences. Merci beaucoup. Nous invitons maintenant monsieur Yves Benny. Pendant que monsieur Benny s'avance, est-ce que, madame Hawey, est-ce qu'il y a d'autres inscriptions? Merci. Alors monsieur Benny, vous êtes le dernier participant.

5315

M. YVES BENNY:

5320 Bien oui. Ça adonne bien, c'est ma dernière question. Alors ma question se dirige vers le... Voyons, je suis en train de la perdre. Ah oui, c'était ça. C'était vers les viaducs. Parce que tantôt, ça m'a surpris un peu, la réponse qu'on a 5 viaducs...

M. LOUIS DERIGER, Président:

En fait, il y a comme 3 viaducs, 2 échangeurs, ni plus ni moins.

5325

M. YVES BENNY:

Oui. O.k., oui. Je voulais dire des structures, puis par rapport aux derniers événements qu'on a connus au Québec, avec l'entretien qu'on a vu au niveau des passages à niveau, peut-être que l'entretien qui peut être un peu problématique, excusez...

5330

M. LOUIS DERIGER, Président:

Non non, allez-y.

5335

M. YVES BENNY:

C'est vous qu'il faut que je regarde.

5340

M. LOUIS DERIGER, Président:

Oui.

M. YVES BENNY:

5345

Est-ce que le ministère du Transport va continuer de bâtir, comme ça, des passages à niveau, ou bien est-ce qu'ils n'ont pas des directives qui vont prévoir, peut-être, des changements dans ce contournement-là, c'est-à-dire aménager plus de carrefours ou de ronds-points, plutôt que des...

5350

M. LOUIS DERIGER, Président:

Des structures?

M. YVES BENNY:

5355

Oui.

M. LOUIS DERIGER, Président:

5360

On peut poser la question à monsieur Barabé. Est-ce que, bon, les viaducs qui sont prévus, est-ce que c'est la solution optimale pour traverser, soit des voies ferrées, bon, ça je pense que oui, mais pour les voies, par exemple, voies de circulation, est-ce qu'il y a d'autres alternatives? Par exemple, on pense à l'entrée de la ville, il y a le carrefour giratoire. Est-ce qu'il y a d'autres façons de faire, pour un croisement de 2 voies, qui sont possibles?

5365

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Une structure étagée, un étagement, qu'on appelle, c'est la solution optimale, parce qu'on enlève tous les conflits. Au niveau de, les orientations ministérielles, à savoir si on va continuer à en construire, je peux laisser la parole à mon directeur par intérim, qui est au fait des dernières nouveautés, peut-être.

5370

M. LOUIS DERIGER, Président:

Merci.

5375

M. DORIS MERCIER:

O.k. On a 8 000 structures dans la province, puis on va continuer à en construire. Je pense que, comme Jean-Pierre le disait, c'est la solution optimale. Il y a une gradation. Quand on a des faibles débits, on commence par un carrefour à niveau. Quand on augmente, on peut mettre un carrefour giratoire, mais à un moment donné, quand la circulation devient trop grande, il y a trop de conflits. La seule façon de faire un carrefour sécuritaire, c'est d'en faire un qui est dénivélé, donc 2 étages, et c'est la seule façon de faire pour être sécuritaire.

5380

5385

M. LOUIS DERIGER, Président:

Monsieur Benny, est-ce que ça...

M. YVES BENNY:

5390

Oui, ça répond un peu à ma question. Est-ce que les frais d'entretien, par rapport à ces passages à niveau-là, sont d'ordre, sont calculés dans vos budgets, quand vous bâtissez comme ça, sans que...

M. LOUIS DERIGER, Président:

5395

On va le demander à monsieur Barabé. Monsieur Barabé, est-ce que l'entretien, est-ce que c'est prévu dans les coûts globaux de construction, ou c'est des coûts qui s'ajoutent éventuellement à...

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

5400

Dans les coûts, on ne tient pas compte des...

M. LOUIS DERIGER, Président:

5405

De l'entretien.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Des coûts de construction dans les chiffres que je vous ai donnés.

5410

M. LOUIS DERIGER, Président:

Qu'est-ce que ça peut représenter, un entretien de, par exemple au kilomètre, est-ce que vous avez un chiffre, un ordre de grandeur pour...

5415

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Pour des structures, ou... Non, pour...

5420 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Pour les structures, puis pour la chaussée. Disons pour les deux, est-ce que vous avez une idée, c'est-tu quelque chose qui est... C'est selon les contrats?

5425 **M. JEAN-PIERRE BARABÉ:**

C'est assez difficile à évaluer.

M. LOUIS DERIGER, Président:

5430

C'est difficile?

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

5435

On a des coûts d'entretien divers, qui sont variables. Les coûts d'entretien, c'est sûr qu'une structure nouvelle, neuve, les premières années, l'entretien, c'est minime, sauf l'entretien divers, si on peut dire. Puis au fur et à mesure que la route vieillit, bon bien, il va apparaître peut-être le besoin d'un resurfacement, qui va coûter, qui peut coûter 60, 70, 80, 100 000 dollars du kilomètre, dépendamment de l'intervention...

5440

M. LOUIS DERIGER, Président:

De l'état?

5445

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

... à amener. Je n'ai pas d'échelle de valeurs au niveau... Je pense qu'il existe, à quelque part, à un moment donné, des évaluations sommaires, qu'est-ce que ça coûte, l'entretien d'une route, sur sa vie durant. Mais je ne l'ai pas ici, je n'ai pas... Ce n'est pas figuré dans le projet.

5450

M. LOUIS DERIGER, Président:

Est-ce que c'est une information que vous voulez obtenir...

5455

M. YVES BENNY:

Non, c'était pour savoir, financièrement parlant. C'est toujours la question financière qui m'intrigue dans des projets comme ça. Je trouve qu'après, on est pris pour vivre avec l'entretien, les coûts d'entretien, les... Puis nos impôts, il faut qu'ils soient à la bonne place. C'est ça que je veux...

5460

M. LOUIS DERIGER, Président:

Monsieur Barabé, est-ce que c'est de l'information qu'on peut obtenir facilement, ou est-ce que c'est une recherche fastidieuse pour vous, d'avoir un coût moyen?

5465

M. DORIS MERCIER:

Bien je pense que, monsieur Deriger, la réponse est...

5470 **M. YVES BENNY:**

Oui, je voulais juste savoir si le Ministère était soucieux du coût.

5475

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

5480

Je voudrais juste rajouter un petit quelque chose là-dessus. On parle des coûts d'entretien de la route, on parle des coûts de construction de la route. C'est des coûts quand même importants. Mais si on parle des coûts sociaux, des accidents mortels, des accidents graves, les pertes de temps au niveau de la circulation, c'est des coûts sociaux qui sont très importants, ça, mais qui ne rentrent jamais en ligne de compte dans... Comme on dirait, c'est de l'argent potentiel, ce n'est pas de l'argent qui sort directement de notre poche, parce que ça affecte toute la société. Ça fait que c'est pour ça qu'à un moment donné, il se fait des analyses de la valeur, au niveau d'un projet, pour reconnaître vraiment, ça vaut-tu la peine de le faire. Dans le cas présent, l'analyse de la valeur, je pense qu'il y a peut-être quelques points qui ont été soulevés au niveau des avantages du projet, mais on a quand même une

5485 nécessité qui est là. On ne peut pas se permettre de continuer d'avoir, d'augmenter l'insécurité, les accidents mortels, les accidents graves, la perte de temps. On parlait juste en chiffres, de temps de parcours, de perte de temps de parcours, je pense que c'était pour l'année 2015. On parle à peu près, le temps qu'une personne travaille pendant l'année. Tu sais? Ça, déjà là, c'est des coûts quand même assez importants. Ça fait que si on chiffre tout ça au niveau société, c'est pour ça qu'on va de l'avant

5490 avec des projets semblables, on voit la nécessité de tels projets.

M. LOUIS DERIGER, Président:

5495

Parfait, merci beaucoup monsieur Benny, ça va pour vous?

M. YVES BENNY:

Oui, est-ce que je peux juste...

5500

M. LOUIS DERIGER, Président:

Oui, allez-y.

M. YVES BENNY:

5505

... poser une dernière question?

M. LOUIS DERIGER, Président:

5510

Oui.

M. YVES BENNY:

5515

Qui est en ligne avec ma question de tout à l'heure.

M. LOUIS DERIGER, Président:

Oui, allez-y. Allez-y.

5520 **M. YVES BENNY:**

C'était au sujet du détournement du poids lourd, des camions lourds. Je me demandais si c'était une juridiction du ministère du Transport ou de la Municipalité. Qui est-ce qui gère ça, comment c'est décidé, ça?

5525

M. LOUIS DERIGER, Président:

Vous voulez dire que, par exemple...

5530 **M. YVES BENNY:**

Oui, lorsqu'une Ville décide, mettons lorsqu'une Ville décide de ne pas faire passer les camions dans le centre-ville, ils vont les faire contourner. Est-ce que c'est le Ministère qui le décide, ou si c'est la Ville?

5535

M. LOUIS DERIGER, Président:

Monsieur Barabé, quand on, pour la question d'interdire ou non des camions, est-ce que c'est des décisions qui sont prises par les Municipalités, ou par le Ministère? J'imagine que c'est en fonction de à qui appartient la voie, le statut de la voie de circulation, mais est-ce qu'il y a des discussions quand même qui se font?

5540

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

Oui. Il y a des discussions qui se font avec la Municipalité, même avec la MRC, lorsque ça a un impact sur, par exemple, 2 municipalités qui sont voisines, pour la même route. Et puis sur un chemin municipal, c'est un règlement municipal. La Municipalité doit adopter un règlement, qui doit être obligatoirement approuvé par le ministère des Transports.

5545

5550 **M. LOUIS DERIGER, Président:**

Ministère des Transports.

M. JEAN-PIERRE BARABÉ:

5555

Il y a seulement que le ministère des Transports qui approuve la légalité d'un règlement au niveau de l'interdiction des camions. Le Ministère peut aussi, sur son propre réseau, interdire le camionnage pour une raison très, très, très spécifique. C'est le ministère des Transports qui a le pouvoir.

5560 **M. YVES BENNY:**

O.k. Merci beaucoup.

M. LOUIS DERIGER, Président:

5565

Merci beaucoup. Merci.

M. YVES BENNY:

5570

Bonne fin de soirée.

M. LOUIS DERIGER, Président:

5575

Merci. Donc, merci beaucoup monsieur Benny.

DISCOURS DE FERMETURE:

M. LOUIS DERIGER, Président:

5580

Alors merci à tous. Donc je vais, avant de clore cette première partie de l'audience publique, j'ai quelques informations à vous transmettre. Donc vous avez vu, en fait, entendu dans l'audience qu'il y a plusieurs documents qui ont été demandés, il y a plusieurs questions qui ont été posées, donc on a des réponses à recevoir d'ici peu. Donc je vais demander au promoteur, et aussi également aux personnes ressources, si vous avez de l'information à nous transmettre, donc, d'aller, de le faire dans le plus bref délai possible. Je vous demanderais aussi de vous entendre, aussi, avec nos analystes, madame Dufresne ou madame Crochetière, pour tout ce qui est délai, tout ce qui est information, s'assurer que s'il y avait des questions, et que vous n'êtes pas certains exactement du sens de la question, donc vous pouvez aussi le demander, pour vous assurer qu'on a les bonnes réponses aux questions qui ont été demandées.

5585

5590

J'aimerais aussi vous informer que, bon, il va y avoir une deuxième partie de l'audience, qui va être consacrée aux mémoires, donc aux présentations verbales sur le projet. Nous allons débiter mardi le 12 juin, à 19h00, ici même, à la salle communautaire de Notre-Dame-de-Lourdes. Il y aura d'autres séances par la suite. Le nombre de séances va être déterminé en fonction du nombre d'inscriptions, du nombre de mémoires qui nous sera présenté, ou du nombre de présentations verbales qui seront faites.

5595

5600

J'aimerais, donc, à ce sujet-là, vous inviter à communiquer avec notre coordonnatrice de la commission, madame Josée Primeau, le plus tôt possible, pour nous dire votre intention de présenter un mémoire ou de venir vous exprimer à la commission. Idéalement, disons qu'au plus tard le 29 mai, donc à la fin du mois de mai, pour qu'on puisse vraiment planifier l'organisation, la logistique pour ces séances de deuxième partie.

5605

5610

Je rappelle aussi la question du temps qui va vous être alloué lors de vos présentations. Ça va être discuté aussi lors de votre inscription. Normalement, la façon que ça fonctionne, c'est qu'on vous donne, on vous accorde un temps pour présenter votre mémoire. Je vous soulignerai, à ce moment-ci, qu'on vous demande d'avoir le mémoire avant, donc au préalable, ce qui fait que la commission va avoir lu le mémoire, et à ce moment-là on vous demande, si vous avez des mémoires qui sont plus volumineux, de simplement résumer les principaux éléments. Et suite à votre présentation, on se réserve du temps pour discuter avec vous des éléments dans votre mémoire, d'avoir des précisions, avoir plus, connaître plus votre position sur les projets qui sont à l'étude.

5615

En ce sens, nous demandons aussi de déposer vos mémoires au plus tard le vendredi 8 juin. Ça c'est 4 jours avant le début de la deuxième partie. Vous comprendrez que si vous pouvez nous le remettre avant, ça va être apprécié par la commission. Vous comprendrez que 4 jours, c'est le délai réglementaire, mais si vous pouvez le soumettre avant, nous on va être très heureux de pouvoir l'étudier avant cette date. Mais vous avez quand même jusqu'au 8 de juin pour nous le soumettre.

5620

Donc, également, vous avez aussi la possibilité de déposer un mémoire sans le présenter à la commission. Il est aussi considéré de la même façon que s'il est présenté. La seule différence, c'est qu'il n'y aura pas d'échanges avec la commission sur le mémoire qui va être déposé. Mais tous les documents qui vont être déposés, soit qu'ils soient présentés ou non, seront aussi rendus publics, et disponibles dans les centres de consultation et dans le site internet du BAPE.

5625

Vous allez voir aussi que la deuxième partie de l'audience, c'est un peu différent, donc on n'aura pas la table du promoteur, il n'y aura pas la table des personnes ressources, il va y avoir seulement que la table qui est devant nous, donc la table pour vous, les participants. Donc vous allez échanger avec la commission, il n'y aura pas de rôle particulier pour le promoteur ou pour les personnes ressources. Par contre ils sont invités, bien sûr, à assister à l'ensemble des présentations qui vont être faites durant ces séances de deuxième partie.

5630

Nous vous rappelons aussi également que la commission n'arrête pas aujourd'hui, donc l'enquête continue, l'information va continuer à circuler, donc il va y avoir des demandes d'information supplémentaires, il va y avoir de la documentation qui va être déposée dans les sites. Donc si vous voulez être au courant du déroulement de l'information, donc vous pouvez toujours communiquer avec le bureau, mais vous pouvez aussi suivre au niveau du site internet du BAPE, donc ça va être mis à jour régulièrement, selon l'avancement de l'information qui va arriver.

5635

5640

Il faut préciser quand même qu'il y a toujours, des fois, un délai, comme par exemple pour les transcriptions de la première partie. Normalement ça prend environ une semaine avant que ça soit rendu public sur le site internet du BAPE et dans les centres de consultation.

5645

Alors c'est un peu les messages que je voulais vous faire avant de terminer, et j'aimerais remercier tout le monde, en fait tous les gens qui ont participé à l'audience, ceux qui sont venus poser des questions, ceux qui ont assisté tout le long des séances publiques. Je remercie également toutes les personnes ressources qui nous ont accompagnés durant cette semaine. Merci beaucoup de votre présence. Je sais que vous avez hâte de voir, d'aller revoir vos familles, je pense qu'elles vous attendent sûrement. Je remercie également le promoteur de toutes ses réponses, toute son équipe aussi, l'information qui nous a été transmise. Je pense que ça nous a donné un éclairage sur les projets qui sont examinés. J'aimerais remercier également l'équipe technique pour leur soutien, également monsieur Boudreau, le sténotypiste officiel. Monsieur Boudreau, c'est souvent, son travail est très discret, mais c'est très efficace pour la commission, et c'est essentiel. L'équipe du BAPE, donc les analystes, les gens à la coordination, les gens de la communication.

5650

5655

Et je me permets de souligner, pour ce qui est de madame Josée Primeau, c'est sa dernière séance publique au BAPE, elle va quitter le bureau pour d'autres fonctions, donc on la remercie beaucoup pour cette commission, mais aussi également pour tout ce qu'elle a fait pour le bureau.

5660

Et en terminant, j'espère que je n'oublie personne, mais en terminant, je remercie également ma collègue, madame Bigué. Donc, bien merci beaucoup, donc la séance est maintenant close, et j'ai... donc, au plaisir de vous revoir le 12 juin. Merci beaucoup, bonne soirée.

5665

Je, soussigné, André Boudreau, sténographe officiel, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription fidèle et exacte de la preuve et du témoignage pris dans cette cause au moyen du sténomasque.

5670

Le tout conformément à la loi,

Et j'ai signé,

5675

André Boudreau, s.o.

L.P.C.

a.b.